

N.B. Voici une transcription verbatim de l'interprétation française de la réunion du Comité exécutif de l'AMA tenue le 15 mai 2019. La transcription est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise du procès-verbal de la réunion sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.

Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA Le 15 mai 2019, Montréal, Canada

[Entre 7h00 et 10h15, le Comité exécutif a tenu une réunion séparée pour traiter du rapport Covington. Ce rapport avait examiné en détail les accusations faites par les avocats de Washington USA Lawyers agissant au nom de Beckie Scott et Edwin Moses sur l'allégation selon laquelle des brimades avaient eu lieu. Cette réunion s'est tenue à huis clos et n'a pas été enregistrée. Le rapport a été publié dans son intégralité sur le site de l'AMA].

La réunion est ouverte à 10 h 40.

1. Mot de bienvenue, liste de présences et observateurs

LE PRÉSIDENT : Bonjour à tous. Soyez les bienvenus à cette réunion du comité exécutif de l'Agence mondiale antidopage (AMA). Cette séance va être la plus courte. Pour ce qui est de l'interprétation, c'est sur le 4 qu'on entendra le japonais, le 2, le français et le 6, pour les différentes versions d'anglais que l'on entendra autour de cette table.

Je voudrais particulièrement dire ma gratitude aux membres du Comité exécutif, qui sont venus tôt ce matin pour s'acquitter d'une tâche très particulière. Olivier a organisé cette réunion; il va nous résumer ce qui s'est passé.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Merci, Monsieur le Président. Je présente un rapport sur les conclusions de cette réunion de ce matin. Nous avons eu une séance de trois heures, à la fin de laquelle, après toutes ces discussions, le comité exécutif a approuvé à l'unanimité ce qui suit : le rapport déposé a été approuvé; ce rapport sera publié avec toutes ses annexes aujourd'hui à la fin de la journée, après la réunion de ce Comité exécutif; l'enregistrement de cette réunion spéciale sera mis en ligne pour permettre aux gens d'écouter ce qui se dit, s'ils le souhaitent. Il y a un certain nombre de recommandations qui apparaissent dans ce rapport. Ces recommandations apparaîtront à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la réunion du Comité exécutif aux fins de discussion, pour voir la suite qui leur sera donnée. Pour ce qui est du Comité exécutif, considérons que la question est close. Un rapport sera présenté au Conseil de fondation et il y aura un certain temps pour débattre des questions qui pourraient être posées. Voilà le résultat de la réunion de ce matin.

LE PRÉSIDENT : Olivier, merci beaucoup. Ma gratitude toute particulière aux membres du Comité exécutif qui l'ont fait.

Comme vous le savez, hier, les autorités publiques ont eu une longue réunion et elles ont convenu de leur propre système, de leur processus, etc. Elles ont élu Witold Bańka comme étant l'unique candidat en vertu du système de rotation pour l'AMA. J'aimerais féliciter Witold pour sa nomination et lui souhaiter tout le succès possible. J'aimerais rendre hommage à Marcos. Je lui ai parlé au petit-déjeuner hier matin, et je pense que je peux féliciter en fait les deux candidats parce que jamais nous n'avons eu une situation contestée

comme celle-ci du côté des autorités publiques. J'aimerais les féliciter pour la qualité de leur prospectus et la façon dont ils se sont comportés tout au long de la campagne. Vous avez été tout à fait à la hauteur de cette organisation que vous servez depuis de nombreuses années. Maintenant, Monsieur Baňka, vous avez la parole, et ensuite, Marcos Diaz.

M. BAŇKA : Merci, cher Président. Messieurs les Ministres, Madame la Ministre, chers délégués, j'aimerais vous remercier pour cette décision, qui est assortie d'une énorme responsabilité. J'aimerais féliciter Marcos pour sa campagne exceptionnelle; vous êtes une excellente personne et je suis sûr que nous pourrions collaborer tous deux ensemble pour rendre l'AMA encore plus forte. Merci.

LE PRÉSIDENT : Marcos, à vous la parole, maintenant.

M. DIAZ : Merci, Monsieur le Président. Non seulement allons-nous appuyer notre prochain président, mais nous espérons que tout un chacun autour de cette table pourra appuyer notre prochain président. Nous aimerions nous assurer que toute notre expérience soit mise à profit pour l'AMA et vous accompagne, Monsieur Baňka, et nous sommes sûrs que vous allez être un très bon président.

LE PRÉSIDENT : Maintenant, quelques questions de logistique avant d'entamer la réunion. Nous aimerions vous présenter et accueillir Ingmar De Vos, qui est président de la Fédération Équestre Internationale. Nous avons également un nouveau membre, qui est la nouvelle présidente du Conseil du Sport Américain (CADE), Andrea Sotomayor. Elle n'est malheureusement pas parmi nous aujourd'hui. Elle est représentée par Marcos. Andrew Godkin, qui représente sa ministre en Australie, mais qui aura une chose à dire après la distribution de la liste de présences. Madame El Fadil est représentée par Monsieur Shepande. Madame Terho représente Madame Bartekova. Alors, je vous demanderais de signer cette liste de présences.

M. GODKIN : Merci, Monsieur le Président. Il y a une élection générale qui a lieu en Australie cette fin de semaine et, bien sûr, la ministre ne pouvait pas être ici pour cette raison.

– 1.1 Divulgence des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT : C'est à ce moment de notre réunion que je vous demande si vous avez un conflit d'intérêts quelconque à déclarer maintenant. Eh bien, continuons en l'absence de toute déclaration.

2. Procès-verbaux des réunions des 14 novembre 2018 à Bakou, Azerbaïdjan et 22 janvier 2019, par téléconférence

LE PRÉSIDENT : Je vous ai envoyé, le 29 mars (donc avec beaucoup d'avance), le procès-verbal de la réunion que nous avons eue à Bakou le 14 novembre et le procès-verbal de la téléconférence que nous avons eu le 22 janvier. La demande était venue de la Nouvelle-Zélande et du Japon pour apporter de légères modifications à ces procès-verbaux, qui ont été distribués avec ces corrections. Êtes-vous convaincus que ces procès-verbaux sont un fidèle reflet de ce qui s'est passé lors de ces deux réunions? Merci. Eh bien, elles seront consignées au dossier.

DÉCISION

Les procès-verbaux des réunions du Comité exécutif des 14 novembre 2018 et du 22 janvier 2019 sont approuvés et dûment signés.

3. Rapport du directeur général

LE PRÉSIDENT : Olivier, rapport du directeur général.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Merci, Monsieur le Président. Vu que nous avons un programme assez chargé, je tenterai d'être assez bref : mettre en exergue un certain nombre de points et ensuite, nous aurons des points qui seront traités séparément dans le cadre de notre réunion.

Je vais commencer par la Russie. Vous allez entendre un rapport approfondi un peu plus tard de la part de Günter et du président du Comité de révision de la conformité (CRC). Tout simplement pour vous dire, comme vous l'avez constaté dans nos communiqués de presse, que nous avons récupéré les échantillons du laboratoire de Moscou. Ces échantillons ont été transférés au laboratoire, où ils seront entreposés et disponibles pour un nouveau contrôle. C'est une très bonne nouvelle et ça montre bien que cette deuxième condition a été respectée et que nous allons de l'avant. Nous allons entendre où nous en sommes et comment la gestion pourra poursuivre la discussion.

L'autre point dans mon rapport sur lequel j'aimerais attirer votre attention est le point qui couvre la Fédération internationale des arts martiaux mixtes. C'est un appel que je fais au Comité exécutif : il faudrait qu'on ait une discussion entre le Mouvement sportif et les autorités publiques pour ce qui a trait à la façon dont on va traiter les nouvelles demandes pour être signataire au Code. Ce cas a bien montré que le système que nous avons à l'heure actuelle est problématique pour l'AMA. Dans le cas de la Fédération internationale des arts martiaux mixtes, ils ont demandé à être signataires du Code. Ils ont demandé à devenir membres de l'AGFIS. On leur a refusé l'appartenance à l'AGFIS, pour des raisons qui sont les leurs. Il faut donc qu'on leur refuse la possibilité d'être signataires du Code. Ce sont les règles que nous avons. Maintenant, nous faisons l'objet de poursuites en Suisse par cette fédération, parce que nous avons refusé de les accepter comme signataires, alors qu'ils affirment avoir toutes les règles en place, etc. Nous défendons une décision, qui est une décision de l'AGFIS et qui n'est pas véritablement une décision de l'AMA. Il est important que nous ayons une discussion là-dessus pour voir comment nous pourrions revoir le système. C'est d'autant plus important, en raison du fait que dans le Code qui va entrer en vigueur, il y aura une politique qui sera mise en place pour traiter de ces questions. Il va falloir nous atteler à cette politique pour que d'ici janvier 2021, tout ceci soit en place. Le principe que j'aimerais obtenir de votre part, c'est une entente voulant que nous créions un petit groupe de travail qui traitera de cette question.

J'aimerais également souligner le Symposium annuel que nous avons tenu à Lausanne au mois de mars; simplement pour vous dire que c'était un Symposium couronné de succès. Encore une fois, nous avons eu un nombre record de participants (quelque 900 participants ou plus), et j'aimerais remercier tous les membres permanents de l'AMA. Chaque année, c'est un énorme effort pour cette organisation et ça a été une réussite. Nous nous sommes surtout concentrés sur le Code et les Standards. Ce sont sans conteste les deux sujets les plus importants, en préparation pour la Conférence mondiale prévue pour novembre. La rétroaction qu'on a eue par rapport à cette séance a été excellente, en ce qui a trait aux documents et à leur progression. Il y a eu une séance d'un jour et demi consacrée aux sportifs, et ça a été une excellente séance qui a attiré beaucoup de sportifs. Vous allez en entendre parler plus tard, lorsque le Comité des sportifs présentera son rapport. L'année prochaine, ce Symposium aura lieu du 17 au 19 mars, encore une fois à Lausanne.

Peu après ce Symposium de l'AMA à Lausanne, il y a eu également le Forum international des athlètes du Comité international olympique (CIO). L'AMA était présente et j'aimerais souligner le fait qu'il y avait quelque 350 sportifs présents. L'AMA était lourdement

impliquée à participer à des groupes de discussion et également à des kiosques de sensibilisation. Ça a été une excellente occasion pour nous d'interagir avec beaucoup de sportifs de partout dans le monde. Les commentaires qu'on a reçus ont été extrêmement positifs; nous avons eu des commentaires très encourageants de la part des sportifs présents quant au travail effectué par l'AMA. Nous avons été très satisfaits de cette place qui nous a été accordée par le CIO et de la participation qu'on a pu avoir au niveau de ce Forum.

Dernier point, mais non le moindre : vous avez une liste de priorités stratégiques – priorités, bien sûr, qui animent tout ce que nous faisons et que nous revoyons sur une base régulière. Seulement pour vous dire que nous allons discuter un peu plus tard du plan stratégique et de ce qu'on a l'intention de faire en ce qui a trait à l'élaboration de ce plan. Vous avez, pour votre gouverne, la liste des priorités stratégiques. Si vous avez des commentaires, je serais heureux de les accueillir.

LE PRÉSIDENT : Des questions à poser à Olivier sur ce que vous avez entendu jusqu'à présent? Ingmar, oui?

M. DE VOS : Monsieur le Président et chers collègues, tout d'abord, je dois vous dire qu'il s'agit de ma première réunion. Je ne m'attendais pas à devoir prendre la parole aussi tôt dans la réunion aujourd'hui. Je vous prie de m'en excuser : l'anglais, vous allez l'entendre, n'est pas ma langue maternelle, mais je ferai de mon mieux. Je dois vous dire que ça a été un exercice très intéressant, lorsque j'ai reçu plus de quelque 1 500 pages de documents et pour les lire en anglais. Permettez-moi un bref commentaire en tant que représentant de l'AGFIS et par rapport à la mention qu'en a faite le directeur général. Nous avons été surpris de lire ces commentaires, surtout que vous avez fait allusion aux politiques adoptées par l'AMA et qui seraient adoptées à l'avenir supposément par l'AMA. Alors que j'ai compris qu'en novembre 2017, une telle politique avait déjà été approuvée par le Comité exécutif. Novembre 2017, permettez-moi le commentaire, c'est quand même très récent, ça ne fait pas longtemps que c'est arrivé. Alors, nous pensons que c'est une question qui devrait être traitée par le Mouvement olympique et c'est une question qui touche le Mouvement sportif, pour commencer. Bien sûr, nous sommes ouverts à la discussion, et ce, de façon transparente. Nous devons également nous poser des questions et nous demander s'il est nécessaire de mettre en place une nouvelle politique, puisqu'il y en a déjà une qui existe. Deuxièmement, ce n'est pas parce que quelqu'un attaque l'AMA devant les tribunaux qu'il faut qu'on change subitement toutes nos règles et toutes nos politiques. Alors voilà, c'était mon commentaire.

LE PRÉSIDENT : Merci. Autre intervention par rapport au commentaire d'Olivier? Olivier, aimeriez-vous réagir?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : De toute évidence, il y a une politique qui est bel et bien en place, mais je ne suis pas sûr qu'il soit juste de dire que ce n'est qu'un enjeu qui touche le Mouvement sportif parce qu'essentiellement, les deux parties sont impliquées au niveau de l'AMA. La réalité, c'est que cette politique a justement été mise de l'avant pour essayer de tenir compte, autant que faire se peut, des besoins du Mouvement sportif. Nous comprenons les défis d'un nouveau membre et de l'AGFIS, etc. Mais le fait qu'on fasse l'objet de poursuites change un petit peu la donne. Pas seulement parce qu'on fait l'objet de poursuites, mais parce que tout dépendamment de la décision que l'on va recevoir, nous allons tous être contraints de changer les choses. Alors plutôt que de se voir imposer quoi que ce soit par les tribunaux, on s'est dit que ça serait peut-être mieux de commencer à nous y atteler de façon constructive, en amont, pour résoudre ceci. Peut-être que la politique demeurera inchangée, mais la discussion s'impose.

LE PRÉSIDENT : Francesco.

M. RICCI BITTI : En tant que représentant des fédérations internationales, je pense que j'appuie ce qu'Ingmar a dit. Notre expérience (dans ce cas-ci bien sûr, nous sommes prêts à collaborer avec tout le groupe pour faire l'analyse), mais l'histoire a prouvé, et je peux vous donner l'exemple de ma propre discipline, en 2005 : une autorité signataire qui vient du Mouvement sportif a beaucoup d'importance et a des conséquences qu'on ne peut pas contrôler. Vous avez deux exemples dans le sport, comme le cyclisme ou le tennis, où la Fédération s'est vue demander par l'organisation professionnelle d'être la seule signataire, et ça a très bien fonctionné. L'AMA, à l'époque, voulait avoir plus de signataires. Le système que nous avons fonctionné très bien, il est beaucoup mieux contrôlé en matière d'activités et de programmes antidopage. C'est la raison pour laquelle nous sommes très réticents à changer de position en raison de ces exemples que nous avons déjà.

LE PRÉSIDENT : Je comprends tout ça, mais ce qui m'intéresse le plus de ce qu'à dit Olivier, c'est que si un tribunal suisse nous impose un système, autant être perçus comme ayant essayé de régler cette situation avant de s'y retrouver. Est-ce que vous seriez heureux que nous puissions essayer, au moins? Nous allons essayer.

DÉCISION

La direction de l'AMA organisera des rencontres avec le mouvement sportif sur la politique relative aux signataires du Code.

Il est pris note du rapport du directeur général.

– **3.1 Chaire universitaire de l'Université de Sherbrooke / programme d'études antidopage**

LE PRÉSIDENT : Point suivant. Nous passons maintenant au point 3.1, c'est-à-dire la création d'une chaire universitaire de lutte contre le dopage.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Il y a quelques mois, nous avons été pressentis par l'Université de Sherbrooke pour créer un partenariat dans cette lutte contre le dopage par la création de cette chaire de recherche antidopage. On s'est dit que c'était un projet intéressant, assorti de beaucoup de potentiel, et c'est ce que nous vous soumettons pour votre considération aujourd'hui. Demain, pour approbation, il y aura une présentation qui sera faite par le doyen de cette université, qui sera en mesure de vous parler plus avant de ce qu'ils font. Cette université a un certain nombre de caractéristiques très intéressantes – je donnerai la parole à René dans un instant, qui vous en dira plus. Ce que nous aimons, par rapport à cette chaire de recherche et à l'Université de Sherbrooke, c'est qu'ils ont des ingénieurs qui sont formés avec des éléments de droit ou des avocats qui vont chercher une formation du côté médical. Ils ont donc cette formation croisée et c'est exactement ce que nous avons au niveau de la lutte contre le dopage : différents domaines doivent s'associer pour faire une bonne lutte. On s'est dit que ce serait une adéquation parfaite. Alors René, à vous la parole.

M. BOUCHARD : Merci beaucoup, Olivier. Bonjour à tous. Je vais vous donner un bref résumé de la proposition émanant de l'Université de Sherbrooke. Comme Olivier l'a mentionné, approuver le partenariat d'investissement de 200 000 \$ par année pour cinq ans, c'est le sens de la proposition.

L'Université de Sherbrooke est une institution solide, qui a une excellente réputation au niveau canadien et nord-américain. 400 programmes y sont offerts à quelque 35 000 étudiants qui viennent de 90 pays. Elle gère des centres de recherche et a 74 chaires de recherche. Cette université est reconnue pour son esprit d'entrepreneuriat

et pour former des étudiants qui seront opérationnels sur le marché du travail très rapidement. L'Université de Sherbrooke jouit d'une très bonne réputation. Pourquoi est-ce qu'ils nous ont pressentis? C'est dans le contexte de la reconduction de l'emplacement du siège social de l'AMA. Nous voulons créer une chaire de recherche appliquée avec un programme de deuxième cycle dans la lutte contre le dopage. La proposition devait tisser de grands partenariats avec d'autres établissements d'enseignement. Il y a déjà une entente en place avec l'Université de Lausanne et d'autres partenariats qui seraient envisagés. Lorsqu'on regarde le programme de recherche, qu'est-ce que l'on perçoit lorsqu'on regarde la proposition? D'abord, on a un professeur avec un doctorat et deux étudiants postdoctoraux qui se consacreront à la lutte contre dopage et beaucoup d'étudiants qui contribueront à cette recherche. Un réseau international de chercheurs sera établi et l'AMA déterminera le thème de cette recherche sur une base annuelle. Vous avez certains de ces exemples dans votre documentation, mais ils sont à titre indicatif. La direction a pensé que c'étaient de bons thèmes et si vous pensez à d'autres thèmes, ceci n'est qu'une liste préliminaire de sujets de recherche potentiels.

Au niveau de la composante formation, l'objectif est de former quelque 15 à 30 étudiants par cohorte dans le domaine de la lutte contre dopage; former des cadres des secteurs privé et public et également des gouvernements, des ONAD, des ORAD, qui aimeraient faire carrière dans le domaine de la lutte contre le dopage ou qui sont déjà actifs dans le domaine et qui peuvent aller chercher ce type de formation. Comme je l'ai dit, ils veulent s'assurer que les étudiants soient prêts pour le marché du travail très rapidement. Le programme est offert à des étudiants du monde entier. Ce n'est pas un programme qui est conçu strictement pour les Canadiens. C'est un programme qui est conçu pour des étudiants venant d'Amérique latine, d'Afrique, d'Asie et nous savons qu'il y a des problèmes au niveau de la formation et au niveau du changement de personnel. Chaque fois qu'on a ces rencontres ministérielles, ce sont les enjeux qui sont évoqués : la formation et la continuité. La formation sera offerte à tous. Ce sera une formation en salle de cours, en ligne et également les fins de semaine pour certains cours particuliers. Des possibilités de financement seront recherchées pour aller chercher ces étudiants du monde entier et pour les amener à Montréal. Le campus est situé à Montréal. Il est à environ 10 minutes du siège social de l'AMA.

Alors, la question qui s'impose est la suivante : quand vont-ils commencer? En juin 2019, les recherches d'activités commenceraient et en septembre 2019, tout le travail de la chaire serait amorcé. En septembre 2020, le programme de formation à proprement parler serait lancé.

La première question est : quels sont les avantages pour l'AMA? Les avantages sont les suivants : tout d'abord, l'accès à une équipe dédiée de chercheurs. Deuxièmement, la création d'un réseau international de chercheurs et troisièmement, la mise en commun de la recherche déjà existante dans le domaine de la lutte contre le dopage. Pour tirer parti des investissements de l'AMA, l'Université de Sherbrooke a pris l'engagement d'investir la contrepartie, donc 200 000 \$ par année sur 5 ans. Les secteurs privé et public sont pressentis, dont douze grandes entreprises dans la grande région de Montréal pour aller solliciter des fonds. L'objectif est d'aller chercher quatre à cinq millions de dollars et également d'avoir un programme de formation exhaustif qui serait offert à des étudiants venant du monde entier, comme je l'ai mentionné. Nous pensons qu'il y aura une synergie entre le siège social de l'AMA et le campus, qui n'est pas loin. On voit certains de nos employés, experts du domaine, qui pourraient contribuer à ces cours. Nous pouvons voir certains membres du Comité permanent qui, lorsqu'ils seront en réunion ici, pourront aller sur place et donner des cours. Pour l'AMA, ce sera là un bassin d'étudiants déjà formés et, comme Olivier l'a mentionné, c'est tout un avantage. Finalement, nous pensons que ça va aider le système dans son ensemble en renforçant les capacités dans certaines parties du

monde où le besoin est criant. Alors, je m'arrête ici, Monsieur le Président. Je serai prêt à répondre aux questions.

LE PRÉSIDENT : Merci, René. Des questions à poser? Marcos.

M. DIAZ : Merci, Monsieur le Président. C'est plus qu'une question : la position des autorités publiques. D'abord, merci beaucoup, René. Après consultation, au nom des autorités publiques, nous aimerions appuyer ce point qui nous est recommandé aujourd'hui. Nous aimerions vous féliciter pour le fait que nous ouvrons l'AMA à des relations avec le monde universitaire et ça encouragera de futurs accords et partenariats partout dans le monde. Merci beaucoup pour cela.

LE PRÉSIDENT : Witold.

M. BAŇKA : Merci, Monsieur le Président. Nous appuyons également cette proposition qui nous est soumise par l'Université de Sherbrooke, mais j'aimerais avoir une clarification sur la démarche à suivre pour traiter de demandes similaires qui émaneraient d'autres universités, par exemple, des universités européennes. Je suggère que l'AMA envisage d'élaborer une politique générale en ce qui a trait à des partenariats à conclure avec d'autres universités. Et j'aimerais soulever la question du conflit d'intérêts potentiel que ça suscite, par rapport aux entreprises qui auront déjà été presentées par l'Université de Sherbrooke. J'aimerais avoir des clarifications quant aux conflits d'intérêts potentiels.

LE PROFESSEUR ERDENER : Très brièvement, j'aimerais dire quelque chose par rapport au commentaire du ministre Baňka. Dans le cadre de mon rapport, je vais vous informer d'autres liens que nous avons déjà eus avec d'autres universités.

LE PRÉSIDENT : Merci. D'autres intervenants? Olivier ou René, pour répondre?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Eh bien, je vais commencer, et René renchérira. En réponse à la question du ministre Baňka, je dirais que l'idée, c'est que ce programme pourrait permettre des relations avec d'autres universités, puisque les contacts sont déjà établis avec l'Université de Lausanne. L'idée est d'aller chercher des synergies, bien sûr. C'est une première. Nous avons été presentés par l'Université de Sherbrooke et nous avons des gens qui sont très motivés à faire quelque chose dans le monde de la lutte contre le dopage. Et on a jugé que c'était une occasion en or de nous joindre à eux, mais ils n'ont pas l'exclusivité non plus. Nous serions ouverts à tout autre programme lié à la lutte contre le dopage.

M. BOUCHARD : La seule chose que j'ajouterais (j'ai peut-être oublié de le mentionner dans mon intervention), c'est que nous avons insisté sur la nécessité pour l'Université de Sherbrooke d'établir un réseau avec d'autres universités déjà actives dans le domaine. Ça va être un pôle universitaire et on établira des partenariats avec les différentes universités pour aller recueillir tout le contenu, toute l'expertise et toutes les connaissances possibles avec les autres universités. Pour ce qui est de la question du conflit d'intérêts, les entreprises qui ont été approchées jusqu'à présent montrent qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts évident. Mais évidemment, nous allons élaborer une politique pour nous assurer qu'il n'y ait aucun conflit d'intérêts. L'université, puisque c'est une chaire de recherche, deviendra un centre de recherche et ils ne présenteront que leur point de vue et ne vont pas présenter ou relayer le point de vue des entreprises qui vont investir dans ce projet. On va s'assurer que cet aspect-là soit couvert.

LE PRÉSIDENT : Machacha, s'il vous plaît.

M. SHEPANDE : Merci, Monsieur le Président. Bonjour, l'Afrique appuie également cette initiative, surtout que vous êtes ouverts à la possibilité d'avoir des universités dans toutes les régions.

LE PRÉSIDENT : Eh bien, avec toute l'assurance que vous nous avez donnée, à savoir que ce n'était pas un arrangement exclusif et que vous allez protéger nos intérêts, comme René l'a mentionné, est-ce que nous pouvons aller de l'avant avec cette recommandation? C'est la recommandation que nous ferons au Conseil de fondation demain. Je pourrai donc affirmer que le Comité exécutif a approuvé cette recommandation. Merci.

DÉCISION

La proposition sur la chaire académique de l'Université de Sherbrooke / programme d'études antidopage est soutenue pour soumission au Conseil de fondation.

– **3.2 Élaboration du plan stratégique**

LE PRÉSIDENT : Maintenant, Olivier, le plan stratégique, ça c'est un point qui nécessite une décision.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Merci, Monsieur le Président. Comme vous vous souviendrez, nous avons déjà eu des discussions lors des deux réunions du Comité exécutif préalables, quant à l'idée de s'engager dans l'élaboration d'un plan stratégique, puisque le nôtre arrive à échéance à la fin de cette année. Alors, la discussion n'a pas seulement porté sur le plan stratégique. En septembre, vous avez tous convenu que l'on procéderait à une analyse des lacunes du travail que nous faisons; alors, une consultation des parties prenantes, pour voir si nous passons à côté de certains éléments clés au niveau des activités que nous avons élaborées ou mentionnées dans nos priorités. Ça va nécessiter une consultation assez large. Le plan que vous avez sous les yeux et l'offre que nous vous soumettons sont associés à ce mandat général, qui n'est pas seulement d'énumérer les priorités stratégiques de l'AMA, mais d'aller chercher les commentaires appropriés. Nous ne pensons pas être outillés en interne pour procéder à cette consultation et pouvoir vous soumettre, de façon approfondie et significative, des suggestions et propositions. C'est pour ça que nous demandons un engagement et une aide de l'extérieur. Vous vous souviendrez des discussions qu'on a eues, où on avait envisagé d'aller de l'avant avec le Boston Consulting Group (BCG), puisque nous avons eu recours à leurs services précédemment. La fois précédente, leurs services avaient été offerts pro bono; là, ce n'est pas ça du tout. Ce qu'ils nous ont proposé comme prix allait bien au-delà de nos ressources financières. Alors nous sommes allés chercher deux autres solutions. La première, c'était un cabinet qui a été recommandé par BCG, mais il était composé d'indépendants, avec l'implication potentielle de quelqu'un de BCG à une certaine étape du processus. L'autre, c'était PricewaterhouseCoopers (PwC), à Zurich, avec qui nous avons travaillé précédemment, surtout lorsque l'autorité indépendante de contrôle avait été créée, et là, ils nous avaient soumis une offre. Nous avons recommandé PwC, parce qu'on pense qu'ils peuvent bien s'acquitter de ce mandat et que ça ne nécessitera pas l'apport de différents cabinets. Le travail se ferait donc de façon plus harmonieuse. Voilà où on en est. On vous avait promis de vous revenir avec une estimation de coûts, etc. Nous sommes tout ouïe pour vos commentaires et recommandations.

LE PROFESSEUR ERDENER : Nous appuyons bien sûr cette recommandation de confier à PwC l'examen de ce processus. Cette année, nous aurons un nouveau président, bien sûr, et, avec les autorités publiques, nous devons tous appuyer les nouvelles idées qui viendront du nouveau président, de façon unie.

LE PRÉSIDENT : Marcos.

M. DIAZ : Merci, Monsieur le Président. Au nom des autorités publiques, je vous remercie de nous consulter sur ce point. Nous voudrions commencer par faire remarquer quelque chose : ce plan stratégique doit commencer à l'intérieur, avec la direction, et devrait inclure le prochain candidat à la présidence et toute son équipe, car il y aura des points de vue à présenter et des propositions à faire. L'idée de recruter une agence peut être vue différemment; on pourrait recruter un conseiller qui nous guidera dans ce processus. C'est la position des autorités publiques.

LE PRÉSIDENT : Deux observations. Olivier, voulez-vous réagir? Oui? Bien.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Oui, bien sûr, nous ferons participer le futur président désigné dans tout ce processus, cela va sans dire. C'est juste une question de *timing*. Je reviens à ce que j'ai dit plus tôt : la direction participera à tout cela. Nous avons préparé un plan quinquennal, triennal. Nous avons une liste de priorités. Mais si l'on veut poursuivre l'analyse des lacunes, si l'on veut aller au-devant de toutes les parties prenantes, il nous faut quelque chose qui va plus loin que d'avoir recours à un consultant. On pourrait demander à un consultant local de nous préparer un cadre pour nous guider dans cette recherche stratégique, c'est ce qu'on a fait dans le passé. Mais c'est plus limité que ce que nous essayons de faire. Nous sommes heureux d'avoir une conversation avec Witold pour voir comment il voit les choses, comment il préfère aller de l'avant, mais c'est vraiment une question de temps : quelle est l'urgence de la question pour le Comité exécutif? Dites-nous comment vous voulez procéder. Pour nous, la proposition est sur la table, mais c'est à vous de nous dire ce que vous en pensez.

M. DIAZ : Nous notons que la proposition d'explorer la possibilité d'avoir un conseiller a des implications financières.

LE PRÉSIDENT : Il y a des questions de coûts. C'est pour cette raison que nous avons fait cette proposition. Nous le comprenons très bien. Le coût de faire le travail à l'interne n'empêchera pas de faire autre chose. C'est facile de faire cette analyse des lacunes, mais là nous sommes d'accord, nous voulons revoir tout ce que nous faisons, surtout avec nos amis de Moscou. Nous avons décidé déjà de faire une analyse des lacunes. Il ne s'agit pas de confier simplement cette tâche à la direction; ça va beaucoup plus loin. Je pense que c'est beaucoup plus payant d'avoir recours aux services d'une entreprise extérieure pour se pencher sur la question. Alors, je serais heureux d'entendre votre appui de principe à la proposition de la direction. Merci à Witold, je suis heureux de l'entendre. Et bien sûr, nous ferons en sorte de veiller à garder les coûts à un niveau raisonnable. Est-ce que vous êtes prêts à fonctionner sur cette base?

M. RICCI BITTI : Oui, bien sûr, on peut gagner du temps en demandant à Olivier d'aller de l'avant. On pourrait commencer à analyser les différentes possibilités pour ce qui est des coûts, et la prochaine fois, vous pourrez nous donner plus d'informations précises. Mais ce serait un bon compromis pour ne pas perdre de temps. On pourrait commencer à faire le travail, cette analyse des coûts que ça représenterait.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Désolé, mais les coûts sont là. Nous avons les offres avec les coûts. Est-ce que vous proposez de renégocier tout ça? Je pense que l'on peut déjà discuter des liens et des échanges que l'on pourrait avoir, des façons dont on pourrait travailler ensemble, mais les coûts sont déjà présentés.

M. RICCI BITTI : La seule négociation possible avec le vérificateur, c'est sur le fait qu'il vous facture trop cher. Moi je pense, comme proposition, d'apporter un appui et de gagner du temps, cela se voulait un compromis. Mais si tout le monde est d'accord, on peut aller de l'avant.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : J'aimerais ajouter autre chose. Vous avez dit quelque chose. J'ai lu quelque part que quand il y a un conflit d'intérêts avec le vérificateur. Là c'est quelque chose de tout à fait différent, il s'agit des secteurs différents de la compagnie. La firme chargée du service de consultation n'est pas celle des vérificateurs comptables. Une de ces firmes est à Zurich et l'autre est ici, à Montréal.

LE PRÉSIDENT : Nous pouvons donc aller de l'avant? Merci.

DÉCISION

L'élaboration/l'approche proposée pour le plan stratégique est approuvée.

– **3.3 Conférence mondiale sur le dopage dans le sport 2019 – programme**

LE PRÉSIDENT : Olivier, le point suivant, c'est le point 3.3, la Conférence mondiale.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Il s'agit simplement de vous informer du projet de programme élaboré pour cette Conférence mondiale et voir si, à titre de membres du Comité exécutif, vous êtes satisfaits de ce que nous proposons quant à l'organisation de cette Conférence. Le format est tout à fait semblable à celui que l'on avait comme format dans les éditions précédentes, avec la présentation du Code révisé et des nouvelles normes. Ça donne la possibilité d'avoir des interventions courtes de tous les partenaires. Il va y avoir également des ateliers distincts et on terminera par l'adoption formelle et officielle du Code (révisé par le Conseil de fondation) par le Comité exécutif et une résolution de la conférence. Le programme vous est soumis, je serais heureux d'entendre vos commentaires concernant ce projet de programme. Pour que ce soit très clair, il s'agit d'un projet. Il pourrait y avoir des petits ajustements, des petites modifications de nature logistique, mais c'est le cadre que nous présentons dans les grandes lignes.

LE PRÉSIDENT : Oui, très bien. Francesco, votre petite lumière rouge est allumée. Je pensais que vous vouliez intervenir. Nous qui sommes là depuis longtemps savons que pour la Conférence mondiale, il est difficile de faire autrement. Pour le Code, il est très important d'avoir la fin qui convient aux discussions sur le Code. Ce qui est aussi très important, c'est la question des normes et des Standards. Je ne me souviens pas d'une période où on ait examiné autant de Standards et autant de normes en même temps. C'est énorme comme entreprise, comme projet. Voilà donc le format de réunion que nous avons décidé d'adopter pour donner au maximum de personnes et de participants la possibilité d'intervenir. Merci.

DÉCISION

Le programme proposé pour la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport est approuvé.

4. Opérations/gestion

– **4.1 Confirmation de la composition du Conseil de fondation pour les autorités suisses**

LE PRÉSIDENT : En vertu de la législation suisse, nous devons soumettre la composition de la structure des comités, la composition du Conseil de fondation. Vous avez donc la liste à remettre aux autorités suisses. Merci.

DÉCISION

La composition du Conseil de fondation sera envoyée aux autorités suisses.

5. Réformes sur la gouvernance

– 5.1 Plan de mise en oeuvre

LE PRÉSIDENT : La gouvernance, point 5, maintenant. Olivier.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Vous avez donc un certain nombre de présentations différentes en ce qui a trait au sujet, que vous aurez, dans quelques instants, de François Kaiser, notre avocat de Lausanne : une présentation des documents légaux proposés, des révisions des documents légaux. Mais auparavant, je voudrais présenter le calendrier envisagé. Il est très important d'en traiter. Nous aurons des réunions en février et en mars pour traiter de la question. Vous avez reçu un document qui essaie de donner un aperçu de ce calendrier. Ce n'est pas très facile à suivre, alors je vais essayer de simplifier les choses avec ma présentation. Nous avons en gros deux choses dont nous devons traiter : la révision des documents juridiques, c'est-à-dire les statuts et les documents associés et la création d'un Comité des candidatures inaugural, qui sont les éléments essentiels de ce que nous devons faire. Alors, pour les statuts. Nous sommes en mai. Ce qui est prévu, vous les avez, vous les retrouvez dans le document. Nous avons donné à tout le monde un certain temps pour réfléchir à tout cela, pour soumettre des commentaires. D'ici juin, le tout sera revu et en septembre, lorsque nous serons en réunion du Comité exécutif, nous aurons une nouvelle version révisée, probablement une version presque finale des statuts, avec l'idée de faire adopter le tout en novembre lors de la conférence mondiale à Katowice.

Pour ce qui est du Comité des candidatures inaugural, c'est l'élément central de toute notre entreprise, car cela va avoir un impact sur bien des choses. Ce que l'on a en pointillés, si vous voyez, ça ne s'appliquera pas à ces élections, mais pour l'avenir, ce sera le cas. Mais ça aura un impact particulièrement sur le comité permanent. Voilà pourquoi il faut faire avancer ce point, celui de ce Comité des candidatures inaugural. Alors, le calendrier, pour ce qui est de ce Comité inaugural. Un peu plus tard dans la journée, nous prendrons une décision quant à la désignation d'un organisme externe qui déterminera les membres qui feront partie de ce comité. Il y aura également une sollicitation de candidats du Mouvement sportif et des autorités publiques, pour ce qui est de les représenter dans ce Comité, une fois que l'organisme aura été choisi ou désigné. Il préparera donc un profil pour des membres essentiels qui feront partie de ce Comité, dont le président lui-même. Puis le tout sera soumis au Comité exécutif, par circulation, pour s'assurer bien sûr de l'adhésion du Comité exécutif à ce profil. Cet organisme, qui aura fait le travail, examinera les candidats des autorités publiques et du Mouvement sportif, de telle sorte qu'à la réunion de septembre, nous aurons déjà une proposition de noms pour ce Comité des candidatures inaugural, qui fera l'objet d'un vote. Une fois qu'il aura été désigné, il pourra commencer son travail. Ce comité élaborera des critères pour évaluer et approuver le président du comité permanent entre septembre et novembre et, en parallèle, nous aurons un appel de propositions pour le choix du président. Puis en novembre, ils commenceront à travailler au sein du Comité des candidatures inaugural pour approuver les candidats éventuels au poste de président de ce Comité. Parallèlement à tout cela, on connaîtra la composition de ce Comité des candidatures après la réunion de novembre. Le Comité des candidatures inaugural pourra commencer son travail sur la tâche confiée; c'est-à-dire établir une espèce de cartographie des compétences voulues pour aboutir au profil de la personne indépendante dont on présentera la candidature pour désignation lors de la prochaine réunion du Comité exécutif en mai, ce qui amènera le Comité des candidatures inaugural à formuler ses recommandations au Comité exécutif lors de la réunion prévue en janvier (ce sera une réunion spéciale) pour désigner le président du Comité. Ce sera l'occasion qui sera donnée au Comité des candidatures inaugural de présenter au Comité exécutif la carte des compétences voulues pour nous permettre de nous entendre sur le profil de ce membre indépendant que l'on recherchera pour la réunion de mai, lorsque le Conseil pourra approuver ces deux membres indépendants. Vous voyez, on n'a pas le luxe d'avoir

beaucoup de temps devant nous. Il faut que ce Comité des candidatures inaugural se mette à la tâche, sinon nous prendrons du retard.

Pour ce qui est des différents comités permanents, d'ici septembre, nous prévoyons examiner le mandat de ce comité qui devra être approuvé par le Comité exécutif, pour qu'en septembre il y ait un projet de ce mandat pour approbation par le Comité exécutif. Ça sera très important pour permettre au Comité des candidatures inaugural d'approuver les candidatures au poste de président de ce comité. Il y aura donc un appel aux manifestations d'intérêt pour octobre-novembre et en novembre, le Comité des candidatures inaugural fera son travail pour qu'une décision puisse être prise en janvier. Pour le CRC, c'est différent, car le Comité des candidatures inaugural recherche un président et étudie également les candidats des comités qui auront été proposés pour formuler leurs recommandations quant à la proposition de président. Le tout pour aboutir à une proposition lors de cette réunion extraordinaire de janvier 2020. Et tout de suite après l'approbation du président de ce comité, il faudra finaliser la composition des différents comités permanents dans les plus brefs délais pour permettre à ces comités de commencer leur travail pour l'année.

Le dernier élément est le Comité exécutif; on aura le processus habituel. En septembre, on commencera à se demander quelles sont les candidatures à présenter pour le Comité exécutif. En novembre, une fois que l'on a soumis sa candidature, il y a encore ce travail de cartographie des aptitudes et compétences par le Comité des candidatures inaugural. Le Comité exécutif devra appuyer, approuver ce profil tel que proposé. Puis, pendant un certain temps, il pourra proposer des noms de membres indépendants. Les autorités publiques et le Mouvement sportif feront leur proposition et en mai 2020, il va y avoir l'approbation finale par le Comité exécutif.

Ça fait beaucoup. Ça fait beaucoup, vous pouvez le voir. Ce n'est pas facile à suivre nécessairement, mais si l'on s'y prend de cette façon, d'ici le début de l'année prochaine, tout devrait se mettre en place. On aura en novembre l'approbation du volet juridique, le volet légal, donc le tout se fera en harmonie avec les nouvelles règles que l'on approuvera en janvier. Voilà ce que nous vous suggérons comme calendrier, comme échéancier.

LE PRÉSIDENT : Il est important d'avoir l'approbation du Comité exécutif pour aller de l'avant, pour ne pas avoir à l'avenir à faire marche arrière, si l'on veut vraiment respecter ces dates limites qu'on se donne. Vous vous souviendrez que certains avaient observé que cet échéancier était trop strict et qu'il fallait le prolonger. Mais Olivier l'a bien dit : si l'on veut vraiment faire notre travail dans les délais voulus, il est important de respecter cet échéancier.

M. DIAZ : Au cours de nos consultations, les autorités publiques ont décidé d'appuyer complètement ces réformes en matière de gouvernance. Après la réunion de Bakou, nous voulons appuyer le plan proposé par le directeur général. Nous pensons que ce serait une erreur de reporter indument la mise en œuvre de ce plan. Dans un premier temps, il y a la désignation d'un Comité des candidatures inaugural. Olivier nous a déjà dit à cet égard qu'il y a un certain nombre d'amendements pour que le document soit plus fidèle à ce qui a été approuvé l'année dernière. Nous avons rédigé ces amendements, en collaboration avec le Mouvement sportif. Et voilà, ce texte est là avec ces amendements, nous pouvons donc l'approuver.

LE PRÉSIDENT : Oui, Ingmar.

M. DE VOS : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, tout d'abord, à propos de cet échéancier, je veux confirmer le fait qu'il sera toujours possible d'apporter d'autres commentaires pour la prochaine réunion du Comité exécutif sur la gouvernance et

l'application de ces réformes. Je veux simplement qu'il soit confirmé qu'il est toujours possible d'apporter des commentaires. Les commentaires que nous apportons aujourd'hui ne seront pas les derniers commentaires. Il sera toujours possible d'ajouter d'autres commentaires (c'est la première question).

Deuxièmement, au nom du Mouvement olympique, je tiens à dire qu'il serait intéressant de comprendre quel serait le coût, quelles seraient les conséquences financières de tous ces comités, compte tenu du travail de consultant, des réunions qui seront nécessaires. À long terme, quels seraient les impacts financiers de ces nouvelles structures? Ce serait une chose intéressante à savoir.

Je voudrais confirmer et appuyer ce qu'a dit M. Diaz, mon collègue, concernant le Comité des candidatures inaugural. Ce matin, nous avons eu des consultations entre le Mouvement olympique et les autorités publiques, et nous nous sommes entendus sur un certain nombre d'amendements que l'on retrouvera au point 5.3.1. Il est prévu que l'on doive approuver ces nouveaux règlements, mais c'est une suggestion que nous aimerions faire avant d'approuver cet échancier, parce que tout cela a un impact considérable sur l'échancier. Il conviendrait d'abord d'approuver ces règlements concernant le Comité des candidatures inaugural (il faut que ce soit établi très clairement), après on pourra s'entendre sur un autre échancier qui pourra être intégré à nos recommandations.

LE PRÉSIDENT : Merci. Beckie.

MME. SCOTT : Merci. J'ai une question concernant la sélection du président de ce comité : il était entendu que les candidatures allaient au Comité des candidatures. Ça, c'était pour le Comité des sportifs. Le Comité des sportifs pouvait choisir leur président. Là, ça change : maintenant, nous devons choisir quelqu'un qui devra aller au Comité des candidatures. C'est dans ce sens que ça va se faire, la sélection?

LE PRÉSIDENT : Quelqu'un d'autre veut intervenir?

M. GODKIN : Merci, Monsieur le Président. Il va donc falloir examiner tous ces changements. Bon, cet exercice de cartographie des compétences est difficile. Il y a toutes sortes de compétences, d'aptitudes. Lorsque nous sommes ici, c'est pour représenter les sportifs, avec certaines capacités. Si l'on doit choisir nos membres sur la base d'une telle cartographie, on peut se retrouver avec des résultats assez étranges. Alors, je me demande un peu quel est le but de cet exercice de cartographie, compte tenu des fonctions et de la raison d'être des différents comités. L'approbation des membres, c'est quelque chose également qui demande des éclaircissements. Quels seraient cette approbation et le libellé concernant les conflits d'intérêts au moment de la présentation des candidatures? Ça demande à être éclairci.

Est-ce que ça ne pourrait pas décourager certains candidats qui doivent se retirer tout simplement parce qu'il pourrait y avoir perception de conflit d'intérêts? Et pour ce qui est de la conférence du Comité exécutif en janvier, il faut prendre en considération les conflits.

Maintenant, pour ce qui est de la confidentialité, il faudrait, à l'intérieur des régions, des restrictions de possibilités de consultation à cause de cette exigence. Lorsqu'on parle de confidentialité – disposition concernant le caractère confidentiel –, préciser exactement ce qui est entendu.

LE PRÉSIDENT : Merci. Quelqu'un d'autre? Olivier.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Marcos, merci beaucoup. Ça fera partie d'un autre point qui sera examiné plus loin à l'ordre du jour. Je suis heureux de voir cela. J'espère que François a examiné également les amendements. Pour le moment, je ne vois pas d'objection.

Je vais maintenant essayer de répondre aux questions posées par Andrew. Pour ce qui est de ce que j'ai à dire : ce qu'on vous demande aujourd'hui, c'est d'être d'accord sur l'échéancier, pas de limiter vos possibilités. Il sera possible de faire des interventions et des commentaires plus tard. Il va y avoir consultation jusqu'à la fin juin, donc vous pouvez effectivement faire des commentaires sur tous les textes juridiques. Il reste maintenant le coût pour ce Comité des candidatures inaugural; on va essayer de faire cette évaluation à long terme. Pour le moment, c'est difficile, puisqu'on n'a pas une idée très claire encore de la façon dont le travail va se faire. Est-ce que ces personnes vont être prêtes à faire ce travail bénévolement? Est-ce qu'il faudra payer? Nous comptons sur cette firme, sur cette entreprise que nous allons choisir aujourd'hui, pour nous aider à déterminer quelle est la bonne rémunération pour attirer les personnes voulues, les personnes de valeur à ce travail. Mais nous avons besoin de ce Comité des candidatures inaugural. Il faudra trouver les ressources.

Beckie, pour vous répondre. Alors, plutôt que d'avoir un Comité des candidatures inaugural qui approuve une longue liste de personnes, dont certaines ne sont pas nécessairement intéressantes, comme présidents de comités, nous préférons plutôt approuver ceux qui ont été choisis. C'est ce que nous suggérons : que le Comité des sportifs fasse des propositions et à partir de là, nous aurons certainement des personnes qui seront approuvées. S'il y a 20 candidats, on risque de se retrouver avec une liste trop longue. C'était plus raisonnable de procéder de cette façon. On vous demande donc à vous de choisir, et la personne que vous choisirez pourra voir son nom soumis. Ça ne devrait pas changer beaucoup de choses pour vous, mais si ça change trop les choses, nous serons prêts à en rediscuter avec vous et voir ce qu'il convient de faire.

Maintenant, la cartographie des compétences. L'idée vient des discussions que l'on a eues dans le groupe de travail sur la gouvernance. La gouvernance a dit que si l'on ajoutait des personnes indépendantes à la table, il faudrait que ces personnes apportent quelque chose de nouveau à la table. On nous a donné un exemple. On a dit : « On a peut-être besoin d'un spécialiste en technologies numériques, on a peut-être besoin d'un spécialiste en collecte de fonds ou en campagne de souscription. » Des qualités de ce genre. Le Comité exécutif pourra être d'avis que s'adjoindre certaines personnes vaudra dire ajouter de nouvelles compétences. Peut-être que ça vaut la peine d'essayer? On verra si, effectivement, il y a une valeur ajoutée à procéder de cette façon.

Maintenant, pour ce qui est de vos autres remarques concernant le conflit d'intérêts et la disposition sur la confidentialité, François, je pense, réagira. Tout cela a été discuté dans le groupe sur la gouvernance. On a discuté de cette possibilité de demander aux candidats de renoncer à d'autres intérêts avant de présenter leur candidature. Tout cela a été pris en considération. Merci.

M. KEJVAL : Marcos a parlé d'argent. C'est important pour plus tard, pas seulement pour le Comité des candidatures, mais pour le Comité des sportifs et les autres comités également. Tout le processus de gouvernance, toute cette réforme de la gouvernance peut avoir comme conséquence d'augmenter le nombre de personnes et cela pourra avoir des effets. Donc il est très important d'avoir une idée de ce que ça pourra coûter. Est-ce que vous pouvez nous en informer? Merci.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Je suis tout à fait d'accord. Et dès que nous aurons des chiffres, nous ferons cet exercice, ça fera partie du budget. Il y a bien sûr les coûts de

départ, il y a des coûts particuliers pour faire démarrer le tout et ensuite, il y aura des coûts récurrents.

LE PRÉSIDENT : Pour préciser, Olivier, la question au sujet de la réglementation, pour ce qui est du Comité des candidatures – il me semble qu'un groupe de personnes ait travaillé pour créer un document qui satisfait tout le monde. Si c'est le cas, est-ce que vous voulez en traiter tout de suite? Est-ce qu'on en traite formellement tout de suite? Après quoi nous pourrions aller de l'avant, sachant qu'il s'agira des règlements approuvés par tous sur lesquels on va se fonder.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Oui. C'est au point 5.3.1 que nous avons la réglementation du Comité des candidatures inaugural, mais je ne pense pas forcément que cela influence l'échéancier. Nous parlons de deux choses distinctes. Mais à moins que ce document ne contienne quelque chose – et de toute façon, nous avons la possibilité de recommuniquer avec vous plus tard, le cas échéant, pour être sûrs que tout cela concorde avec le reste. Je ne peux pas le faire tout de suite, mais je serais sinon tout à fait satisfait que nous l'adoptions, à condition que nous ayons la chance de faire examiner ce document par des juristes, de manière à ce que tout cela soit conforme.

LE PRÉSIDENT : D'accord. Alors Ingmar, est-ce que tout cela vous satisfait? Est-ce que nous pouvons avancer sur cette base-là? À condition qu'il n'y ait pas de problème juridique découlant de ces changements, nous pouvons approuver l'échéancier maintenant. Après quoi nous pouvons revenir au projet de règlement pour être sûrs que tout soit conforme. Est-ce que vous êtes satisfait de cela?

M. DE VOS : Eh bien, puisque cela jouit de l'accord du Mouvement olympique et des autorités publiques, cela ne devrait pas poser problème. Nous sommes tout à fait satisfaits que vous examiniez le volet juridique de manière à ce que nous soyons certains que tout soit conforme. Si c'est la conclusion et si j'ai bien compris, je suis d'accord.

LE PRÉSIDENT : D'accord. Merci beaucoup. Alors, présentons cela dans le bon ordre. L'échéancier du plan de mise en application est convenu, est accepté. Très bien, merci. Nous pouvons aller de l'avant, maintenant. De volumineux documents ont été distribués et je comprends que ceux qui ont à voyager de très loin, d'Australie, par exemple, ont eu beaucoup de travail à faire pour tout assimiler. Mais en votre nom, je voudrais tirer mon chapeau à la direction et aux permanents, parce que tout ceci a été présenté de façon logique et bien gérable.

DÉCISION

Le plan de mise en œuvre de la gouvernance est approuvé.

– **5.2 Modifications des statuts et mise à jour des règlements**

LE PRÉSIDENT : J'aimerais inviter François Kaiser qui est, je le rappelle, notre avocat en Suisse. Nous sommes une fondation suisse, nous sommes donc régis par la législation suisse. Il est certain que François lui-même est régi par la législation suisse. Alors, j'invite François à nous faire parcourir les amendements de ces statuts.

M. KAISER : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et messieurs, l'AMA nous a invités à rédiger une première version des règlements et des règles, et des amendements aux statuts de l'AMA, afin de mettre en application la recommandation que vous avez reçue et que vous avez approuvée de la part du groupe de travail sur les questions de gouvernance. Notre travail s'est limité aux recommandations qui vous ont été soumises par ce même groupe de travail sur la gouvernance. Ce que je vais vous présenter dans quelques instants ne comporte pas les suggestions qui ont été formulées hier et aujourd'hui par les gouvernements ou le Mouvement olympique, parce que je n'étais pas en possession de ces

suggestions au moment de la présentation. Bien sûr, les documents devront être adaptés conformément à ces suggestions.

Pour vous donner une idée de la portée et du cadre dans lequel nous avons travaillé, nous avons abordé les questions de gouvernance au sein des différents organismes (Conseil de fondation, Comité exécutif, directeur général et direction). Nous avons également abordé la question au sujet des comités permanents et nous avons mis l'accent plus particulièrement sur le Comité de révision de la conformité et le Comité des sportifs. Nous avons examiné également les documents portant sur le Comité des candidatures inaugural, un nouvel organisme dont vous allez adopter la formation, ainsi que le principe des conseils indépendants en matière d'éthique, puisque ceci a fait partie des recommandations (sans cependant qu'une recommandation spécifique n'ait été formulée à ce sujet). Il s'agit toujours d'un travail en cours, mais nous avons déjà au moins présenté des dispositions de base nous permettant d'aller de l'avant.

Pour ce qui est des différentes catégories de documents qu'on vous a envoyés, je signale que vous avez d'abord les statuts, donc la constitution de la fondation qui régit le Conseil de fondation, l'organisme qui chapeaute l'organisation. Et tout cela, évidemment, doit être mis en pratique par des règles et des règlements. L'idée n'est pas de mettre trop d'information dans les statuts, mais de limiter les statuts aux questions les plus importantes qui peuvent servir de base aux règlements suivants. Ensuite, les règlements (le prochain document), qui sous-tendent ou qui surplombent, si vous voulez, les règles; cela dirige la direction et la supervision de chacun des organismes et précise la délégation des compétences et comment ceux-ci fonctionnent au sein des organismes. Pour ce qui est des règlements internes, maintenant, les règles : il s'agit de règles plus détaillées qui permettent d'organiser et de structurer la gouvernance au sein de chaque groupe de la fondation et qui permettent de réglementer les activités de l'organisme en question.

On m'a accordé très peu de temps pour vous faire un survol de la réglementation. Un quart d'heure suffira peut-être à peine, alors je vais m'en tenir aux points principaux et, évidemment, je serai très content de répondre à vos questions. D'abord, les statuts. Il s'agit de l'annexe 1 de votre documentation. La modification principale ou les questions principales qui ont été abordées sont la durée du mandat du président et du vice-président : deux fois trois ans, consécutivement. Les membres, trois fois trois années de mandat, avec un maximum de douze ans à titre de membre du Conseil de fondation ou du Comité exécutif. Nous avons également traité des suppléants de façon un peu plus détaillée. Une position, évidemment, qui est rattachée à la position du membre en question et où nous imposons également une limite maximale de douze ans, quelle que soit la capacité remplie ou la fonction remplie au sein de l'AMA, d'une fédération ou d'un autre groupe. Pour ce qui est du Comité exécutif, nous avons maintenu le système par lequel vous avez le président et le vice-président du Comité exécutif étant donc le président et le vice-président de l'AMA. Pour ce qui est des membres, nous prévoyons qu'il y aura un mandat de deux fois trois ans consécutifs, pour un maximum de 9 ans. Le même système s'appliquera aux suppléants rattachés à chacun des membres. Selon nous, l'idée est qu'il devrait y avoir un suppléant par année, en principe. Pourquoi? Parce qu'il s'agit de veiller à ce que le suppléant qui assiste aux réunions pendant cette année puisse se reporter à ce qui a été dit aux réunions précédentes. Il faudrait donc éviter d'avoir chaque fois un nouveau suppléant à la place du membre. Évidemment, c'est le principe. Vous serez toujours libres d'accepter des exemptions si la situation le justifie, si un autre suppléant devait être accepté.

Maintenant, nous avons également introduit le principe de l'indépendance du conseil des membres du Comité exécutif et également du Conseil d'éthique indépendant. Nous n'avons pas encore présenté de détails quant à l'organisation de ce dernier Conseil.

Pour ce qui est du président et du vice-président, on nous a dit que l'alternance entre les autorités publiques et le Mouvement olympique devait être rayée, ce qui ne veut pas dire que nous ne devrions pas réinstaurer le principe selon lequel la fondation est dirigée par l'effort conjoint du Mouvement olympique d'une part et des autorités publiques d'autre part. Nous avons également maintenu le système selon lequel le président et le vice-président deviennent automatiquement le président et le vice-président du Comité exécutif.

Nous avons présenté des dispositions également portant sur les membres indépendants qui doivent être nommés au Comité exécutif, ce qui n'était pas le cas dans les statuts actuels. Pour ce qui est de la majorité des voix dans le cas des décisions à adopter par les différents organismes, nous n'avons pas changé la majorité, mais nous avons néanmoins introduit une précision, à savoir que les calculs des votes exprimés par les membres sont ceux exprimés par les membres présents, mais présents uniquement au moment du vote. C'est-à-dire qu'un membre qui quitte la salle avant la tenue du vote, tout en participant à la réunion, ne verra pas son vote compter dans la majorité lors du dépouillement.

Nous avons également réintroduit la délégation de la direction au Comité exécutif, de la part du Conseil, car en vertu de la loi suisse, comme vous le savez sans doute, le Conseil de fondation est responsable de tout au sein de la fondation – y compris, théoriquement, de la direction. Mais dans la pratique, ceci est délégué au Comité exécutif.

J'en arrive maintenant à la réglementation du Conseil de fondation. Ici, je voudrais aborder deux questions. D'abord, le niveau d'indépendance. Il a été recommandé par le groupe de travail que soient adoptés différents critères d'indépendance selon le niveau que vous occupez au sein de l'organisme. Dans ce contexte, pour le Conseil de fondation – son président et son vice-président –, nous avons appliqué, selon les recommandations du groupe de travail, des critères d'indépendance plus rigoureux. À savoir que les personnes en question ne doivent pas détenir de poste important dans un organisme gouvernemental ou une institution sportive; ne pas recevoir d'avantages de la part de partenaires; ne pas dépendre d'un partenaire; et ne pas agir, par exemple, au nom d'un partenaire ou demander les conseils d'un partenaire. Voilà donc pour le président et le vice-président.

Quant aux membres du Conseil de fondation, il n'y aura qu'un Standard général d'indépendance. À savoir que les personnes en question doivent être dépourvues d'influences indues et doivent pouvoir exercer une liberté de jugement lorsque ces personnes prennent une décision au nom de l'AMA.

La réglementation comporte également des détails quant à la délégation de la direction au Comité exécutif. Les informations étaient déjà contenues, mais nous avons pensé qu'il serait bon de préciser cela davantage avec la nomination, notamment, de dix membres ordinaires et de deux membres indépendants avec une série de critères indépendants. Donc le Standard général d'indépendance s'applique aux membres, à l'exception des deux membres indépendants, qui, au même titre que le président et le vice-président, devront répondre aux critères d'indépendance plus rigoureux.

Maintenant, le processus de nomination des deux membres indépendants devra passer par le Comité des candidatures inaugural. Donc la nomination relèvera de ce Comité. Pour ce qui est du mandat, trois fois trois ans consécutifs, pour un total de neuf ans, au plus.

Dernier point : indemnisation du président. Il a été jugé à juste titre par le groupe de travail que le volume de travail abattu et les compétences requises de la part du président du Comité (du président de l'AMA) sont tels qu'il est raisonnable d'envisager une certaine rémunération pour la personne détenant ce poste. Il a été évoqué que ce serait pour un maximum de 100 000 francs suisses (l'équivalent en dollars US). Évidemment, il faudra que ce soit décidé par vous. Pour l'instant, il ne s'agit que d'une suggestion. Ceci est une

question assez délicate, je me permets de le signaler, parce que cela devrait être soumis aux autorités suisses de surveillance de la fondation pour obtenir leur approbation.

Je voudrais maintenant aborder les règles portant sur l'élection du président et du vice-président de l'AMA. Je pense que vous avez déjà examiné ce document à Bakou. Ces règles doivent entrer en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020 et ne s'appliqueront pas à la réélection du président et du vice-président, qui sera en novembre (elles ne s'appliqueront donc qu'à compter du mandat suivant). Critères d'admissibilité et de nomination : il n'y a pas de changements importants, à ceci près que les critères plus rigoureux en matière d'indépendance devront être respectés six mois avant que la personne en question n'assume ses fonctions. Le rôle du Comité des candidatures inaugural est important dans ce sens, parce que ce comité devra recruter, examiner, contrôler tous les candidats, à l'exception de la réélection; pour une réélection d'un président ou d'un vice-président, il n'est pas nécessaire de passer par ce scrutin.

Il existe également différentes règles procédurales gouvernant l'élection. Le Comité exécutif soumet le dossier des candidats, avec recommandation, pour vérifier l'admissibilité du candidat (voir s'il respecte les critères d'admissibilité) et un processus d'élection a lieu, dans le cas où il y aurait plusieurs candidats à un même poste, auquel cas plusieurs tours d'élection pourraient être nécessaires. Ces règles contiennent également des règles portant sur la conduite des candidats pendant leur candidature, de manière à assurer l'équité, la justice et que tout se déroule de façon correcte.

J'ai déjà évoqué la question de l'indépendance, associée à la question de la gouvernance. La recommandation du groupe de travail a été qu'il fallait tenter d'appliquer différents niveaux d'indépendance, selon les personnes dont il s'agit. Il y aurait par exemple quelques signes d'alerte qui empêcheraient quelqu'un de devenir fonctionnaire de l'AMA, mais il y aurait également des critères d'indépendance plus généraux. La norme générale (le Standard général d'indépendance) est celle qui devrait être respectée par toute personne travaillant pour l'AMA dans cette capacité, c'est-à-dire liberté de jugement et absence d'influences indues lorsque cette personne se décharge de ses obligations. Maintenant, pour ce qui est des critères plus rigoureux : Les critères d'indépendance les plus stricts consistent à ne pas occuper de poste au sein de l'organe d'une partie prenante ni à recevoir un quelconque avantage, sous quelque forme que ce soit, d'une partie prenante et à ne pas demander aux parties prenantes des conseils sur les décisions à prendre, ce qui est la pratique normale en matière de gouvernance, du moins en Suisse.

Maintenant, réglementation du Comité exécutif, annexe 3 dans votre dossier. Il n'y a rien de très nouveau. Aucun quorum n'est requis pour les réunions. Il est important que vous le notiez. Sinon, les autres dispositions normales s'appliquent, de manière à ce qu'il y ait des règlements à suivre, si jamais des questions surgissent à des réunions. Deux principes sont également présentés. D'abord, l'un s'appliquant à l'établissement des comités permanents, et ensuite, celui s'appliquant à la délégation des opérations de direction quotidiennes au directeur général. Les précisions de ces deux questions sont traitées à part, dans des dossiers spécifiques que je traiterai rapidement.

Maintenant, réglementation du Comité des candidatures inaugural, qui fait l'objet d'une discussion aujourd'hui. La nomination : les membres seront nommés par le Comité exécutif *in fine*, c'est-à-dire qu'ils relèveront de l'autorité du Comité exécutif – c'est le Comité exécutif qui nommera les membres de ce Comité des candidatures. Comme Olivier l'a expliqué, il y aura deux délais. D'abord, un Comité des candidatures inaugural doit faire l'objet d'un vote et d'une approbation en septembre de cette année-ci, après quoi il y aura une deuxième échéance à partir de mai 2020, avec le premier Comité des candidatures permanent. Pour revenir au Comité inaugural, l'idée était de nommer un organisme externe qui aurait pour tâche de recommander le président et les membres indépendants de ce

Comité et de faire passer un contrôle préalable à tous les autres membres. Deux membres seraient nommés par les autorités publiques et le Mouvement olympique (un membre chaque, évidemment) et la durée du mandat serait au début limitée jusqu'à mai 2020, moment où le comité permanent entrerait en fonction, ce qui n'empêcherait évidemment pas ces membres de continuer à être membres de ce Comité (mais ils devront repasser par le même processus). Le comité permanent, qui entrera en fonction en mai 2020 : d'abord, le Comité inaugural sera responsable du recrutement et du contrôle (de la vérification) du président et le Comité des candidatures fera le contrôle préalable de deux membres indépendants. À partir de ce moment-là, les mandats seront de deux fois trois ans, consécutivement. Le niveau d'indépendance, maintenant. Il a été suggéré par le groupe de travail que le président ainsi que les deux membres indépendants soient obligés de respecter les critères d'indépendance plus rigoureux, vu leur importance et vu l'importance, d'ailleurs, du Comité des candidatures inaugural. Quant aux autres membres, cependant, puisqu'ils viendront des partenaires, ils devront respecter le Standard général d'indépendance.

La prise de décision : le groupe de travail a formulé une recommandation selon laquelle les décisions seraient unanimes. C'est la raison pour laquelle nous avons précisé cela dans le document que vous avez sous les yeux. Personnellement (et je souligne que je parle à titre personnel), je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'une décision unanime est toujours très risquée, parce que cela permet à une seule personne d'imposer un veto contre tous les autres. C'est ce qui a été recommandé, donc je ne sais pas s'il est possible ou permis, même, de changer la recommandation, mais je vous signale qu'il faudrait peut-être réfléchir à la chose.

Maintenant, les autres règlements importants sont les règles régissant les comités permanents, notamment en matière de nomination. Le président, à l'exception du CRC : les candidats seront scrutés par le Comité des candidatures inaugural, mais seront nommés par le Comité exécutif. Pour le président du CRC, il faut aller un peu plus loin, en ce sens que le Comité des candidatures recrutera et contrôlera les candidats à ce poste, mais la nomination définitive relèvera du Comité exécutif. Il y a également un système distinct pour le président du Comité des sportifs. Vous aurez vu, dans le projet de document, que les candidats seront proposés par le Comité des sportifs, mais seront contrôlés et recommandés par le Comité des candidatures et nommés par le Comité exécutif. Les membres du comité permanent, à l'exception du CRC : leur dossier fera l'objet d'une discussion par le directeur général et le président du Comité exécutif et par les présidents des comités qui auront été nommés, dans le but d'établir la liste des meilleurs candidats qui devraient être nommés à ces comités permanents. À cet égard, il n'y aura donc aucune participation de la part du Comité des candidatures. Il a été jugé qu'il n'était pas nécessaire à ce niveau-là de prévoir la participation du Comité des candidatures à ce processus. Pour ce qui est cependant du CRC, le Comité des candidatures devra recruter les candidats et les soumettre à un contrôle, mais ces candidats seront également nommés par le comité exécutif.

Pour ce qui est maintenant du niveau d'indépendance (une autre question très importante qui a été abordée par le groupe de travail) : d'abord pour le président des comités permanents, il a été jugé que le Standard général d'indépendance était suffisant, puisque ces personnes viennent de différentes organisations (Mouvement sportif et autres) et qu'il est donc suffisant que ces personnes respectent le Standard général d'indépendance. Cependant, le président du CRC devrait, selon les recommandations, respecter les critères d'indépendance plus rigoureux. Cela devrait s'appliquer également aux membres indépendants. Cela dit, ces règles ne portent pas sur le détail de la façon dont ces comités permanents fonctionneraient. Cela ferait partie du mandat dont vous êtes déjà saisi. La seule chose que vous avez à faire, c'est de fixer le contenu minimal ou les dispositions minimales que devrait respecter ce document de mandat, sans cependant

sacrifier la souplesse accordée à chacun des comités permanents pour gérer ses propres affaires.

J'aborde maintenant les règles régissant le directeur général. Là, nous abordons quelque chose d'un peu nouveau. La recommandation du groupe de travail n'a pas porté là-dessus en détail; le groupe de travail s'est limité à dire que quelque chose devrait être fait, puisqu'il n'existe rien, à l'heure actuelle, par écrit. Et vous savez que l'AMA existe depuis de longues années déjà, mais il n'y a qu'une mention dans les statuts de la fondation qui disent que le pouvoir de représenter l'organisation se fait par la signature du directeur général, du président ou d'un autre membre du Conseil. Mais le groupe de travail a pensé que le moment était venu de dresser quelques règles fondamentales sur la façon dont le directeur général doit remplir ses fonctions. Nous avons donc inclus ces règles dans votre dossier. L'une des questions importantes est la reddition de rapports. Parce que lorsqu'on délègue des pouvoirs en vertu de la loi suisse, il faut prévoir des dispositions en matière de reddition de rapports et, en l'occurrence, le directeur général soumettrait ces rapports directement au président du Comité exécutif.

Dernier document : la politique en matière de conflits d'intérêts. Nous venons de modifier essentiellement la politique actuelle, qui est déjà en vigueur, et qui prévoit des exemples et une orientation sur ce qui représente un conflit d'intérêts ou ce qui n'en représente pas. Je ne vais pas m'étendre là-dessus.

Voilà, merci beaucoup, merci de votre attention. Ça a été un grand plaisir pour moi de vous présenter ce rapport. Évidemment, je répondrai avec plaisir à vos questions, si vous en avez.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, François. Avez-vous des questions? Witold.

M. BAŇKA : Merci, Monsieur le Président. Seulement une remarque; le CAHAMA va se pencher sur ces amendements proposés aux statuts et fournira ses commentaires lors de la prochaine réunion du Comité exécutif.

LE PRÉSIDENT : Ingmar, s'il vous plaît.

M. DE VOS : Oui, Monsieur le Président. Chers collègues, tout d'abord, félicitations au groupe de travail. Au nom du Mouvement olympique, nous avons essentiellement deux commentaires à vous fournir. Tout d'abord, c'est peut-être un petit peu sentimental, mais nous croyons qu'à l'article 7, nous aimerions garder la référence dans les statuts indiquant que le Conseil de fondation est en partenariat égal avec le Mouvement olympique et les autorités publiques. Donc à l'article 7, que l'on garde tout au moins la première phrase. (*Le Conseil de fondation est un partenariat égalitaire entre le Mouvement olympique et les autorités publiques*). C'était notre premier commentaire.

Deuxièmement, nous sommes ravis d'entendre que c'est bel et bien l'intention de garder ces statuts aussi larges que possible et d'inclure les détails dans leurs règlements et leurs règlements internes. Cela nous satisfait. Mais à l'article 6.9, lorsqu'il s'agit de ce conseil d'éthique indépendant, nous pensons qu'il y a déjà bien trop de détails dans les lois et nous suggérerions que le texte soit amendé, dans la mesure où le Conseil de fondation pourrait établir ou créer un conseil indépendant en matière d'éthique, mais s'en tenir à cela; et renvoyer aux règles pour que vous ne soyez pas trop liés par trop de détails qui se retrouveraient dans les lois. Cela serait une façon plus efficace de faire les choses, d'après moi.

M. RICCI BITTI : J'aimerais appuyer ce qu'a dit mon collègue. Un commentaire personnel : je pense qu'il y a trop d'indépendance dans cet exercice; l'indépendance, c'est

une très belle notion, mais qui n'existe pas dans la réalité. Tout au moins, si l'indépendance n'est pas accompagnée par un tout autre petit mot, c'est-à-dire « relative ». Cela concerne plus le groupe de travail que vous. Je vous remercie pour votre travail, mais je pense que c'est absolument crucial, le premier commentaire fait par Ingmar, surtout pour les personnes qui sont à la fin de leur expérience dans l'AMA. Nous sommes en fait tous les pionniers. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une expérience unique en son genre et, malgré toutes les vicissitudes, une expérience extrêmement positive. Une collaboration entre ces deux parties prenantes et les gouvernements et le Mouvement sportif, c'est une expérience unique en son genre et très moderne, malgré quelques petites turbulences. Mais je pense que ces principes devraient être retenus très rigoureusement. Deuxième commentaire, le même, je pense que les comités permanents, incluant le nouveau, ne devraient pas être mentionnés dans ces règlements, parce que ça lierait les mains de l'organisation et je pense qu'il faudrait être beaucoup plus flexibles. Au niveau des règlements, il faut y aller à l'expression la plus simple. Peut-être qu'il serait très dangereux d'être trop explicites sur les fonctions ou les compositions de toutes ces instances.

LE PRÉSIDENT : Est-ce que vous avez d'autres interventions? Oui, Beckie. S'il vous plaît.

MME. SCOTT : Merci. Je voudrais faire le commentaire suivant : je pense que le Comité des sportifs fera une soumission justement pour que cet ajustement soit fait, du Comité des candidatures inaugural au Comité des sportifs, qui va sélectionner le président versus cette proposition (que tous les candidats seraient soumis au Comité des candidatures inaugural et au Comité des sportifs pour élection, plutôt que le faire dans l'autre sens). C'est la recommandation du groupe de travail sur la gouvernance qui avait été approuvée l'an dernier. Alors nous allons faire une représentation là-dessus.

LE PRÉSIDENT : Autre intervention? François, allez-y avec vos réponses. Sauf que je sais que ça, ça a été lancé pour consultation et nous aimerions recevoir les commentaires d'ici le 30 juin de cette année. Mais je suis sûr que vous avez pris bonne note des commentaires reçus et ça va vous aider pour la confection du document final pour approbation. Mais je vous donne la possibilité de répondre aux commentaires que vous avez entendus si vous le souhaitez.

M. KAISER : Je serai très bref. Pour que ce soit clair : bien sûr, je suis tout à fait conscient du fait que pour l'AMA, c'est quelque chose d'extraordinaire, cette intersection entre le Mouvement sportif et les autorités publiques; c'est quelque chose d'unique en son genre. Le changement serait apporté et on devrait maintenir que c'est un partenariat sur une base d'égalité entre le Mouvement olympique et les autorités publiques et nous devrions rétablir la phrase que nous avons retirée de l'article 7, pour que ce soit clair.

Maintenant, pour ce qui est du Conseil d'éthique indépendant, je prends note du commentaire. Il n'est pas nécessaire, dans les statuts, d'aller dans les menus détails de qui devrait être nommé, etc. On pourrait laisser cela au Code et aux règlements. Mais nous devrions insister, parce que c'est une recommandation qui avait été faite par le groupe de travail, d'avoir un Conseil d'éthique indépendant. Il faut que ce Conseil existe, puisque la recommandation avait été faite.

En ce qui a trait au dernier commentaire, sur le Comité permanent des athlètes : l'idée qui sous-tend ce qui a été choisi, c'est que si nous mettons le Comité des candidatures avant, cela irait chercher beaucoup de candidats et ça coûterait beaucoup d'argent. Mais il faut demeurer ouverts au niveau de tous les sportifs, pour inclure tous les sportifs qui aimeraient se présenter. Si cette étape-là devait être faite par le Comité des candidatures, le travail serait trop important. C'est pour ça qu'on a choisi de changer l'ordre des choses,

parce que ce serait plus efficace au niveau des coûts et plus efficace tout court. C'est l'explication.

LE PRÉSIDENT : C'était une excellente présentation qui va nous aider à avancer. Les parties prenantes auraient la possibilité d'offrir leurs commentaires détaillés, pour que toute cette documentation puisse être finalisée, dès que nous pourrions avoir un système et des rapports que nous pourrions approuver à la prochaine occasion.

En ce qui concerne le règlement du comité des nominations qui a été suggéré, peut-être devrait-il y avoir un bref commentaire et, s'il est acceptable, très bien.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Je pense que nous en avons discuté, nous avons adopté cette règle, à condition qu'on ne pense pas qu'il y ait, bien sûr, d'entraves juridiques à le faire. Si tout le monde est d'accord, on peut aller de l'avant, moi je suis à l'aise avec cette façon de faire.

LE PRÉSIDENT : Bon, c'était assez rapide, merci!

DÉCISION

Il est pris note des modifications aux statuts et de la mise à jour des règlements.

Les règlements du comité des nominations sont approuvés, sous réserve de vérification des ajustements proposés par le conseiller juridique.

– 5.3 Comité de nominations

5.3.1 Règlements du Comité de nominations

5.3.2 Sélection d'une agence externe pour aider à la désignation du comité de nominations inaugural

LE PRÉSIDENT : Dernier aspect de la gouvernance, et c'est tout l'exercice de la gouvernance et ses progrès. C'est essentiel pour l'AMA, à l'heure actuelle. Ça nous a pris deux ans pour avoir un groupe de travail qui nous a menés à cette étape et maintenant nous devons passer à l'étape suivante, sinon nous aurons certaines difficultés.

Maintenant, l'agence externe, Olivier, point 5.3.2, s'il vous plaît.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Merci, Monsieur le Président. C'est le sujet dont nous avons discuté un peu plus tôt dans l'année. Alors, vous avez dans vos classeurs les diverses offres que nous avons reçues. En réalité, nous avons recommandé celle qui coûtait le moins cher (mais qui n'est pas la moindre). Ils ont déjà travaillé avec d'autres organisations, comme l'Association internationale des fédérations d'athlétisme (IAAF), à Londres, et ont offert des services de bonne qualité et semblent avoir un réseau assez étendu de personnes qui travaillent pour eux. La recommandation est qu'on aille de l'avant avec eux et qu'on entame cette démarche dont nous avons discuté. J'avais un certain nombre de questions qui m'ont été posées : pourquoi est-ce que ça coûte cher? C'est sans doute un secteur qui est lucratif, mais si vous comparez aux autres offres que nous avons eues, elles représentaient le double de celle-ci... Je ne vais pas justifier leur taux, je ne suis pas ici pour cela.

LE PRÉSIDENT : Alors, les observations. Ingmar?

M. DE VOS : Merci, Monsieur le Président. Une inquiétude que j'ai exprimée par rapport au point 5.1, par rapport au coût très élevé de toutes ces mesures que nous prenons. Une question que j'aimerais poser : y a-t-il eu négociation quelconque quant à leur taux, à leur tarif? Ou avez-vous au moins essayé de négocier?

LE PRÉSIDENT : Marcos.

M. DIAZ : Oui, merci Monsieur le Président. Oui, j'aimerais appuyer l'idée qu'on aille vers une option moins coûteuse.

LE PRÉSIDENT : Witold.

M. BAŇKA : J'aimerais souligner que je ne pourrais être plus d'accord avec mon collègue. Je suis tout à fait d'accord avec lui.

LE PRÉSIDENT : La seule connaissance que j'en ai, c'est qu'il y a de nombreuses années, lorsque j'ai terminé mon mandat, la seule chose qu'ils ont préparée est mon CV, puis rien n'est arrivé. Donc il n'y a pas de conflit d'intérêts sur ce front-là. Alors, nous prenons bonne note des préoccupations exprimées. Ce n'est pas évident d'aller voir une entreprise ou un cabinet de cette envergure au niveau international et de dire : « Vous avez toujours fait du très bon travail, etc., mais est-ce que vous pourriez réduire vos taux? » Nous allons essayer plus fort.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Nous aurons bien sûr à nouveau une discussion pour les amener à réduire leurs frais. Ça, ce sont les coûts d'établissement; une fois que ceci est fait, nous aurons terminé avec cette agence. C'est un coût ponctuel.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup pour vos interventions.

DÉCISION

L'agence proposée pour aider à la nomination du Comité de nomination inaugural est approuvée.

6. Sportifs

– 6.1 Rapport du Comité des sportifs

LE PRÉSIDENT : À vous, Beckie.

MME. SCOTT : Merci, Monsieur le Président. Je ne vais pas aller en profondeur dans mon document, je vais donner les faits saillants. Première rencontre de l'année, elle a eu lieu à Lausanne, en Suisse, à la suite du Symposium pour les organisations antidopage que l'AMA a accueilli. Nous avons eu une séance d'une journée et demie pour les sportifs, avec des critiques et une réponse très positive. Nous avons eu 63 sportifs qui sont venus pour un jour et demi d'informations, de panélistes, de conférenciers. Nous avons saisi l'occasion de procéder à une consultation sur les gros projets dans lesquels nous embarquons cette année et sur lesquels nous avons travaillé : bien sûr, la Charte antidopage des droits des sportifs et le groupe de travail sur la représentation pour les sportifs au sein de l'AMA. On a utilisé ceci comme plateforme pour consulter les sportifs, puisqu'ils étaient sur place et ça a été extrêmement utile. Nous avons eu des commentaires très positifs après la tenue de cette séance.

Le point suivant dans mon rapport est la gouvernance; j'y reviendrai plus tard. Ben va parler de cette proposition de charte et d'ombudsman que l'on propose. Pour conclure mon rapport de présidente, je dirais qu'à la réunion, nous avons appuyé fortement les pays qui

ont adopté des lois antidopage. C'est dans la foulée, bien sûr, du championnat mondial de la Fédération internationale de ski, où les Autrichiens et d'autres équipes ont fait l'objet d'une descente, parce qu'il y avait eu des produits dopants.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du Comité des sportifs.

– 6.2 Groupe de travail sur la représentation des sportifs

MME. SCOTT : Maintenant, le groupe de travail. C'est un groupe qui a été formé après que les propositions de groupe de travail sur la gouvernance aient été acceptées en novembre dernier, avec la décision d'ajouter ou de ne pas ajouter un sportif avec droit de vote total à la table, jusqu'à ce que la question de la représentation soit réglée. On a pris sur nous de régler le problème de la représentation, et ça s'est révélé être une tâche pas aussi simple que nous le pensions. Nous avons tenu diverses réunions. Différents experts sont venus se joindre à notre réunion et nous ont offert leurs conseils. Nous avons maintenant deux options quant à la façon de faire pour que les sportifs deviennent membres du comité. Ces deux options sont dans le document. Je ne vais pas les examiner en détail, mais depuis très longtemps, nous avons regardé la proposition relative aux élections – comment procéder à ces élections. On s'est dit que ce n'était pas pratique, pas faisable, et que ce n'était pas ça qui allait nous permettre d'avoir une bonne représentativité selon les disciplines et selon les pays, etc., avec la situation actuelle. On a pensé à des élections indirectes. L'autre option, c'est la voie de la nomination. Nous avons élaboré des critères entourant les candidats possibles et certaines palettes de compétences que l'on aurait identifiées. L'une des propositions était d'avoir un sportif présent à chaque comité permanent. Voilà, c'était pour mon rapport et maintenant, je serais prête à répondre aux questions, si vous en avez.

LE PRÉSIDENT: Merci, Beckie. Maintenant, pour ces aspects du rapport de Beckie, et pour plus de détails, vous avez ça dans votre document – toute cette question de la représentation. Des commentaires? Witold.

M. BAŇKA : J'aimerais souligner que l'Europe appuie la proposition qui vise à créer ce poste d'ombudsman des sportifs. Il nous reste à discuter des détails, mais l'idée en elle-même est très bonne.

LE PRÉSIDENT: Emma.

MME. TERHO : Merci pour ce rapport, et merci pour l'excellente collaboration au niveau du Forum des sportifs du CIO d'avril. Merci d'avoir mis la lumière ou jeté plus de lumière sur la question de la lutte antidopage. Quant au rapport du groupe de travail, merci pour le travail que vous avez effectué à ce jour. Je pense que c'est très important et il y a plusieurs points (surtout accorder plus d'attention à la diversité au niveau des disciplines, des genres et également au niveau de la diversité géographique). Bien sûr, les sportifs ont différentes préoccupations à travers le monde. Pour ce qui est des suggestions du groupe de travail relativement à la gouvernance, on recommande que chaque comité permanent de l'AMA ait un représentant de la communauté des sportifs. Il est important que la palette des compétences soit large et la Commission des athlètes du CIO regrette de ne pas avoir été choisie pour faire partie du groupe de travail, pour faire part de son expérience au niveau de la représentation des sportifs, parce qu'il y a des compétences qu'on pourrait utiliser. Je suis sûr qu'on aura l'occasion d'en discuter lors des réunions, mais en tant qu'ébauche de document, rien n'a été finalisé lors de notre dernière réunion. Je pense qu'il y aurait un certain nombre de commentaires que j'aimerais souligner, relativement à la partie 2, sur les critères d'admissibilité. Je pense que les sportifs qui sont membres, qui siègent à différentes commissions de sportifs (surtout au niveau des fédérations

internationales, par exemple), profitent du réseau qu'ils ont sur place. Et il est important qu'il y ait ces liens entre les sportifs et ceux qui sont dans les instances dirigeantes. Cela permettrait plus d'influence au niveau des instances internationales décisionnelles. Il faut qu'on s'assure que ces liens entre les différentes instances sportives existent. C'est un point que j'aimerais exprimer et une suggestion que j'aimerais faire au groupe de travail.

LE PRÉSIDENT: Merci. Francesco.

M. RICCI BITTI : En tant que fédération internationale, j'appuie ce qu'Emma a dit par rapport à la composition du groupe de travail. Je pense que l'inclusion de certains représentants du CIO serait un ajout et non pas une tare. Cela résoudrait le problème de malentendu ou de cette incompréhension mutuelle. Ce serait le bon moment pour essayer de réparer ceci. Je pense que la vie est plus facile, même si on a des points de vue différents. Les sportifs comprendraient les arguments.

Dans le passé, nous n'avons pas examiné trois ou quatre critères qui, selon moi, sont très importants : le critère géographique (parce que la prédominance est anglo-saxonne) et les sports d'hiver et d'été (c'est très différent). J'aimerais exprimer toutes les différences. Nous avons les sports d'équipe et les sports individuels, là aussi c'est une différence et je recommande toujours qu'une discipline ne doive pas être représentée plus d'une fois. Il faut s'assurer qu'on ait des représentants de toutes les disciplines. C'est le conseil que je ferais pour l'avenir et j'aimerais réitérer que ce n'est pas seulement la position du CIO, mais que c'est également la position des fédérations internationales. Parce qu'après tout, ce sont les fédérations internationales qui sont l'autorité la plus importante au niveau du monde sportif.

LE PRÉSIDENT: Merci. Est-ce que quelqu'un d'autre aimerait y aller d'un commentaire? Merci. Beckie, est-ce que vous aimeriez réagir aux questions ou aux points évoqués?

MME. SCOTT : Oui, je pourrais répondre. Tout d'abord, Monsieur Bańka, c'est Ben qui va faire une présentation sur le poste d'ombudsman. Merci pour votre appui et pour votre soutien, c'est très apprécié. C'est un ajout très précieux pour nous, c'est ce que nous pensons aussi.

J'ai pris bonne note, Emma, de ce que vous avez dit; le groupe de base devrait d'abord être très petit, étant donné les contraintes de temps et de l'urgence dans laquelle nous essayons de mener ce processus. Nous avons décidé d'y aller au tout début avec un tout petit groupe et de procéder à des consultations avec chaque groupe de parties prenantes à l'extérieur de ceci. Le Mouvement olympique et les membres du CIO seront consultés. Le Mouvement paralympique et les professionnels également seront consultés. Chaque signataire du Code sera consulté séparément. Nous avons très hâte de recevoir vos commentaires à cet égard et tous les ajouts, toutes les idées que vous pourriez nous suggérer. Il ne s'agit pas d'exclure quelque groupe que ce soit; nous essayons de viser l'efficacité et de produire des consultations sur un même pied d'égalité pour tous les groupes, pour qu'on ne s'enlise pas dans un processus bureaucratique qui pourrait perdurer à jamais.

Et Monsieur Ricci Bitti, je prends bonne note de vos arguments. Nous sommes en phase de consultation et c'est un travail en cours. C'est une ébauche de document et j'ai pris bonne note de vos arguments. Merci.

LE PRÉSIDENT: Merci. Si je fais une bonne lecture de la situation, la suggestion c'est, bon... La consultation est faite, mais maintenant, le temps est sans doute venu d'élargir la taille du groupe. C'est ce qui semble être suggéré. Si c'est le cas, ça me convient. Et ça

pourrait amener plus de suggestions à la table et ça pourrait être très utile. D'autres interventions? Très bien.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu du groupe de travail sur la représentation des athlètes, avec la suggestion de l'ExCo d'élargir le groupe de travail.

– **6.3 Charte antidopage des droits des sportifs (y compris la proposition d'ombudsman)**

LE PRÉSIDENT: Ben, une présentation sur la Charte. Ben Sandford.

M. SANDFORD : Merci, Monsieur le Président. Merci de m'avoir invité. Je vais vous aider à parcourir la Charte, après quoi nous allons parler du travail effectué sur le poste d'ombudsman. Alors nous avons préparé un certain nombre de clichés pour commencer sur la Charte. Pour faire un récapitulatif, nous avons travaillé depuis les deux dernières années et ça a été deux années, deux consultations où nous avons parlé aux sportifs et à d'autres parties prenantes du monde de la lutte contre le dopage. Nous avons parlé littéralement à des milliers de sportifs et leur réaction a été tout à fait unanime. C'est un bon document pour aller de l'avant. Les parties prenantes y voient une énorme valeur et les sportifs également.

Dans votre document, au point 6.3, vous allez retrouver tout d'abord le document de discussion qui vous met à jour sur les changements les plus importants apportés à la Charte depuis qu'on l'a présentée à Bakou. Vous allez y trouver une version préliminaire actualisée de la Charte. Depuis Bakou, j'aimerais vous dire ce qui est arrivé depuis la dernière fois qu'on a parlé de la Charte au Comité exécutif. Nous avons l'intention, avec les soumissions du Code et les soumissions pour la Charte internationale, d'ouvrir cette Charte à une rétroaction. Nous avons reçu quelque 30 pages de commentaires. C'est très apprécié et cela montre l'intérêt que suscite la Charte. La Charte a été présentée lors du Symposium de l'AMA, lorsque nous avons eu le Forum mondial des sportifs. Nous avons 70 sportifs qui ont participé à l'exercice sur la Charte et le poste d'ombudsman, pour voir comment ils aimeraient voir la Charte corriger les lacunes qu'ils voyaient au niveau du document, etc. Toutes les soumissions que nous avons reçues ont fait l'objet d'un examen et pour certains pans de ces documents, il fallait chercher des conseils d'experts et nous avons sollicité ces conseils. Certains experts ont rédigé certaines des clauses afférentes à la Charte pour qu'elles soient conformes aux Standards internationaux et au Code. La version actuelle est maintenant complète dans votre document. Nous avons présenté ceci au Forum international des athlètes du CIO. Merci au CIO de nous avoir donné cette occasion. Nous n'avions pas pris de questions à l'époque, mais la rétroaction reçue des participants était extrêmement positive. Ils ont beaucoup aimé ce que nous faisons.

Maintenant, les changements principaux depuis Bakou : si vous avez lu la Charte, vous aurez constaté qu'elle a été modifiée. Nous nous approchons maintenant de la version finale, un document très approfondi, très fouillé, qui exprime très bien les droits et, dans la partie 2, les droits comme pratique exemplaire. Un énoncé de mission a été ajouté. Le préambule a été changé, simplifié et dans le préambule, nous avons exprimé le processus d'approbation et de changements pour la Charte. Nous avons maintenu la structure en deux parties et dans la partie 2, certaines inquiétudes nous ont été relayées, avec lesquelles nous étions d'accord. Nous avons essayé d'exprimer clairement dans la partie 2 que ça ne s'appliquait qu'aux OAD et que la formulation et la définition étaient conformes au Code et aux Standards internationaux.

Au fur et à mesure que le Code va continuer à évoluer dans les mois à venir et à être modifié, on s'assurera que la Charte est à jour avec ces révisions du Code, qui seront adoptées un peu plus tard dans l'année en Pologne. Des articles ont été ajoutés (ceci émane des commentaires des sportifs) : les droits sur les personnes protégées, l'échantillon B et les analyses. Nous en avons ajouté un autre, sur d'autres droits qui ne sont pas affectés, et sur l'application et les causes quant à la capacité d'agir. On a retiré l'ombudsman de la Charte, et maintenant c'est un dossier distinct qui évolue également.

Le Code et la Charte : Richard Young est ici et j'ai constaté dans ce document qu'il va y revenir également. Nous avons travaillé sur la façon dont on ferait référence à la Charte dans le Code; c'est Richard qui en parlera un peu plus tard. Ce sera dans l'introduction et dans les rôles et responsabilités de l'AMA qu'on retrouvera tout cela.

L'étape suivante : nous allons faire un suivi des changements pertinents apportés au Code et si ça nécessite des changements au niveau de la Charte, ces changements seront apportés. Plus tard dans l'année, nous allons tenir notre prochaine rencontre du Comité des sportifs au mois d'août et la version finale de la Charte sera remise au Comité des sportifs pour discussion et approbation à ce moment-là. Une fois que ça aura été approuvé par le Comité des sportifs, on viendra chercher l'approbation du Comité exécutif pour entériner tout ça, et l'adopter, nous l'espérons! Alors voilà, c'est là où nous en sommes au niveau de la Charte. Est-ce que vous aimeriez que je réponde aux questions relatives à la Charte pour commencer?

LE PRÉSIDENT : Oui, s'il vous plaît, si vous le voulez bien. Clairement, beaucoup de travail a été abattu. La consultation : quelle était l'ampleur de la consultation, Ben? Les 30 pages, c'est le résultat de la rétroaction de 60 personnes ou d'une seule personne?

M. SANDFORD : Écoutez, je n'ai jamais compté le nombre de personnes qui ont fait des soumissions. Ce n'est pas seulement des personnes, mais également les parties prenantes. Je dirais qu'elles étaient au nombre de 25. Dans certains cas, elles y ont vraiment été clause par clause dans la recommandation de leurs changements.

LE PRÉSIDENT : Des questions à poser à Ben, sur les changements, les bonifications, les améliorations et par rapport à ce qui commence à avoir les contours d'une version finale?

M. KEJVAL : Tout d'abord, encore une fois, et c'est la dernière fois que je le dirai, nous sommes plein de gratitude pour le travail de Beckie et son équipe. Mon premier point : il est important d'utiliser notre nom. Est-ce qu'il serait possible de trouver un nom différent pour « Charte »? Il ne faut pas qu'il y ait de confusion de noms, surtout lorsque vous parlez de chartes – donc, la désignation de cette Charte.

Deuxième point : Nous avons examiné de près le texte et nous avons vu qu'il pourrait y avoir des réserves quant à l'ancien texte et dans le Code. Et nous voudrions savoir quelle est la meilleure façon de procéder pour traiter de cela. Est-ce que quelqu'un reviendra sur ces points? Pour éviter de faire double emploi, tel que l'article 9, qui apparaît dans le Code, pour lequel il y aurait des commentaires à faire.

La deuxième partie est très bien, mais je voudrais également que l'on mentionne « responsabilité »; c'est un élément qui manque pour l'ombudsman. On en parlera plus tard, n'est-ce pas?

LE PRÉSIDENT : Merci. Oui, on est en train de parler de la Charte et on parlera de l'ombudsman après avoir entendu la présentation qui traitera de ce point. Francesco.

M. RICCI BITTI : Ma question s'adresse surtout à Ben, ou plutôt à l'AMA. Les signataires, qui seront-ils pour cette Charte? La question porte plus sur l'équipe du Code. La force de ce document, quelle est-elle, par rapport au Code? Cela n'a pas été dit très clairement, nous voulions exprimer notre réserve sur ces éléments.

LE PRÉSIDENT : Y a-t-il autre chose? Ben, vous voudrez peut-être répondre à certains de ces points? Peut-être ne pouvez-vous pas répondre au dernier point? Richard Young, je le vois dans le coin, il est prêt à se rapprocher de la table. C'est à vous qu'il faudra poser la deuxième question, je pense.

M. SANDFORD : Pour ce qui est des premiers points, on a insisté sur le fait de garder le nom, la désignation « Charte ». Il ne devrait pas y avoir de confusion, je pense. La Charte de l'AMA est un document très important. Il y a des centaines et des centaines de chartes dans le monde. Au Canada, nous avons la Charte canadienne des droits et libertés, qui énonce les droits des citoyens. Je parlais de charte dans ce contexte, vous pouvez l'appeler différemment. Pour moi, il s'agit de la Charte antidopage des droits des sportifs ou il faudra peut-être également utiliser le sigle, soit la CADS. Je ne pense pas qu'il y ait de risque de confusion lié au fait que l'on a deux chartes. La Charte olympique, ça reste la Charte olympique. Il ne peut pas y avoir de confusion.

Maintenant, pour ce qui est de l'article 9, est-ce que je comprends bien? Ce qui vous préoccupe ici, c'est le champ d'application de cet article 9, c'est bien ça? Avec la première partie de la Charte, voilà comment cela fonctionne : tous ces droits prévus au Code vont être inclus dans les Standards internationaux. La Charte précise où se trouvent ces droits. Il s'agit simplement de les retrouver dans un même document, pour qu'ils soient plus accessibles aux sportifs. Voilà les droits dont disposent les sportifs, en vertu du Code. Cet article 9 rappelle des droits à la compensation, à la rémunération et ça vous mène à la partie du Code qui en traite. Je crois que c'est à la page 72 du Code qu'il en est question. Je ne sais pas si c'est ce à quoi vous pensez précisément, mais c'est quelque chose qui a déjà été porté à notre attention. Il s'agit de sportifs qui demanderaient à avoir droit à une compensation ou à des dommages et intérêts contre notre article. Or, dans le Code, rien n'empêche un sportif de poursuivre pour obtenir réparation auprès d'une autre personne qui lui aurait causé des dommages. Il y a donc toujours cette possibilité de demander des dommages. Autrement dit, le Code n'interdit absolument pas à un sportif de poursuivre un autre sportif pour obtenir une compensation si cet autre sportif l'a empêché de percevoir des rémunérations. Quant à votre autre question, je crois que je l'ai oubliée.

Les responsabilités apparaissent dans le Code également déjà. L'article 21 traite des responsabilités des sportifs. On n'a pas pensé qu'il était nécessaire de rappeler ce qui apparaît déjà dans le Code, mot à mot. Il y a autre chose également, qui est venu des sportifs, c'est qu'ils voulaient un document qui mette l'accent sur leurs propres droits, puisque leurs droits et responsabilités, par ailleurs, apparaissent dans le Code.

M. YOUNG : Très rapidement. Le Code, c'est un document long. Les droits des sportifs s'y retrouvent et sont mentionnés à plusieurs reprises. Les sportifs ont été d'avis qu'il était très important d'avoir leurs droits les plus importants rappelés dans un même endroit. Il n'y a rien dans la Charte qui crée de nouveaux droits. Il ne va pas y avoir de cas où l'avocat d'un sportif intervienne pour dire : « Il y a une défense basée sur la Charte des droits ». S'il y a une défense quelconque, ce sera à partir de droits qui existent déjà dans le Code.

La deuxième partie de la Charte est un peu comme un guide qui rappelle ce que nous devrions faire comme signataire. Il incombe au Comité exécutif de déterminer en quoi consistera cette directive, ce guide général.

Maintenant, pour ce qui est de l'Article 10.8, le Code n'empêche pas un sportif de poursuivre pour dommages un autre sportif. C'est quelque chose qui existait déjà dans le Code 2009, dans le Code 2015. Tout ce que nous avons fait a été de le reprendre.

LE PRÉSIDENT : Merci. Y a-t-il des questions à poser à Rich, tant qu'il est près de la table? Linda.

MME. HOFSTAD HELLELAND : Merci. Merci, Beckie et Ben, de vos présentations. Le travail que vous avez fait m'encourage, me reconforte, et vous avez tout mon appui, bien sûr. Et la Charte et la résolution concernant l'ombudsman sont un pas dans la bonne direction, car cela montrera que l'AMA prend les sportifs plus au sérieux. Je vous encourage, membres du comité, à poursuivre dans cette voie. J'ai toute confiance dans le fait que vous pourrez compter sur tout notre appui. Je note également que la Charte est maintenant incluse dans le Code, ce qui est extrêmement important pour l'avenir. Et ça lui donne tout le statut qu'elle mérite.

LE PRÉSIDENT : Autre chose? Très bien. Oui, oui, Ingmar, s'il vous plaît.

M. DE VOS : Je voudrais simplement poser une question, parce que je n'ai pas entendu de réponse à la question concernant l'impact juridique de cette désignation de « Charte ». La Charte a une définition juridique très nette en Suisse et comme l'AMA relève de la législation suisse, c'est très important de tirer cela au clair à l'avance. Il ne s'agit pas uniquement d'une question de nature technique. Cela peut être important pour l'avenir, car cela peut avoir des conséquences.

LE PRÉSIDENT : Avez-vous d'autres questions? Merci. Voulez-vous répondre?

M. YOUNG : Là, effectivement, vous avez mentionné un point de nature juridique, qui peut avoir son importance dans ce pays où nous sommes constitués. Tout le monde semble se tourner vers moi pour une réponse. Nous examinerons ce point. Il n'existe pas de statut « super légal » que l'on voulait attribuer à ce document. Ça ne vient pas saper quoique ce soit qui apparaît dans le Code. Ça ne fait simplement que rappeler, renouveler des choses que l'on trouve déjà dans le Code, mais nous sommes tout à fait disposés à revenir sur la question. Si on vous cite en note de bas de page, on pourra le faire, en disant que le nom n'a rien à voir, n'aurait aucun lien avec la *Magna Carta*. Eh bien, nous sommes suffisamment vieux pour nous souvenir de l'existence de la *Magna Carta*!

LE PRÉSIDENT : Est-ce que c'est assez proche de la version finale ou y a-t-il de grands changements envisagés?

M. SANDFORD : Non, c'est assez près de la version finale, donc c'est peut-être peu de changements.

LE PRÉSIDENT : L'approbation, ça sera à Katowice. Il faudra donc répondre à cette question concernant l'aspect juridique, concernant le nom en particulier. C'est important de le faire, sinon, effectivement, ça pourrait avoir un effet sur l'autre Charte, ce qui serait dommage. Bon. On a avancé, c'est vraiment considérable. On va maintenant passer à l'ombudsman. C'est la proposition concernant l'ombudsman, merci.

M. SANDFORD : Oui, il s'agit d'une proposition concernant la création d'un ombudsman. C'est la première fois que nous faisons cette proposition en particulier. On parle d'*ombudsperson* en anglais, qui est plus neutre (ni masculin ni féminin). C'est la première fois que nous faisons cette présentation. Depuis deux ans, ça existe dans la Charte, mais comme pour le moment ce n'est pas encore en place, il a été convenu de retirer cela de la Charte et de l'examiner comme un point à part. J'ai encore une présentation PowerPoint

très intéressante. Comme pour la Charte, ça nous a pris deux ans pour en arriver là. Au début, ça faisait partie de la Charte. Il y a eu toutes sortes de commentaires concernant l'importance de ce poste d'ombudsman quant à la façon dont ça va être présenté, mais c'est la première fois que l'on a présenté cela dans un document. Il y a vraiment un grand besoin en la matière. Lorsqu'on parle aux sportifs de tout le système et des problèmes qu'il y a dans la lutte contre le dopage, on voit très vite qu'il y a quelque chose qui manque. Il fallait donner aux sportifs une espèce de soupape de sécurité. Un endroit où ils peuvent obtenir des informations, des conseils, où ils peuvent également signaler des problèmes particuliers. Je ne sais pas si vous avez déjà eu recours à des services d'ombudsman dans vos pays. En Nouvelle-Zélande, la présence d'un ombudsman a été très importante. On s'est assuré qu'on avait suivi les procédures qu'il fallait et attribué les fonds qu'il fallait dans cette poursuite (dans le sport de skeleton). Les ombudsmans sont des personnes indépendantes (dans ce cas, semi-indépendantes), qui ont la confiance des sportifs, qui peuvent recevoir des plaintes. Cette personne pourra donc parler avec l'organisation antidopage concernée, entendre son point de vue et ensuite, appliquer les règles voulues pour arriver à un résultat, et dire : « Voilà la conclusion à laquelle nous sommes arrivés ». Oui, en Nouvelle-Zélande, ils ont fait un bon travail dans le domaine du sport propre; ou bien il y avait une raison de tenter cette poursuite, ou au contraire, il y a une erreur.

Oui, les sportifs sont parfois confrontés à des problèmes systémiques. Si vous êtes un sportif, votre organisation vous donne l'éducation, toute l'information voulue. On pourra se tourner vers ces organes si l'on a des besoins, mais ce sont ces mêmes organismes qui peuvent vous poursuivre, vous accuser. Si vous êtes un sportif et que vous avez peut-être commis une infraction, il n'y a pas de lieu neutre vers lequel vous tourner. À ce moment-là, les sportifs doivent faire appel aux services d'un avocat, mais l'avocat peut leur dire le contraire de ce que leur dit l'agence antidopage. Le sportif a besoin de conseils simples quant à ce qu'il convient de faire en vue d'obtenir le meilleur résultat possible dans les circonstances. Ce protecteur, l'ombudsman, n'est pas un avocat, mais quelqu'un d'indépendant qui peut guider le sportif sur ce chemin difficile. On a parlé de règles; il y a beaucoup de règles et beaucoup de règles de conformité pour les organisations antidopage. Mais bien de ces règles et de ces fonctions de ces organisations peuvent avoir un impact sur les sportifs. Il faut donc faire en sorte que les sportifs et les organisations qui fonctionnent dans une relation soient conformes aux règles. Nous avons pour le moment un bon système de conformité, mais il y a quelque chose qui manque dans ce système de conformité. Ce sont les réactions, les commentaires des sportifs. Il peut y avoir une révision de la conformité, on peut remplir des questionnaires. Tout cela se fait, mais les sportifs ne sont pas toujours consultés dans ces processus. En permettant à l'ombudsman d'avoir les commentaires, les réactions et la rétroaction des sportifs, cela permet vraiment d'avoir une vue en temps réel de ce qui se passe sur scène. Cela permettra d'apporter des changements en temps réel beaucoup plus rapidement lorsqu'ils s'imposent.

La structure de ce poste d'ombudsman : lorsqu'on a commencé à y réfléchir au début, on s'est dit que ce serait très bien qu'il occupe un bureau indépendant, mais après mûre réflexion, on a vu que le pouvoir de l'ombudsman, c'est de ne pas posséder de pouvoir; ses recommandations ne sont pas exécutoires. Ne pas avoir de pouvoir ne permet pas d'être indépendant. Il faut que cela repose sur l'AMA. Si vous recevez une liste de questions de cet ombudsman, en tant qu'organisation antidopage, cela peut avoir un pouvoir si ça vient de l'AMA. Vous répondriez davantage aux questions si elles venaient de l'AMA plutôt que de quelqu'un de complètement indépendant. Pour le moment, ceci est une première ébauche de ce que l'on prévoit. Il va falloir travailler sur tout cela avec l'AMA. Ce sont simplement quelques réflexions sur la façon dont il faut réfléchir. Le financement prédéterminé vient de cas passés où il y avait poursuite. Tout financement devrait être délimité et accompagné de conditions particulières. Maintenant, pour ce qui est de l'imputabilité et de la responsabilité, l'ombudsman doit soumettre son rapport au directeur général et au Comité de révision de la conformité de l'AMA.

Les fonctions de cette personne : comme je l'ai déjà dit, elles couvrent un domaine de compétences très vaste, mais comprennent très peu de pouvoir. Cette personne pourra donc mener l'enquête, informer, guider le sportif dans tout le labyrinthe de la lutte antidopage, amener le sportif vers les services dont il a besoin. Elle présentera un rapport au sportif en particulier, en disant « voilà... ». Ensuite, pour permettre d'améliorer le système, elle suivra les étapes suivantes dans le processus. Nous serons heureux d'avoir vos commentaires et vos réactions ici aujourd'hui, pour savoir ce que vous pensez de ce que nous proposons. Il faudra également consulter d'autres experts dans le domaine. Le concept final sera présenté au Comité des sportifs à la réunion d'août 2019 et le concept final sera présenté au Comité exécutif et au Conseil de fondation en septembre et en novembre. Je suis à votre disposition pour répondre à toute question.

LE PRÉSIDENT : Avez-vous des questions?

M. KEJVAL : Quelques remarques à propos de la Charte : elle est liée au Code, nous l'avons compris, mais cette idée d'ombudsman est complètement nouvelle. C'est intéressant. Il est très important de bien comprendre ce concept. Ce sera très important, effectivement, pour les sportifs, d'avoir quelqu'un de complètement indépendant qui pourra les conseiller, qui pourra trouver des solutions neutres. Il faut travailler dans le cadre d'un programme particulier. De notre côté, on a notre programme Brisez le silence! On a également notre programme d'enquêtes, qui peut quelques fois se montrer indépendant. Il est recommandé également d'organiser des comités de sportifs au sein des organisations antidopage. C'est quelque chose que nous avons fait dans notre pays, pour travailler en collaboration étroite avec les sportifs. Vous avez dit avoir parlé à des milliers de sportifs; imaginez un peu quelle sera la situation avec un seul ombudsman. Ça va être très compliqué. Lorsque les sportifs ont des conflits, et s'ils se trouvent opposés à l'AMA, ils peuvent essayer toutes sortes de voies, mais ça va être difficile pour une seule personne de répondre à toutes les demandes. Cette idée est très intéressante, mais j'ai l'impression qu'il reste encore beaucoup à faire. Bon, l'ombudsman, c'est important, mais le Comité d'éthique est un autre organe dont l'indépendance est importante.

LE PRÉSIDENT : Merci. Avez-vous d'autres questions autour de la table? Très bien, merci. Vous pouvez répondre déjà à cette intervention.

M. SANDFORD : Merci. Merci de cette question. Voilà comment on voit cela s'inscrire dans le travail de l'AMA : ça ne devrait pas avoir d'impact sur la loi, sur la structure actuelle. Ça devrait pouvoir s'inscrire dans le processus existant. C'est quelque chose qui viendra enrichir le processus, aider à mieux fonctionner, plus en douceur, en quelque sorte. Or, pour ce qui est de Brisez le silence! et du service Renseignements et enquêtes, voici comment cela va fonctionner : un sportif peut appeler le programme Brisez le silence! ou le service Renseignements et enquêtes s'il a des inquiétudes concernant le dopage chez un autre sportif. Ce n'est pas simplement une question de conformité. Ce n'est pas là pour faire concurrence au programme Brisez le silence! Ce n'est pas là que le sportif se tournera pour dénoncer un cas de dopage ou pour demander une enquête. Il s'agit vraiment de deux fonctions différentes. J'ai fait de la recherche récemment sur Brisez le silence! et sur le programme des lanceurs d'alerte; le gros problème, c'est que ces deux programmes ne sont pas bien connus. Et c'est là que l'ombudsman peut également ajouter une certaine valeur. S'il y a un lieu central vers lequel les sportifs peuvent se tourner pour obtenir des renseignements, ce sera mieux; mais ça n'existe pas. L'un des problèmes dont se plaignent les sportifs, c'est qu'ils vivent dans un monde où ils sont obligés de respecter toutes sortes de règles différentes, suivant le moment de l'année, là où ils sont, qu'ils soient à un concours international ou national, etc. Ils ne savent pas très bien de quelle juridiction ils relèvent, qui ils doivent rappeler, à tel ou tel moment, pour telle ou telle occasion. Je peux imaginer, ce n'est pas organisé pour cela, mais si l'ombudsman reçoit un appel d'un sportif

et que le sportif veut dénoncer un cas de dopage, à ce moment-là, il aiguillera le sportif directement vers le programme Brisez le silence!

Maintenant, pour ce qui est des comités des sportifs, je fais partie de ces comités depuis treize ans et je suis un grand admirateur de ces comités. Je parlerai seulement de mon expérience, mais je pense que je fais partie de trois comités différemment (bon, en ce moment, je fais partie de deux comités). Les comités des sportifs, dans certaines situations, ont des difficultés lorsque les sportifs viennent avec des plaintes concernant l'organisation (surtout une organisation dont le comité des sportifs fait partie). Quelques fois, cela se fait en douceur, mais d'autres fois, surtout lorsque c'est confidentiel, le comité des sportifs n'a pas nécessairement l'expertise pour se pencher sur la question. Ça peut se produire, parce que ces sportifs sont tous des bénévoles. Ils n'ont pas les compétences nécessaires et c'est là que l'ombudsman peut intervenir, ça fait partie de son rôle. Dans bien des situations, l'ombudsman et le Comité des sportifs auront à travailler de concert. Ils ont des rôles différents. Il y a vraiment un rôle à jouer par cet ombudsman, un rôle qui n'est pas encore joué par le Comité des sportifs pour le moment. Si ça avait été le cas, on ne serait pas là en train de vous vanter les avantages d'avoir un poste d'ombudsman.

Ce que vous avez dit, c'est que cela fera énormément de travail pour une seule personne, si cette personne connaît effectivement beaucoup de succès – si ce poste est très populaire. Ce sera très difficile pour une seule personne. Ce qui est important, c'est que les sportifs soient heureux de savoir qu'il y a une personne vers laquelle ils peuvent se tourner. Il faut commencer. Commencer modestement et voir où ça va aller. L'ombudsman, de façon générale, ça peut être le bureau de cette personne, de la même façon qu'on a ce service d'enquête à l'AMA. Et il y a un certain nombre de personnes dans ce bureau. On peut avoir une personne pour remplir cette fonction d'ombudsman, et si c'est très populaire, on pourra peut-être consentir les fonds nécessaires pour permettre à cette personne de bien faire son travail. Et là, ça pourra peut-être être plus qu'une seule personne. On aura le nombre de personnes voulues pour que le travail soit fait. Mais là, c'est un pont qu'on traversera lorsqu'on y arrivera, une fois que l'on aura en place la structure voulue.

LE PRÉSIDENT : Très bien. Merci beaucoup. C'est plus clair, maintenant, c'est sûr. Sinon, la suggestion c'est que l'on revienne sur cette idée. La direction peut vous envoyer toute une série de questions pour voir si vous pouvez présenter les choses de façon encore plus claire. Mais merci beaucoup. Comme vous l'avez bien dit, il faut commencer quelque part, modestement.

M. SANDFORD : Bon, j'attendrai effectivement d'avoir les questions de la direction, ça nous permettra d'aller de l'avant.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup.

DÉCISION

Il est pris note de la Charte antidopage des droits des sportifs et du compte rendu sur l'ombudsman.

7. Finance

- 7.1 Contributions des gouvernements et du CIO

LE PRÉSIDENT : Alors, nous pouvons poursuivre avec le point 7, les finances. Le premier point à Francesco.

M. RICCI BITTI : Merci. Je veux aborder les comptes de fin d'année. Alors, je vais commencer par une information, à savoir que la réunion du Comité des finances se tiendra

à Londres le 24 juillet. Je remercie le gouvernement du Royaume-Uni de son invitation. Comme vous le savez, il s'agit d'une rencontre très importante qui se tient annuellement pour traiter de la démarche stratégique vis-à-vis des finances de l'AMA.

Le point 7.1 : vous venez de voir les statistiques les plus récentes au sujet de la cotisation, de la contribution. Les choses vont bien, la situation est bonne. En date d'aujourd'hui, nous avons 82 % de la contribution déjà atteinte par rapport à une réalisation de 72 % à la même époque l'année dernière. Nous avons pleinement reçu l'Océanie; l'Amérique et l'Afrique, ça va mieux. Les deux autres régions sont peut-être les régions un peu plus critiques : en Asie, nous attendons toujours la contribution du Bahreïn et du Koweït, pour un total d'un peu plus de 200 000 \$ et il manque la Fédération russe, l'Espagne et la Suède, pour un total de 1,6 million. Pour la région des Amériques maintenant, je dirais que ça va bien, sauf qu'il y a un problème permanent : le Venezuela n'a pas payé depuis quatre ans. Je le signale simplement, il faut tenir compte de la situation politique. Vous avez toute l'information dans les documents qui vous ont été fournis, alors je ne veux pas m'appesantir là-dessus, mais je voudrais mentionner la contribution supplémentaire que nous recevons chaque année, 238 000 \$ en provenance de deux pays, l'Australie et le Japon, que je remercie très sincèrement.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les contributions des gouvernements/du CIO.

– **7.2 Comptes de fin d'exercice 2018**

M. RICCI BITTI : Maintenant, le point 7.2, les résultats de fin d'année. J'ai essayé d'être concis et clair. Nous avons un surplus de 3,1 millions de dollars en 2018, par rapport à un budget de 1,3 million. Cet écart provient d'une augmentation des revenus, pour un montant de 251 000 \$, et d'une réduction des dépenses de 1,5 million par rapport au budget. Puisqu'il s'agit d'un budget positif de 1,3 million, nous sommes à 3,1 millions de dollars d'excédents à l'heure actuelle. Je pourrai vous en expliquer les raisons principales. D'abord, sur le plan des revenus : je vous dirais que nous avons eu une très bonne année au niveau des contributions en 2018 (99,13 % à la fin de l'année, par rapport à 97,99 % pour l'exercice précédent). Ensuite, nous avons bénéficié d'une contribution extraordinaire très importante. Je le mentionne, pour ceux qui l'ont oublié, que le Japon et la Chine, à eux seuls, ont été responsables de 1,2 million de dollars de contribution. Si vous ajoutez cela au 1,5 million, en vertu de l'accord de Montréal, vous remarquerez qu'il s'agit d'une contribution très importante, qui nous permet d'enregistrer un surplus.

Pour ce qui est des dépenses, maintenant, un sujet très intéressant pour vous : nous avons eu des dépenses de 95 % par rapport au budget. Là, je voudrais dire quelque chose très clairement : même si nous avons été en deçà du budget, la majorité des priorités, des activités prioritaires fixées dans les dix recommandations qui tiennent à cœur à notre directeur général ont toutes été entamées et réalisées. Les économies viennent donc d'ailleurs. Nous avons du moins lancé toutes les initiatives que nous avions prévues, à la suite de votre présentation du document stratégique. Maintenant, je voudrais quand même clarifier un peu les choses. D'abord, les salaires et le personnel permanent : il y a une augmentation de ces frais de 14 %. Mais ce n'est pas étonnant, puisque nous avons 20 effectifs de plus. Évidemment, il s'agit des personnes qui doivent effectuer ou réaliser les nouvelles activités ou les activités bonifiées. Ensuite, à part ce recrutement de 20 effectifs qui augmente les coûts, notamment parce qu'il faut leur permettre de déménager, les frais de déménagement ont augmenté de 24 % en raison du plus fort volume d'activités (année olympique, augmentation des effectifs, comme je l'ai déjà signalé). Le service Information et communication a pris une forte proportion d'augmentation, mais le montant total reste modeste. Beaucoup d'activités ont été

effectuées dans le cadre des Jeux olympiques, notamment. Et il y a eu une très grosse dépense allouée au dossier de la conformité russe.

Voilà pour les augmentations. Passons maintenant aux réductions. Nous avons économisé de l'argent; ce n'est pas tout à fait positif, d'ailleurs, de mon point de vue. Nous avons économisé de l'argent sur le plan de la recherche et des contrôles. Je n'aime pas beaucoup cette tendance pour ce qui est du financement de la recherche. Il faudrait peut-être regarder la situation pour l'année prochaine. Je peux vous assurer, Olivier, qu'au prochain Comité des finances, nous allons recommander d'envisager une augmentation du budget alloué ou des activités au niveau de la recherche. Ensuite, les dépenses en immobilisation ont été inférieures au budget. L'investissement dans ADAMS reste une priorité importante. Les frais de dépréciation sont plus élevés que ce qui était prévu au budget, parce que ADAMS commence à devenir un petit peu désuet. Vous savez que le module des sportifs coûte beaucoup d'argent, donc nous avons maintenant une application mobile, ce qui a exigé beaucoup d'investissement. Ensuite, nous avons des bureaux plus importants à Lausanne, en raison de l'augmentation de nos effectifs, mais le bureau de Lausanne est absolument indispensable, du moins de notre point de vue, pour le volet sportif de cette entreprise. Les revenus d'intérêts ont beaucoup augmenté. Nos placements ont été très rentables et il y a eu une augmentation de 28 % par rapport au budget.

Et dernier point, mais non le moindre : le taux de change nous a également profité, le dollar US nous a beaucoup aidés, puisque nos coûts sont établis en dollars canadiens. Pour conclure sur ma dernière remarque, puisqu'il s'agit d'une décision du personnel, le surplus a permis à l'AMA de mettre sur pied la politique de réserve qui a été recommandée par le Comité des finances maintes fois. Idéalement, nous recommandions que nous ayons des réserves pour couvrir nos frais d'exploitation pour 6 mois. Nous n'en sommes pas encore là; les fonds sont encore insuffisants. Ce sera donc un point très important à la prochaine réunion du Comité des finances. Nous avons des réserves pour deux mois à l'heure actuelle, mais les mois coûtent plus cher. Par conséquent, qu'il reste des réserves pour six mois reste un rêve pour l'instant.

Pour ce qui est des liquidités, la situation est très favorable. Je suis heureux de pouvoir dire que la position financière de l'Agence a été positive en 2018. Et l'acceptation d'augmentation annuelle de 8 % par le Conseil de fondation nous a permis de planifier et de poursuivre toutes ces activités et de réaliser tous les objectifs stratégiques qui ont été évoqués à de nombreuses reprises par Olivier. À l'exception des deux ou trois remarques que j'ai faites, notamment sur le plan du financement de la recherche et sur le plan de la réserve d'exploitation, je pense pouvoir dire que nous sommes très satisfaits.

Nous devons faire une recommandation au Conseil de fondation demain. Je vous dirais que le rapport détaillé est positif, il n'y a pas de lacunes, de carences, mais je veux néanmoins vous informer que nous nous sommes renseignés auprès de personnes qui connaissent bien le régime des rentes suisse qui était en suspens depuis l'année précédente, et on nous a expliqué que notre décision de ne pas enregistrer les obligations pour des non matérielles était correcte. Essentiellement, on nous a donné l'aval pour faire ce que nous avons proposé de faire par rapport au régime de pension suisse. Et ceci n'entraîne pas de conséquences, il ne s'agit pas d'une donnée importante, mais nous continuons évidemment de cotiser au régime.

Alors, si vous n'avez pas de questions... J'ai essayé évidemment de répondre à toutes vos questions par mes remarques et je répète donc que le Comité des finances voudrait une augmentation des fonds consacrés à la recherche. Et si nous avons des surplus l'année prochaine, nous devrions mettre davantage de côté sous forme de réserve, parce que si nous n'en profitons pas cette année, avec une augmentation de 8 %, il sera très difficile d'atteindre cet objectif d'une réserve de six mois et sinon, au moins un peu plus que la

situation actuelle de moins de deux mois. Monsieur le Président, je vous demande de soumettre ceci sous forme de recommandation au Conseil de fondation demain, pour approbation.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Est-ce que vous désirez poser des questions à Francesco?

Alors, je pense que tout le monde autour de la table a bien compris qu'avec un excédent de 3 millions, nous sommes tous satisfaits. Est-ce que vous acceptez que nous soumettions ces états financiers au Conseil de fondation demain? Nous entendrons le rapport du bureau de Montréal de la part de PwC (de Linda), après quoi le Conseil de fondation sera appelé à voter. Est-ce que vous êtes satisfaits que nous recommandions cette acceptation? Très bien, merci Francesco. Vous êtes soit brillant, soit chanceux, ou alors un peu des deux.

DÉCISION

Les comptes de fin d'année 2018 seront soumis pour adoption au Conseil de fondation.

– **7.3 Comptes trimestriels 2019 (premier trimestre)**

LE PRÉSIDENT : Le point 7.3 maintenant.

M. RICCI BITTI : Les comptes de l'AMA sont très saisonniers. À la première réunion de l'année, nous semblons toujours avoir un gros profit et un gros surplus, mais ce n'est pas le cas, parce que les fonds arrivent en dents de scie. Vous avez l'impression que nous sommes en très bonne posture, mais il ne faut pas trop s'en enorgueillir. La situation reste positive, cela dit.

Je vous demande de regarder la pièce jointe 2, qui représente la situation après le premier trimestre. J'ai simplement quelques remarques à vous faire. Les dépenses sont à 22 %. C'est positif; nous avons effectué 25 % de l'année, nous devrions normalement nous trouver à 25 % du budget, et nous en sommes à 22 %. Les revenus sont beaucoup plus importants en raison des contributions déjà versées. Nous sommes à 45 % après trois mois, ce qui est très positif, évidemment. Mais c'est très positif pour l'instant, je le rappelle.

Les écarts dans ce document que je voudrais vous signaler : il y en a seulement un ou deux qui méritent votre attention. D'abord, le Symposium. Nous sommes très satisfaits du grand succès de ce Symposium, mais tous les coûts tombent dans la première moitié de l'année. C'est reflété évidemment dans les états financiers que je vous présente. Et ensuite, le service du contentieux est déjà à 30 % en raison de frais de litiges et d'honoraires juridiques pour la protection des données, et cela a un rapport évidemment avec les enquêtes également. Ensuite, pour ce qui est de la sécurité des données : nous devons mettre en place toute une série d'activités cette année. Cela va évidemment avoir des retombées sur les coûts, mais je pense que la sécurité des données deviendra un domaine de grande importance qui risque de coûter cher. Il faut que nous nous y préparions. Il va falloir sans doute réviser le budget en juillet, parce que c'est un poste budgétaire qui nous préoccupe.

Finalement, j'ai l'obligation de vous dire qu'il y a un changement au niveau de la reddition de comptes. Si vous regardez la pièce 3, vous voyez pour la première fois l'éducation et les relations avec les ONAD/ORAD, sont sous deux points. De l'autre côté, nous voyons une ventilation du service des opérations en trois domaines : ressources humaines, bureaux et installations et opérations générales. Ça, je vous le soumetts pour information. Le rapport est un peu plus détaillé et, à mon avis, plus clair après ces

amendements. Si vous avez des questions, je serai très content d'y répondre (des questions au sujet du premier trimestre). Je tiens encore une fois à remercier les permanents du service des finances et les participants d'avoir accepté le 8 %.

LE PRÉSIDENT : Merci. Y a-t-il des questions, Mesdames et Messieurs, au sujet du premier trimestre? Il semble que non. Tout semble être sur la bonne voie. Il est vrai que nous avons une politique d'établissement de réserve. Avec des effectifs de 125 personnes, il nous faut avoir des réserves plus amples en cas de besoin. Alors, merci beaucoup, Francesco, et bonne chance encore une fois pour demain, pour faire adopter ces états financiers par le Conseil de fondation.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur les comptes trimestriels de 2019.

8. Éducation

– 8.1 Rapport du président du Comité éducation

LE PRÉSIDENT : Bien. Point 8 : Éducation. Malheureusement, Edwin Moses est à l'extérieur, il ne peut pas se joindre à nous. Alors, je vais inviter Catherine, qui dirige ce service, à soumettre ce rapport, au nom d'Edwin Moses.

MME. MACLEAN : Merci, Monsieur le Président. Edwin et moi avons discuté de son rapport et je le présenterai donc tel qu'écrit, mais j'aimerais commencer par présenter Tony Cunningham, responsable principal, Éducation, qui répondra à vos questions, le cas échéant, surtout pour ce qui est du Standard, puisque c'est lui qui en est l'auteur principal. Je porte mon chapeau d'« Edwin Moses » et j'aimerais commencer par remercier et féliciter le Comité Éducation de ses contributions. Il s'est réuni les 23 et 24 avril à Montréal. La réunion a été fort utile, je peux le dire en mon nom personnel (j'y ai assisté) et c'était une réunion très positive, marquée par la collaboration. Notons qu'une série d'observateurs invités ont ajouté à la richesse du débat, notamment des représentants du Comité des sportifs, de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe. Et au début de la réunion, le Comité s'est félicité de la nomination de ma successeuse au niveau de l'éducation, Amanda, qui dirige le service de l'éducation de l'Agence antidopage du Royaume-Uni (UKAD) et qui va assumer ces fonctions le 5 août.

Le Comité a également salué l'annonce que l'éducation deviendra un service distinct à l'AMA avec un siège à la table de direction, ce qui reflète l'importance accordée à l'éducation par l'AMA et ses partenaires. Puisque l'éducation est un pilier clé de l'antidopage, le Comité a mis l'accent sur l'importance d'aller au-delà des stratégies de dissuasion, mais de mettre l'accent sur la prévention. Le Comité a réitéré sa décision de jouer un rôle clé dans le développement de l'éducation en matière d'antidopage, qui est un domaine sous-doté à l'heure actuelle.

Le Comité a examiné les programmes de recherche en sciences sociales, le Standard international en matière d'éducation et les nouvelles directives en matière d'éducation. Le Comité a prévu quelques heures le deuxième jour pour tenir une rencontre de planification stratégique afin de pouvoir fournir une orientation stratégique au groupe chargé de l'éducation. La séance de stratégie a conclu avec une entente qu'en plus du groupe de travail actuel sur la recherche et du Standard, deux autres groupes de travail seraient formés, portant sur les directives et la stratégie. Les membres du Comité se sont portés volontaires à l'un ou l'autre de ces groupes. Encore une fois, Edwin voudrait remercier les membres du Comité de cet engagement supplémentaire.

Dans ce cadre, je voudrais mettre l'accent sur d'autres réalisations du Comité Éducation qui pourraient être d'intérêt particulier au Comité exécutif. Le Comité Éducation a fourni une orientation au groupe de travail sur les Standards, qui est satisfait du développement du Standard, qui reflète la demande des participants, veillant à ce que l'accent soit mis sur le développement de l'éducation plutôt que sur la conformité. Depuis notre dernière réunion, la priorité clé du service Éducation et de Tony en particulier a été d'appuyer le développement du premier Standard en matière d'éducation – un processus appuyé par le Comité exécutif, depuis qu'il a demandé à l'AMA d'examiner la faisabilité de formuler un tel Standard en mai 2017. La recherche appuie fortement l'introduction de ce Standard, puisque l'accent a, jusqu'ici en matière d'antidopage, été mis sur la détection et la dissuasion, ce qui ne tient pas compte du fait que la plupart des sportifs veulent jouer franc et jouer propre. Nous pensons que ces activités devraient appuyer ce désir en aidant les gens à faire ce qui est naturel pour eux, plutôt que de mettre toujours l'accent sur ce que les gens ne devraient pas faire. Et nous pensons que le Standard est une composante importante de ce virage vers une démarche plus positive.

Pour ce qui est des autres réalisations du Comité : le Comité a discuté de la nécessité de mettre l'accent sur la lutte contre le dopage en tant qu'enjeu sociétal pour encourager d'autres domaines (santé publique, fondations privées et secteur de l'éducation) à y participer de façon plus soutenue. Dans ce contexte, le Comité a mis l'accent sur le besoin de davantage de partenariat (surtout au sein du système mondial antidopage) et a mis l'accent sur une série d'activités qui pourraient l'appuyer.

Le Comité a reconnu qu'il y a beaucoup de possibilités de financement pour les partenaires, a encouragé la création d'une carte de ces possibilités et a encouragé la nécessité de changer l'image de marque de ce secteur et de se fonder sur les données probantes et d'être polyvalent dans ce domaine.

Le Comité a également mis l'accent sur les activités du service Éducation qui continue de faire un travail de grande qualité pour les partenaires et a remercié le service Éducation de tous ses efforts.

En l'absence d'Edwin, nous ferons notre possible pour répondre à vos questions. Vous avez peut-être quelques questions au sujet du Standard, notamment. Merci, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT : Merci, Catherine. Avez-vous des questions au sujet du Comité d'éducation ou, plus particulièrement, au sujet du Standard? Si ce n'est pas le cas, alors bravo, et merci beaucoup!

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité éducation.

9. Science et médecine

– 9.1 Rapport du président du Comité Santé, médecine et recherche

LE PRÉSIDENT : Poursuivons maintenant, Comité Santé, médecine et recherche (CSMR). Je vais écouter votre rapport.

LE PROFESSEUR ERDENER : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais informer le Comité exécutif des activités principales que nous avons effectuées dans le domaine du CSMR. Mon collègue, Olivier Rabin, va présenter un rapport sur un projet de recherche en matière d'intelligence artificielle (IA). Il est important, pour l'AMA, d'explorer la possibilité d'appliquer l'intelligence artificielle au domaine de la lutte contre le dopage. Nous avons trois projets complémentaires en intelligence artificielle visant à explorer en profondeur le

volet faisabilité et capacité, ainsi que les retombées sociales et l'acceptation sociale et éthique de l'intelligence artificielle dans le domaine de la lutte contre le dopage. Olivier va présenter, pour information, les trois projets que je viens d'évoquer et nous nous attendons à ce qu'une décision de la part des membres soit demandée par un vote de circulation une fois que ceci aura été examiné par les membres du CSMR au cours des prochaines semaines.

Ensuite, la création d'une chaire d'étude sur la lutte contre le dopage (à être approuvée demain) est un autre projet qui pourrait fortement appuyer l'élargissement des connaissances dans ce domaine. Nous prévoyons une synergie importante entre des initiatives de recherches menées ici à Montréal et une association avec d'autres initiatives, notamment dans le domaine de la recherche en science et en médecine à l'Université de Lausanne et de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), comme je l'ai brièvement évoqué ce matin.

Comme vous le remarquerez un peu plus tard aujourd'hui, beaucoup de travail a été effectué pour la mise à niveau des Standards internationaux des laboratoires (SIL) et autres, ainsi que tous les documents techniques appuyant cette révision du Code. La version la plus récente de 2021 et l'AUT révisé (y compris des changements au niveau des mesures) se trouvent dans vos documents. Les changements importants ont été faits par rapport à la version actuelle du SIL. Cela sera présenté par mon collègue un peu plus tard aujourd'hui. Nous sommes satisfaits que la phase de consultation ait été réalisée avec un aboutissement pleinement satisfaisant quand nous l'avons présentée à Lausanne au mois de mars.

Finalement, les laboratoires exigent également beaucoup d'attention, en raison de la diversité des programmes du Système d'évaluation externe de la qualité (EQAS), avec davantage de ressources pour les visites sur le terrain et les audits. Ce programme se poursuivra à mesure que la nouvelle version du SIL sera mise en place. Voilà donc mon rapport très bref. Je vous remercie, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT : Merci. Avez-vous des questions à poser au Président avant que nous n'abordions le rapport plus détaillé? Non.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du Comité Santé, médecine et recherche.

– 9.2 Laboratoires

9.2.1 Candidature pour devenir un laboratoire agréé ABP - King Faisal Specialist Hospital and Research Center, Riyadh, Arabie Saoudite

LE PRÉSIDENT : Alors, point 9.2, les laboratoires. Qui va faire cela? Osquel? Allez-y.

LE DR. BARROSO : Bonjour. Oui, nous avons deux points à l'ordre du jour, portant sur le statut d'accréditation d'un laboratoire. D'abord, pour approbation : le statut de candidat du laboratoire de recherche King Faisal, en Arabie saoudite, pour en faire un laboratoire pour le Passeport biologique des sportifs (seulement pour les analyses de sang). Ce qui a été demandé, c'est l'approbation du statut de candidat, c'est-à-dire que le laboratoire n'entrerait pas en fonction immédiatement. Il devrait d'abord respecter quelques exigences (une évaluation sur le terrain, etc.) du laboratoire. Pour l'instant, toutes les informations requises dans le cadre du SIL ont été fournies. Alors, voilà le premier point à l'ordre du jour pour ce qui est du laboratoire de l'hôpital et centre de recherche spécialisé King Faisal.

Excusez-moi, j'ai été distrait. Nous demandons l'approbation du statut de candidat du laboratoire de l'hôpital et centre de recherche spécialisé King Faisal à Riyad, en Arabie saoudite, pour ensuite en faire un laboratoire approuvé. Est-ce que nous approuvons cette proposition?

DÉCISION

La proposition concernant le statut de candidat du King Faisal Specialist Hospital and Research Centre en Arabie Saoudite pour devenir un laboratoire candidat au passeport biologique de l'athlète est approuvée.

9.2.2 Suppression de statut de laboratoire candidat –Santiago, Chili

LE DR. BARROSO : Le deuxième point à l'ordre du jour concerne le statut de candidat du laboratoire de Santiago au Chili. Ce laboratoire est candidat depuis plus de trois ans à l'heure actuelle et candidat à la pleine accréditation, d'ailleurs. Au cours de ces années, le laboratoire n'a pas pu respecter les exigences de l'AMA pour faire partie de la phase intérimaire de probation. Et nous croyons comprendre que les autorités chiliennes ne veulent pas continuer à appuyer la demande de ce laboratoire. Par conséquent, malheureusement, le groupe d'experts Laboratoires a décidé de proposer que ce laboratoire de Santiago, au Chili, soit retiré de la liste des laboratoires candidats. Si ce laboratoire veut être réintégré, il va falloir qu'il recommence sa démarche à zéro.

LE PRÉSIDENT : Bon, ça me semble passablement logique. Est-ce que nous acceptons les conseils de notre groupe d'experts Laboratoires? Très bien, parfait. Point 9.3, maintenant : les documents techniques. Ah non, désolé. Allez-y.

M. PIECHOTA : Merci, Monsieur le Président. Je remplace le ministre Bańka jusqu'à la fin de la réunion et je voudrais parler du sujet suivant (mais c'est un sujet qui n'a rien à voir avec les décisions qui ont déjà été prises). Je voudrais simplement exprimer une remarque générale : l'Europe est satisfaite que la stratégie en matière d'accréditation des laboratoires de l'AMA ait été amendée et que la référence aux limitations géographiques du nombre de laboratoires ait été retirée. Cela dit, j'invite l'AMA à confirmer son désir de participer à un processus de dépistage conjoint des laboratoires européens par le Conseil de l'Europe et l'AMA des laboratoires qui veulent participer au processus d'accréditation, y compris la soumission de demandes de candidatures au groupe de travail Laboratoires. Voilà pour information.

LE PRÉSIDENT : Je m'adresse au responsable des sciences. Merci, Rafal.

LE DR. RABIN : Merci, Monsieur le Président. Nous avons discuté de cela avec le Conseil de l'Europe et nous sommes tout à fait satisfaits de participer à ce processus conjoint, tel que nous en avons discuté à Paris. Nous sommes donc pleinement d'accord, du côté de l'AMA, pour y participer.

DÉCISION

La proposition visant à retirer le statut de laboratoire candidat au laboratoire de Santiago du Chili est approuvée.

– 9.3 Documents techniques scientifiques

9.3.1 Exigences en matière d'analyse sanguine pour le passeport biologique de l'athlète - TD2019BAR

LE PRÉSIDENT : Très bien. Le point 9.3, maintenant : les documents techniques. Osquel, Olivier?

LE DR. RABIN : Je vais commencer. D'abord, ce n'est qu'une formalité, peut-être, mais elle est importante (première diapositive, s'il vous plaît). Voici donc pour le Document technique sur les exigences en matière d'analyses de sang. Une recommandation devait être faite le 1^{er} juin. Tous les laboratoires approuvés et accrédités qui font une analyse sanguine à l'appui du Passeport biologique des sportifs vont passer à la nouvelle génération d'analyseurs de sang, abandonnant donc l'ancienne génération (XT), passant à la nouvelle génération XN, qui exige quelques ajustements au niveau du Document technique. D'abord, il y a le fait que ce système ne fonctionne pas tout à fait de la même façon que l'ancien système et que, par conséquent, nous devons apporter quelques changements au niveau de l'assurance qualité. Ensuite, il y a le fait que cet équipement ne peut pas faire des analyses dédoublées. Il faut que nous en tenions compte au niveau des exigences techniques dans le Document technique. Nous avons saisi cette occasion de changement proposé pour ajouter deux autres choses qui nous semblent très importantes. D'abord, la possibilité d'utiliser les échantillons de sang qui sont collectés aux fins du Passeport biologique pour faire d'autres analyses. Typiquement, par exemple, on pourrait faire l'analyse sanguine et, sur le même échantillon, on peut faire une analyse d'érythropoïétines (EPO). Cela est maintenant intégré de façon claire dans le Document technique. Et finalement, les exigences de reddition de rapport : il manquait quelque chose, qui vient d'être corrigé dans cette nouvelle version du Document, à savoir que certains échantillons n'étaient pas analysés pour diverses raisons (peut-être que trop de temps était passé ou que les échantillons étaient avariés – on ne le voyait pas dans ADAMS). Le Document sera maintenant amendé, c'est-à-dire que cela permettra de mieux gérer les résultats d'analyse sanguine. Voilà donc les changements qui sont proposés pour approbation par le Comité exécutif aujourd'hui. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci, et j'ai même compris votre rapport! Essentiellement, il y a un dispositif mis à jour, plus moderne, qui fait d'autres choses et qui les fait mieux et on devrait donc accepter cette recommandation.

Osquel, c'est vous qui êtes responsables des prochains points?

DÉCISION

Le document technique TD2019BAR est approuvé.

9.3.2 Limites de décision pour la quantification confirmative des substances à seuil - TD2019DL, version 2

LE DR. BARROSO : J'espère que vous me comprendrez aussi! Je vais présenter trois documents techniques, mais les changements sont plutôt d'ordre cosmétique. D'abord, la deuxième version du Document technique pour les limites de décision a été présentée à Bakou (les limites de décision pour la quantification confirmatoire de substances à seuil). Alors, nous avons néanmoins dû apporter quelques corrections et modifications supplémentaires au Document. Pour commencer, la détermination de la densité spécifique des échantillons d'urine : la première mention était un peu restreinte et permettait au laboratoire d'utiliser uniquement des réfractomètres. Nous avons maintenant, à partir de données supplémentaires, pu élargir ceci au densitomètre également, pour l'analyse de la densité spécifique. La différence entre les deux instruments est le principe physique qui les sous-tend, mais le résultat est le même. Il y a eu un petit éclaircissement quant à la façon dont il faut soumettre les rapports en matière de densité

relative; il faut arrondir les montants à trois chiffres après la décimale, parce que cela peut être important dans le cadre de certaines décisions de conformité. Également, il y a une qualification mineure quant à la façon dont les limites de décision sont exprimées dans le tableau. Et plus particulièrement, nous avons spécifié quand la densité spécifique doit être mesurée et quand on devrait en tenir compte avant de rapporter un résultat d'analyse anormal. Et il faut les mentionner dans les deux échantillons : au niveau du dépistage et de la confirmation. Mais au moment où les limites de décision ont été ajustées, si la densité spécifique est élevée dans l'urine concentrée, nous avons une nouvelle qualification, notamment dans le Document technique, pour tenir compte du SIL – en ce sens que la densité spécifique n'est pas toujours importante. Par exemple, ce n'est pas toujours important si vous voulez confirmer des substances à seuil exogène pendant l'analyse de la substance. Voilà donc les changements les plus importants apportés au Document technique. Si vous avez des questions, je serai ravi d'y répondre.

LE PRÉSIDENT : Est-ce que nous approuvons ce qui vient d'être présenté au niveau de la densité spécifique et autres? Très bien.

DÉCISION

Le document technique TD2019DL est approuvé.

9.3.3 Essais immunologiques différentiels des isoformes de l'hormone de croissance humaine pour les analyses de contrôle du dopage – TD2019GH

LE DR. BARROSO : Nous arrivons maintenant au Document technique sur l'application des immunoessais différentiels des isoformes (la détection de l'hormone de croissance [GH] dans les analyses antidopage). Les changements sont mineurs. Nous pouvons simplement maintenant utiliser un tube différent pour la collecte d'échantillons, surtout en Amérique du Nord. Ceci est en raison du fait que la FDA n'a pas approuvé le recours aux anciens tubes aux États-Unis, donc nous avons dû démontrer que les flacons qui sont utilisés aux États-Unis sont de valeur égale. L'étude a été effectuée par le laboratoire de Salt Lake City et ceci a déjà été accepté pour publication.

LE PRÉSIDENT : Est-ce que nous sommes satisfaits? D'accord, très bien.

DÉCISION

Le document technique TD2019GH est approuvé.

9.3.4 Niveaux de performance minimums requis pour la détection et l'identification des substances sans seuil - TD2019MRPL

LE DR. BARROSO : Document technique final : un changement cosmétique au niveau de ce Document technique (une note en bas de page, et ce n'est pas la bonne identité, c'est le nouveau niveau minimal de performance requis [MRPL], ce n'est pas le GH). Pour que cela concorde parfaitement avec les autres documents techniques, la densité a été corrigée ou éclaircie. Donc la densité relative a été éclaircie pour rendre ce Document conforme aux autres.

LE PRÉSIDENT : Très bien. Approuvé? Alors, merci beaucoup. Évidemment, nous comptons à 100 % sur l'expertise du service médical et scientifique, sinon je devrais m'adresser à quelqu'un d'autre pour venir à la table et m'expliquer tout cela, mais je pense que les représentants autour de la table ne peuvent pas vraiment commenter le détail minutieux du travail que vous faites. Mais nous avons toujours été satisfaits des suggestions que vous nous avez proposées au cours des années, qui nous ont toujours paru logiques.

LE DR. BARROSO : Monsieur le Président, je voudrais préciser quelque chose : les Documents techniques et les Standards sont évidemment diffusés et nous attendons toujours la rétroaction des participants, notamment des laboratoires.

LE PRÉSIDENT : Très bien. Alors, merci beaucoup.

DÉCISION

Le document technique TD2019MRPL est approuvé.

– **9.4 Projets de recherche – intelligence artificielle**

LE PRÉSIDENT : Point 9.4, les projets de recherche sur l'intelligence artificielle.

LE DR. RABIN : Il est important d'établir un lien pour ces projets pour le Comité exécutif. Je suis sûr que vous vous souviendrez que nous collaborons avec le Fonds de recherche du Québec (FRQ) – en coentreprise, si vous voulez – pour appuyer quelques projets d'intérêt. L'intelligence artificielle est parmi les secteurs qui ont été identifiés comme étant d'importance pour les deux organisations, pour voir comment nous pourrions appliquer cela au champ de la lutte contre le dopage. Et avec le FRQ, nous avons accepté d'investir de l'argent, pour un total de 2 millions \$ (1 million de part et d'autre), à raison de 200 000 \$ par année. Alors nous avons lancé l'appel de projets le 24 mai 2018 pour soumission en septembre et nous avons reçu 10 propositions pour ce projet, dont deux n'ont pas été soumises à évaluation parce qu'elles ne respectaient pas les critères. En février 2019, nous avons suivi le processus habituel, qui consiste à réunir le groupe d'experts sur l'examen des projets pour évaluer ces projets. Finalement, ce groupe a identifié quelques questions que nous devons aborder. D'abord, la propriété intellectuelle : nous devons veiller à pouvoir appliquer les résultats des projets à la lutte contre le dopage. La protection des données et l'anonymisation des données sont importantes, parce que les données sont fortement protégées dans le domaine antidopage et nous devons donc veiller à bien protéger ces données. Ensuite, les exigences financières, parce que les conséquences peuvent être très coûteuses, donc nous devons être très prudents. Ensuite, il y avait quelques questions techniques qu'il fallait également préciser.

Alors, à l'heure qu'il est, nous avons trois projets qui ont été sélectionnés. D'abord, un projet par l'une des entreprises de pointe, *Element AI*, qui est basée à Montréal. Ce que nous aimons, c'est que ce projet est vraiment mondial, très polyvalent et qu'il applique à notre projet des algorithmes d'IA pour extraire des données ou des profils anormaux qu'on ne peut pas déceler à l'œil nu. Nous pensons donc qu'il s'agit d'un projet très intéressant et à portée très large. Il nous reste à discuter avec cette organisation de plusieurs points. D'abord, la protection des données. Nous devons trouver des façons de rendre les données anonymes, de manière à ce que la protection soit garantie dans le cadre de ce projet.

Ensuite, deuxième projet, qui nous vient du professeur Yann Joly, de l'Université McGill, et qui porte davantage sur les volets sociétal, éthique et philosophique de l'IA et notamment son application au volet antidopage. Il est important d'anticiper les réactions qui pourraient survenir si nous appliquions l'IA au domaine de la lutte contre le dopage, parce que nous commençons à voir poindre des réactions de par le monde à l'application large de l'IA. Il faut tenir compte de tous ces dossiers avant d'avancer plus loin.

Et finalement, le troisième projet qui nous a été soumis implique l'organisation *Dataperformers* et le laboratoire de Paris, qui veulent appliquer l'IA au Passeport biologique des sportifs pour voir comment nous pourrions augmenter la sensibilité des résultats et donc déceler des profils de stéroïdes anormaux. Nous avons ces trois projets de recherche, qui sont en voie d'évaluation, et nous allons finaliser la discussion avec ces organisations,

du moins avec au moins deux : *Dataperformers* et l'Université McGill. Pour *Element AI*, le premier projet, il faudra davantage de discussion au sujet de la protection des renseignements personnels et comment rendre anonymes les données et comment utiliser les données. Cela sera peut-être approuvé un peu plus tard. Comme d'habitude, cela sera soumis au CSMR avant d'être resoumis à ce Comité, sans doute par un vote de circulation.

LE PRÉSIDENT : Merci. C'est l'entente que nous avons avec le FRQ. Et tel que sont établis les coûts, dans l'annexe 9.4, étalés sur 5 ans, pour un total de 1 million \$. Vu que Francesco a quitté la table, je suis sûr que je vais m'exprimer pour lui en disant que c'est extrêmement précis. Est-ce que tout le monde est satisfait de ces 3 projets? Très bien.

DÉCISION

Le projet de recherche sur l'IA est approuvé.

10. Code mondial antidopage

– 10.1 Révision du Code mondial antidopage

LE PRÉSIDENT : Et maintenant, une partie extrêmement importante de notre exercice, parce que le plus gros de la documentation que vous avez reçue, c'est le travail énorme qui a été abattu sur la révision du Code mondial antidopage et des Standards internationaux.

M. SIEVEKING : Avant de donner la parole à Rich, qui va vous mettre à jour sur les changements majeurs apportés dans cette troisième et dernière phase de consultation, quelques commentaires s'imposent. Tout d'abord, on a fait du chemin depuis qu'on a commencé ce processus de révision! Trois phases de consultation, des centaines de pages de commentaires, des dizaines de rencontres avec les parties prenantes et l'équipe de rédaction. Et cette troisième phase de consultation a mis en exergue, comme ça a été le cas pour les deux premières, une énorme participation des parties prenantes. Plus de 60 soumissions et 200 pages de commentaires. Nous aimerions d'abord remercier toutes les parties prenantes. Encore une fois, ça montre l'intérêt qu'ils ont eu pour cet exercice. Non seulement pour le Code, mais également pour les Standards. Comme je l'ai mentionné déjà à Lausanne, la qualité des commentaires reçus – ces commentaires étaient extrêmement fouillés, détaillés et nous devons les remercier, car ça a été des commentaires fort intéressants qu'on a dû analyser avec l'équipe. Nous avons toujours dit que le Code actuel fonctionne bien, a débouché sur une bonne jurisprudence, a été accepté par nous et par les parties prenantes, donc on a dit qu'il fallait tout simplement peaufiner le Code et l'adapter aux nouveaux facteurs. Si on regarde la version actuelle, qui a été déposée pour cette réunion, on constate que c'est mission accomplie; on s'adapte au nouvel environnement, aux nouveaux facteurs, donc ce n'est pas une révolution, mais une évolution constante. Et encore une fois, nous nous assurons d'avoir un Code qui est absolument adapté pour l'objectif fixé et qui tient compte de l'état des règles. Quelques améliorations ont été apportées, mais rien qui ne change ou révolutionne la donne. À l'avenir, il est important de vous dire ce qui va arriver : de toute évidence, il n'y aura plus de phase de consultation officielle, mais nous n'allons pas fermer la porte, nous allons écouter les directives que pourrait nous donner ce Comité exécutif sur certaines des questions, après quoi nous allons revoir les commentaires non sollicités que nous allons recevoir dans les semaines à venir. Nous aurons une quatrième version qui, nous l'espérons, sera la version finale que nous déposerons à la prochaine réunion du Comité exécutif du mois de septembre. Nous allons également publier cette quatrième version avec les commentaires reçus des parties prenantes avant la tenue de la réunion pour que tout le monde comprenne pour quelles raisons nous aurons apporté certains changements. Dans les mois à venir, l'équipe de rédaction du Code aura très peu de temps pour revoir ces commentaires, les réviser, etc. Il pourrait y avoir certains petits décalages entre les documents, mais nous allons aller chercher toute l'équipe de rédaction pour nous assurer

que tous ces documents concordent. Nous allons soumettre également des questions au juge Costa et nous aurons une opinion qu'il nous donnera au début de l'été. C'est tout ce que j'avais à vous dire. Rich, à vous la parole.

M. YOUNG : Merci. Ravi d'être des vôtres encore une fois et d'avoir la possibilité de vous assujettir à une discussion sur le Code. Quatre observations rapides s'imposent à titre d'introduction. Tout d'abord, la femme de ménage qui nettoie notre bureau le soir et qui a fait une apparition éclair pour vous à Bakou vous envoie ses salutations et aurait voulu être ici aujourd'hui. Lorsque vous allez lui parler un peu plus tard, vous pourrez lui dire que moi, personnellement, j'ai lu l'annexe 2, donc elle a fait un très bon travail avec ses lignes vertes. Deuxièmement, le commentaire de Julien par rapport aux types de commentaires reçus est très important. Moins au niveau des principes pour cette version 2021 et pour la troisième ébauche, et de nature beaucoup plus technique. Et oui, des changements techniques font que le Code devient plus complexe, mais non, cette complexité n'ouvre pas la porte à des contestations juridiques. En réalité, la raison pour laquelle nous avons cette complexité, c'est justement pour combler les lacunes, clarifier les malentendus et obtenir le type de résolution que nous recherchons. Ça ne donne pas aux avocats des sportifs la possibilité d'exprimer des inquiétudes, au contraire; on y met un terme. Troisième observation : je n'y étais pas, mais j'ai entendu dire que la rencontre sur la concurrence pour la participation propre a critiqué le Code pour être trop long et pas clair. C'est une incohérence. Peut-être que le Code sera plus long (il ne sera pas plus long que le premier), mais il est clair, ce Code. Et la raison pour laquelle ce Code est plus long, pour commencer, c'est que justement, on a besoin de clarifications et de clarté. Ça prend des mots, pour clarifier des choses. On aurait pu rédiger un Code très bref, pour dire : « Voici les dix principes généraux qu'il nous faut appliquer », et il n'y aurait aucune harmonisation. Et finalement, si vous regardez les changements entre la deuxième et la troisième version, j'ai essayé de compter les lignes rouges, il y en a peut-être 100 ou plus, mais tous ces changements sont techniques et mineurs. On vous a envoyé un document intitulé « Changements substantiels », qui en a identifié 50. Et je vais vous parler de quelque 12 changements que je vais aborder très rapidement. Vous pourrez poser des questions à leur propos. Ce que nous avons fait, et vous le voyez en haut, nous avons renvoyé aux articles du Code et nous avons fait allusion à l'endroit où ça se trouvait dans le sommaire des changements (si vous voulez en savoir plus, vous pouvez vous reporter à ces références).

Alors, la définition de la falsification et du refus : on a toutes les définitions de ce qu'on entendait par « falsification » au même endroit. C'est quelque chose que plusieurs personnes ont jugé très utile. On a abordé un enjeu qui avait été souligné par un grand nombre de parties prenantes, indiquant que lorsque vous avez de faux documents ou de faux témoignages, lors du processus de gestion des résultats, ça devrait faire l'objet d'une violation distincte.

Troisièmement : nous avons ouvert la possibilité, dans des circonstances exceptionnelles, que la falsification soit réduite à une sanction de deux ans, plutôt qu'à une sanction de quatre ans, et ce n'est pas parce qu'on devient plus clément par rapport à la falsification, bien au contraire! La falsification est vraiment quelque chose d'extrêmement factuel et vous pouvez avoir des situations où, si un panel ou un groupe doit donner à quelqu'un quatre ans ou pas de violation, vous pourriez perdre la cause parce qu'il n'y a pas de violations qui auront été exprimées. Donc on traite à ce moment-là de ces circonstances exceptionnelles.

L'ajout de tentative de complicité : on a tentative de falsification, de trafic. Si un sportif tente de se dopper et ne réussit pas, son complice devrait être accusé de tentative de complicité également.

Il y a une présomption générale dans le Code, depuis le début : si vous suivez un Standard international, ce que vous avez fait est tout à fait valable et approprié. Par contre, si vous ne vous conformez pas à ce Standard, le sportif pourrait dire : « C'est ce qui a provoqué mon contrôle positif ». Et là, le fardeau passe à l'organisation antidopage pour montrer que non, ce n'est pas elle qui est responsable de ce statut positif. Deux points là-dessus : ceci ne s'applique qu'à certains Standards internationaux. Ce n'est pas une mesure de défense dans une cause antidopage, selon laquelle l'organisation antidopage n'a pas suivi le Standard d'éducation à la lettre. Et ça, on voulait le clarifier. Deuxièmement, et c'est un élément de fond, bien sûr, le sportif a le droit d'être notifié de la possibilité qu'il va y avoir ouverture d'échantillon. Mais s'il y a un défaut de notification, on suit la procédure normale selon laquelle ce fardeau passe à l'organisation antidopage pour démontrer que l'échantillon demeurerait valable. Et s'il y a un observateur indépendant qui est là pour observer l'ouverture de l'échantillon B et démontrer qu'il n'y a pas eu de falsification, la règle normale s'applique. Je voulais le souligner, parce que c'est une question qui sera certainement posée.

Alors, à l'article 8, sur les audiences, et à l'article 13, sur les appels, nous avons tout à fait clarifié le fait que l'audition initiale doit jouir d'une indépendance opérationnelle et que toute audience d'appel doit être assortie d'une indépendance institutionnelle et opérationnelle. Certaines parties prenantes veulent les deux formes à l'audience initiale, mais ce n'est pas exigé selon la Déclaration universelle des droits de la personne – le juge Costa l'a confirmé. Alors, nous n'avons pas apporté de changements comme l'avaient demandé certaines parties prenantes. Et si on le faisait, cela changerait de façon substantielle le processus de gestion des résultats d'un grand nombre de fédérations internationales et d'organisations nationales antidopage (ONAD).

Nous avons ajouté une nouvelle définition intitulée « Personnes protégées ». Nous n'avons pas apporté de changement à ceci et les mineurs sont inclus dans cette catégorie. L'un des changements que nous avons apportés, c'est que pour les jeunes de 16 et 17 ans, on ne donne pas le bénéfice de la flexibilité au niveau des sanctions et on leur permet la divulgation non obligatoire des décisions de dopage dont bénéficient les personnes protégées. On a reçu beaucoup de rétroaction; on nous a dit que les jeunes de 16 à 17 ans ne devraient pas avoir de flexibilité au niveau des sanctions, si ce sont des sportifs d'élite, et c'est correct. Mais la divulgation obligatoire des décisions antidopage ne devrait pas s'appliquer à eux, on en a convenu, et nous avons apporté le changement en conséquence.

Deuxièmement : qui décide de ce qu'est un sportif de niveau récréatif? Soyons clairs : si vous êtes une organisation antidopage, vous devez faire en sorte que vos règles s'appliquent aux sportifs de niveau international et aux sportifs nationaux. Nul besoin d'aller plus bas que ça. Mais il y a certains pays qui, pour des raisons de santé, veulent contrôler certaines personnes dans des clubs de santé et veulent appliquer leurs règles antidopage à ces personnes. Par exemple, un grand nombre de pays scandinaves souscrivent à cette façon de faire. Et c'est correct. Mais ils devraient bénéficier d'une flexibilité dans l'imposition des sanctions et au niveau de la divulgation publique. Dans la deuxième ébauche, nous avons les fédérations internationales et les ONAD qui pouvaient décider de qui était un sportif de niveau récréatif. Il a été souligné dans le symposium qu'on peut avoir des définitions différentes. Et quand on y réfléchit, les sportifs de niveau récréatif sont des personnes dont seules les organisations nationales sportives s'occuperaient, pas les organisations internationales. Il y a un plafond et on dit que personne au-dessus de ce niveau ne peut être considéré comme un sportif de niveau récréatif. Quelqu'un qui aura concouru dans des compétitions internationales ou qui aura fait partie du groupe cible soumis au contrôle. Et c'est pour cela que si la Finlande voulait contrôler certaines personnes dans les clubs de santé, elle pourrait décider où se situe ce seuil pour déterminer qui est un sportif de niveau récréatif.

Maintenant, les substances d'abus : beaucoup de commentaires sur cet article; un soutien général. En fait, les gens sont souvent très enthousiastes lorsqu'il s'agit de cet article. Des questions quant au fait que, comme on dit communément, le diable est dans les détails; plusieurs parties prenantes nous ont dit : « On n'est peut-être pas d'accord avec certains détails de cet article, mais quoique vous fassiez, ne faites pas en sorte que les désaccords sur les détails mettent un terme à l'article ». Et c'est pour ça qu'on les a laissés. Deuxième volet à ceci, l'utilisation en compétition d'une substance (prenons la cocaïne, par exemple) : si, intentionnellement, vous utilisez une substance interdite non spécifique comme la cocaïne, vous obtenez quatre ans. Parce que l'intention veut dire que vous avez consommé cette cocaïne intentionnellement et pas en embrassant quelqu'un. Si le sportif peut faire la démonstration que ce n'est pas du tout associé au sport et que ça n'a pas affecté la compétition, ça ne devrait être qu'une sanction de deux ans. Je ne pense pas que ça va susciter la controverse, mais c'est un changement que nous voulions absolument souligner.

Alors, les malentendus par rapport à un accord sur la résolution des situations : le rôle de l'AMA est de s'assurer que le Code est appliqué de façon harmonisée. Si le sportif et l'organisation antidopage peuvent être d'accord sur le fait que c'est un règlement juste et équitable de la cause et qu'ils soumettent ça à l'AMA et que l'AMA confirme que c'est la bonne compréhension et la bonne application du Code, c'est terminé. C'est un règlement qui sera béni par l'AMA uniquement s'il est conforme au Code. Un grand nombre de parties prenantes nous ont dit : « Oui, mais en vertu de notre système, nous ne pouvons pas régler des affaires; seulement notre bureau de révision ou notre groupe spécial de révision peut déterminer s'il y a résolution au règlement ou pas ». Dans ce cas-ci, l'article ne s'applique pas. L'article s'applique là où ça fonctionne, dans le cas d'un système national, sinon ça ne s'applique pas. On n'est pas en train de dire qu'ils doivent changer leurs règles.

La règle sur les violations multiples : le plus gros du travail s'est fait dans la première et la deuxième ébauche. Nous avons apporté un changement, c'est-à-dire la formule pour déterminer comment une deuxième violation est calculée. Il y avait une grande différence entre quelle était votre première violation, votre deuxième violation et si on les inversait, la période de temps pour laquelle vous étiez suspendu pour une deuxième violation n'était pas juste. C'est pour ça qu'on a inversé les choses. Je serai ravi de vous l'expliquer si vous souhaitez avoir plus de détails là-dessus. Alors là, c'est une situation où nous avons créé un peu de confusion sans le vouloir. Ça a toujours fonctionné ainsi : si vous êtes un comité olympique national ou une fédération internationale, vous pouvez discipliner vos membres et le Code ne vous empêche pas de le faire. Nous avons élargi la portée ou la formulation. Ce que les gens comprenaient, c'est qu'on demandait aux fédérations internationales ou aux comités nationaux olympiques de faire une surveillance de tous leurs membres. Ce n'était pas l'intention. L'intention, c'est que vous exigez qu'ils adoptent des règles conformes au Code et si vous découvrez qu'ils ne souscrivent pas au Code, il faut agir. Mais vous n'avez pas d'obligation de surveillance indépendante. Alors, on a changé la formulation à la suite de ces préoccupations que l'on comprend absolument. Il est important que les administrateurs des ONAD soient indépendants de la gestion et des organisations internationales de sport et des gouvernements. Je ne pense pas que ce soit contesté. Là où il y a eu des questions, c'est lorsque des gens nous ont dit : « Est-ce à dire que mon ONAD ne peut plus être fournisseur de services pour un organisateur de grands événements ou de grandes manifestations à une fédération internationale? » Non, ce n'est pas cela du tout. L'un de vos directeurs ne peut pas être administrateur au niveau de cette organisation de cette grande manifestation, au niveau de la fédération internationale. Et ce sera clarifié dans les notes en bas de page.

L'obligation, pour les administrateurs, de se sentir liés par le Code : en vertu de l'ancien Code, les seuls à être liés par les termes du Code, sauf dans le cas d'audiences sur la violation du Code, sont les sportifs et le personnel de soutien. Si vous êtes un

administrateur de sport, vous n'êtes pas visé par ce Code. Ainsi donc, vous pouvez avoir un administrateur supérieur qui est impliqué dans un cas de dopage ou de couverture de dopage. Il n'est pas possible à ce moment-là d'amener cette personne à des audiences et de lui imposer une période d'inadmissibilité pour complicité dans le dopage. Un certain nombre de parties prenantes, dans le contexte de la conformité au Code, ont fait valoir un point important. Pour ce qui est de punir l'organisation, elle ne devrait pas être responsable des gestes ou des actions d'une personne qui fait du dopage. Cette responsabilité devrait être une responsabilité individuelle. En principe, on est en grande partie d'accord, mais on ne peut pas imposer de responsabilité individuelle à ce gestionnaire ou à cet administrateur s'il n'est pas assujéti au Code. Il peut y avoir des législations nationales (dont la Suisse ne fait pas partie) où il peut y avoir des problèmes à rendre la condition d'emploi, mais lorsque l'on parle aux sportifs, c'est un argument qui ne les impressionne pas. Car il en a toujours été ainsi : un sportif responsable d'une infraction, d'une violation, déclaré inadmissible pour un certain temps ne peut pas travailler pour un signataire au Code. Ce serait imposer la même obligation et, à ma connaissance, c'est quelque chose qui n'a pas été prévu par la loi nationale.

Ainsi donc, la règle concernant le code de déontologie, la règle du Code. Le Code est très clair : on ne peut imposer de nouvelles infractions, de nouvelles pénalités ou de nouvelles punitions en dehors du champ d'application du Code. Mais ça ne veut pas dire que l'on ne peut pas imposer des obligations en vertu de codes d'éthique, du code de conduite, qui n'auraient pas de conséquences au niveau du Code antidopage. Pour les fédérations internationales, l'image du sport professionnel est importante. Vous pouvez avoir une politique d'interdiction d'aiguille. Ce n'est pas à ce moment-là une violation d'une disposition concernant l'interdiction d'aiguille; ce sera une interdiction, une violation du code de votre fédération.

Bien des gens demandent : « Pourquoi est-ce que l'AMA n'est pas signataire? » La réponse est la suivante : l'AMA n'est pas signataire parce que son rôle est justement de surveiller les signataires et d'en assurer la conformité. On ne peut pas faire cela soi-même. Mais l'AMA a une responsabilité qui paraît dans le Code et le Code prévoit que, par le biais du Conseil de fondation, l'AMA accepte ce rôle et ces responsabilités. C'est tout.

LE PRÉSIDENT : Avez-vous des questions? Merci beaucoup. Ça vous intéressera de savoir qu'un de mes amis, le Professeur Ljungqvist, m'a téléphoné alors que je descendais de l'avion et il m'a demandé : « Quels sont les changements principaux au Code? » Je ne sais pas quel âge il a mais il est fasciné par ce qui se passe. Madame la ministre.

MME. UKISHIMA : Oui, je vais parler en japonais. Dans le Code antidopage 2021, il y a des dispositions de nouveaux types d'infraction des règles antidopage et la participation des gouvernements sera ajoutée. Il s'agit là d'amendements importants pour assurer des activités antidopage qui soient efficaces. Par ailleurs, ces amendements semblent accentuer les différences entre les dispositions principales du Code mondial antidopage et les dispositions correspondantes de la Convention internationale. De ce fait, les systèmes juridiques des États partis de la Convention internationale peuvent se révéler incohérents lorsqu'on les compare au Code mondial antidopage, à cause des systèmes juridiques en vigueur dans ces États partis. C'est ce que je voulais dire.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, Marcos.

M. DIAZ : Merci, Monsieur le Président. Merci pour votre présentation, Richard. Au nom des autorités publiques, pendant tout le processus, nous avons envoyé des observations collectivement ou individuellement, et nous en sommes arrivés à un consensus sur deux points particuliers que nous voulons mentionner ici. D'abord, pour appuyer la proposition du Japon et ses observations, et particulièrement concernant l'article 22, deux

projets qui imposent des attentes aux gouvernements qui iront au-delà des dispositions de la convention de l'UNESCO. Nous voudrions demander d'examiner ce point et d'apporter les modifications nécessaires. Deuxièmement, nous voudrions qu'avant d'en arriver au dernier examen, il y ait une réunion de consultation des différentes parties prenantes, pour nous permettre de faire part des observations, des réflexions, pour voir les différentes opinions qui pourront être exprimées. Nous pensons que ça pourrait être une très bonne idée pour bien comprendre les différentes propositions venant des différentes parties prenantes.

LE PRÉSIDENT : Merci. Quelqu'un d'autre? Ingmar, s'il vous plaît.

M. DE VOS : Merci, Monsieur le Président et chers collègues. Je voudrais commencer par dire, au nom du Mouvement olympique, toute notre appréciation pour le travail qui a été fait. Permettez-moi de commencer par quelques remarques préliminaires. Compte tenu de l'importance de ce document et du *timing*, nous voulons être sûrs d'avoir bien compris et d'avoir la possibilité de faire d'autres commentaires d'ici la prochaine réunion; vous nous avez assurés que oui, je vous en remercie. Nous devrions également tenir des consultations au sein du Mouvement olympique avant d'appuyer l'adoption de ce nouveau Code.

Maintenant, pour ce qui est des commentaires généraux concernant cette révision, mon premier commentaire sera personnel. Lorsque j'ai regardé tous ces documents, je me suis dit que ça faisait beaucoup de documents, beaucoup de texte. Pour un non-anglophone, je dois reconnaître que le libellé est complexe; il faut lire, relire, encore, sans être sûr d'avoir bien compris. Ce serait utile d'avoir des phrases plus courtes. On aurait plus de phrases, mais des phrases plus courtes. Ça nous aiderait à mieux comprendre, nous qui ne sommes pas anglophones. Car ce que l'on veut comme résultat, c'est d'avoir un Code qui soit universel dans son application. Pour ce faire, il faut éviter que ce soit trop complexe. On a quelques réserves devant l'augmentation de la complexité du Code et par ailleurs également dans les Standards internationaux. En plus de tout cela, nous pensons que les principes obligatoires et que les processus non techniques devraient être inclus dans le Code et non dans les Standards.

Pour ce qui est de l'extraterritorialité de certaines législations, c'est un point sur lequel il faut se pencher. Il faudra s'entendre sur la définition de ces juridictions. Mais pour ce qui est de l'élargissement de bassins de personnes liées par le Code, nous appuyons la proposition des sportifs, visant à rendre légalement imputables ceux qui facilitent le dopage. Il faut voir ce que le Code prévoit. Il y a un risque d'avoir une divergence dans la façon dont ces règlements sont appliqués dans les pays à cause des législations différentes. Il faudrait réfléchir à la façon dont on pourrait, en pratique, répondre à ces préoccupations exprimées par les sportifs.

Maintenant, pour ce qui est du rôle et des responsabilités de la police – oui, cela a déjà été mentionné –, il y a un changement dans les politiques. C'est l'obligation des signataires que de prendre et d'adopter des règles qui s'imposent. Mais, par ailleurs, le rôle de l'AMA sera toujours de surveiller la conformité avec le Code et pour cela, il faudra compter sur le soutien des signataires. J'espère avoir bien compris votre rapport. Voici pour ce qui est de nos commentaires pour le moment. Merci.

LE PRÉSIDENT : Andrew, merci.

M. GODKIN : Merci, Rich. Vous avez une téléconférence avec nos gens sur la question. Y aurait-il des remarques générales sur ces points de vue? Est-ce que les limites de substances pourraient être également un élément intégré?

LE PRÉSIDENT : Rich. Question de grande qualité, je pense. Nous serons heureux d'entendre votre réponse, même provisoire, quant à ce que vous prévoyez.

M. YOUNG : Prenons la question de la cocaïne. Tout le monde reconnaît que la cocaïne peut être un stimulant puissant qui peut affecter, effectivement, la compétitivité. Ce que l'on a entendu de la plupart des organisations antidopage, c'était que l'on gaspille énormément d'argent dans des cas où l'on a utilisé la cocaïne en dehors de la compétition avec des quantités, des traces dans les tests qui ont été faits. Alors, au lieu de gaspiller de l'argent dans ces cas où les sportifs prennent ça sans vraiment qu'il y ait une faute majeure (ils auraient peut-être pu s'y prendre autrement), on nous a dit de demander deux choses : ayez une quantité limite à déclarer, en disant que la quantité de cocaïne n'a pas d'effet sur votre performance. Et si l'on doit sanctionner les cas de cocaïne qui a été prise en dehors des compétitions, mais qui a été décelée dans les tests avant la compétition, pourquoi ne pas écarter la procédure d'audition et se contenter d'une sanction fixe d'un certain nombre de mois ? Voilà ce qu'on nous a dit. Nous avons un groupe de science juridique qui essaie de trouver la réponse à la première question, à savoir si l'on peut dire, à partir des résultats analytiques, qu'il n'y a pas d'amélioration de la performance avec cette quantité de cocaïne dans le système, selon l'échantillon sanguin. Oui, bien sûr. Mais avec l'urine, ce n'est pas aussi sûr. On essaie de voir s'il n'existerait pas un moyen, à partir d'un échantillon d'urine, de déterminer une limite de signalisation, disant : « La cocaïne, en dessous de ce niveau, il ne faut pas s'en inquiéter ». Avec le Code, on aurait pu arriver avec une période d'inadmissibilité de trois mois, si ça été utilisé hors compétition et que ça n'a aucun lien avec le rendement sportif. Certains ont pensé que ça devrait être plus de trois mois, d'autres ont pensé que ça devrait être moins de trois mois. La plupart ont été d'avis que, que ce soit plus long ou plus court, peu importe, il faut le garder, tel quel.

Par rapport à la requête du mouvement olympique, nous sommes bien heureux d'entendre des commentaires supplémentaires. Ce sont les commentaires qui permettent d'améliorer le Code. Et dans nos conversations avec l'Australie la semaine dernière, au moment où on a eu cette discussion, ils ont mentionné un certain nombre de points qui montraient qu'il y avait une certaine incohérence dans le Code. Ces éléments seront changés et nous sommes ravis d'entendre ces commentaires. Nous espérons en avoir en fin d'analyse. On ne peut avoir une incohérence entre le texte du Code et le texte des Standards. Le tout est en mouvement, mais d'ici septembre, on devrait être arrivés au bout du processus. Oui, c'est vrai qu'il y a eu un certain nombre d'incohérences.

Pour ce qui est maintenant de personnes qui seront liées par ce Code, on a essayé de toutes sortes de façons d'aborder cette question. Ce qui est important, c'est qu'il ne devrait pas y avoir qui que ce soit un dirigeant des signataires, qui n'accepte pas d'être lié par les règles qui s'appliquent à tous les autres. S'il s'agit de quelqu'un qui travaille dans le cercle de soutien du sportif, c'est très bien, mais ce n'est pas comme ça que se présente le texte. Si quelqu'un peut trouver une meilleure façon d'aborder cette question et de la régler, nous serons ravis de l'entendre et d'examiner sa proposition. Les deux seules organisations dont tous les employés sont liés par le Code sont l'AMA et les ONAD, parce que tout ce qu'elles font, c'est travailler, mais si vous êtes une fédération internationale, ou un membre du conseil d'administration, c'est autre chose. Seuls les employés qui travaillent dans le domaine de l'antidopage ou qui travaillent sur des questions d'amélioration des rendements sportifs peuvent aussi être liés.

Ainsi donc, pour ce qui est d'essayer d'utiliser des phrases plus courtes, oui, je comprends, c'est juste comme commentaire. En arrivant à cette table et en lisant ce document pour la première fois, je partage cette opinion. Je comprends. Maintenant, pour ce qui est des détails, c'est un commentaire que je comprends également, mais il y a beaucoup d'avocats et de juristes qui sont payés très cher pour permettre à des sportifs responsables d'infractions antidopage de s'en sortir. Et nous qui travaillons de l'autre côté

de la barrière, nous avons besoin de règles très détaillées sur les enquêtes, sinon, si un jury sent de la compassion pour l'autre, si les règles ne sont pas très claires, il laissera cette personne responsable d'une infraction s'en sortir avec une tape sur la main. Or, ce que nous voulons, c'est harmoniser les conditions et les règles. On peut peut-être voir la longueur des phrases utilisées pour ce texte. Si vous avez des points spécifiques, particuliers... cette phrase a peut-être du sens pour un arbitre, mais pour un sportif, un administrateur sportif ou pour quelqu'un d'autre, ce n'est pas aussi clair... Alors dans ce genre de situation, si on veut bien nous les signaler, nous serons ravis d'apporter des changements.

Article 22. Pour les gouvernements, nous comprenons la préoccupation. Nous avons eu une réunion de deux jours avec le Conseil de l'Europe au cours de laquelle le consensus perçu était que le gouvernement ne peut pas demander à ses employés d'accepter d'être liés par le Code, point final. Alors, cela a été retiré et on l'a remplacé par une phrase stipulant que les signataires s'attendaient (les signataires ne pouvaient pas obliger les gouvernements à faire quoi que ce soit) à ce que les gouvernements n'emploient pas ou ne continuent pas à employer une personne dont on avait découvert qu'elle se dopait. Il y a eu une situation où un sous-ministre a été impliqué dans un cas de dopage et de couverture de dopage et est allé travailler pour une organisation sportive; c'est absolument inacceptable. Je ne sais pas ce qu'il faut faire au niveau de la Convention, mais chaque fois qu'il y a une possibilité de changement de Code, ça peut avoir un effet sur la Convention. Et là, ce n'est pas mon domaine de compétence. Je ne peux pas dire s'il faut apporter un changement à la Convention ou non, mais il peut y avoir un problème réel sur lequel il faut se pencher. Tout le monde dans la salle peut dire : « Qu'est-ce que vous avez retiré de l'expérience russe? Et est-ce que la leçon tirée a pu avoir un effet sur le Code? » C'est la question qu'on peut se poser.

M. SIEVEKING : Plus particulièrement, la partie à propos de cet article 22. Cet article a toujours été un article à voir dans le cadre d'une liste de points souhaités. Les gouvernements ne sont pas liés par le Code. On veut simplement exprimer ce que les parties prenantes aimeraient que les gouvernements fassent. C'est simplement une liste de souhaits, ce que l'on aimerait voir faire par les gouvernements. Il est important de le rappeler, comme Rich l'a mentionné : tout cela, c'est pour tous les changements proposés par cet article, qui répondent à des préoccupations aux faits qui ont été cernés dans le cas de l'affaire russe. Il n'y a pas d'obligations pour les gouvernements ici, simplement une éducation au sujet de ce que les parties prenantes aimeraient que les gouvernements fassent.

LE PRÉSIDENT : Merci à tous les deux. Comme vous l'avez dit, il y a une nécessité juridique qui peut nous imposer certaines choses. Merci beaucoup de nous avoir amenés là où nous sommes. Merci à tous ceux qui ont travaillé dans cette équipe de rédaction, merci d'avoir été prêts à recevoir des commentaires et nous espérons qu'à la réunion de Katowice, nous pourrions revenir là-dessus. Merci beaucoup.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur la révision du Code mondial antidopage.

– 10.2 Révision des standards internationaux

M. SIEVEKING : Je vais être bref à propos de ces standards, à moins que vous n'ayez des questions, et là je passerai la parole à mes collègues du côté des sciences. Un Standard, c'est le Standard international pour les laboratoires. Pour les autres Standards, c'est la même chose que pour le Code : les Standards demandent une consultation en deux phases simplement, nous sommes là maintenant pour recevoir vos commentaires ici, au cours des

prochaines semaines. Le dernier document sera présenté durant la réunion du Comité exécutif en septembre. Il y a une exception à ce processus, celui pour la gestion des résultats. Deux nouveaux Standards sont proposés, un pour l'éducation, l'autre pour la gestion des résultats. Pour ce qui est de l'éducation, d'abord, il y a une grande coopération entre les deux équipes, celle de l'éducation et celle de la rédaction du Code. Nous avons un très bon document qui, finalement, établit clairement ce qu'est l'éducation, ce qu'est un bon programme, et qui explique quelles sont les étapes que les différentes parties prenantes doivent respecter pour avoir un bon programme. Les différentes parties prenantes ont dit que c'était une priorité, et que c'était une très bonne chose que d'avoir ce Standard. Avec la gestion des résultats, c'est le dernier élément du Code qui n'était pas couvert par nos Standards.

Pour la gestion des résultats, on a vu les commentaires. Ce document a été très bien accepté. Je voudrais mentionner que vous avez accepté à Bakou la deuxième phase pour ce Standard, qui a été rédigé l'année dernière seulement. Si on veut vraiment la qualité voulue, vous avez accepté qu'il y ait une deuxième phase de consultation après cette réunion. Vous avez les dates dans le document pour cette deuxième phase de consultation : du 27 mai au 8 juillet, donc six semaines. C'est un peu plus court comme phase, mais pour une fois, vous n'aurez qu'un seul document à revoir et à examiner, plutôt que sept ou huit documents. Je voudrais savoir si le Comité exécutif accepte ces dates pour que l'on puisse donner cette information après la fin de cette réunion.

LE PRÉSIDENT : Merci. Un énorme travail qui a été fait pour la rédaction de tous ces Standards. Il est tentant de prendre chacun de ces Standards un à un pour les revoir, mais ça ne serait pas possible. Mais nous serons heureux de recevoir vos commentaires d'ici la date que vous avez mentionnée à Julien.

M. SIEVEKING : Pour les autres Standards, à part celui sur les laboratoires, c'était ce que je voulais dire : la seule chose sur laquelle il faut s'entendre est la date pour finaliser le tout. Quelle est la date? Du 27 mai au 8 juillet pour la deuxième phase de consultation.

LE PRÉSIDENT : Et si vous avez des questions, toutes les personnes ici présentes pourront apporter leur contribution. Dans ce cas, si vous avez des points à soulever, vous avez les personnes qui ont les responsabilités visées. Par contre, nous devons examiner particulièrement le Standard pour les laboratoires.

10.2.1 Laboratoires

LE DR. BARROSO : Vous vous en souvenez peut-être, ce Standard international pour les laboratoires a été présenté à Bakou, et à l'époque, quelques points avaient été mentionnés par le Comité exécutif. Il y avait également une demande adressée à la direction de faire passer par notre processus de consultation ce Standard; c'est ce que nous avons fait du 10 décembre au 4 mars. Pour faire suite à cette consultation, je vais vous présenter les grands changements qui ont été adoptés pour cette nouvelle version, comparée à la version qui avait été présentée en novembre. Alors brièvement, nous avons reçu 131 commentaires. La plupart des commentaires venaient des laboratoires (il fallait s'y attendre), mais nous avons reçu également des commentaires des ONAD, des autorités publiques, etc. Les points principaux qui ont été mentionnés (c'était lors de la réunion de novembre), d'abord l'article 4.4.1, qui établit un lien entre la reconnaissance des laboratoires et le paiement des contributions à l'AMA par le pays d'accueil. Il y a eu vraiment beaucoup d'objections de la part des personnes consultées. Cet élément a été retiré de cette version. Le deuxième élément était la demande du Comité exécutif de l'approbation des lettres techniques. Nous nous sommes entendus là-dessus lors d'une section d'examen. La lettre technique doit être approuvée par le Comité exécutif. Comment est-ce que ça va se passer dans la pratique? Les lettres techniques doivent être

immédiatement présentées par les laboratoires et il faudra obtenir l'approbation du Comité exécutif.

Le troisième point ne concerne pas le système de pénalité, mais le système d'évaluation des laboratoires, qui incluait un tableau de points de pénalité imposés. Les laboratoires ont dit que l'ancien système était trop punitif, qu'il faudrait mettre l'accent davantage sur l'éducation et sur les mesures correctives à apporter. Il faudrait avoir un système plus orienté vers une évaluation des risques. Ces commentaires ont également été pris en considération. Je voudrais préciser que le système d'accréditation des laboratoires, la section 4, a été clarifié avec les quatre phases d'accréditation des laboratoires. Je pense que c'est beaucoup plus clair dans la version actuelle, et ça s'applique également aux laboratoires qui veulent une approbation du Passeport biologique du sportif.

Maintenant, pour ce qui est du système d'évaluation des laboratoires, le système actuel, celui qui est impliqué, est plus équilibré et met plus l'accent sur l'éducation et sur la possibilité pour un laboratoire de prendre les mesures nécessaires pour résoudre les problèmes et les insuffisances. On a reconnu l'importance du comportement éthique des laboratoires. Lorsqu'un laboratoire vient lui-même nous révéler qu'il a fait une erreur, cela doit être pris en considération. Il y a eu quelques exemples de ce genre de comportements dans notre histoire. Les laboratoires n'ont pas été adéquatement récompensés pour ce comportement éthique. Les laboratoires obtiendraient cinq points s'ils déclaraient eux-mêmes leurs erreurs. Lorsque les laboratoires peuvent mettre en place les mesures correctives de façon adéquate, ils devraient être récompensés et se voir retirer des points de pénalité.

Alors, qu'advient-il des points de pénalité accumulés avant la période de suspension et pendant la période de suspension? Même lorsqu'un laboratoire est suspendu, il reste tout de même soumis au programme de conformité et il peut faire l'objet d'une évaluation. Tout point accumulé avant la suspension ou pendant la suspension sera éliminé une fois que les corrections auront été apportées par le laboratoire. Et si le laboratoire n'a pas atteint le niveau voulu, il ne sera pas réintégré. Dans le cas des restrictions d'essais analytiques, il s'agit d'une nouvelle définition. C'est ce que l'on appelle en ce moment « suspension partielle », lorsqu'il y a suspension d'un type de méthode particulière (qui se trouve suspendue). Dans ce cas, tous les points liés à ce genre de restriction vont être rétablis une fois que le laboratoire est réintégré. Et tous les points qui n'ont rien à voir avec cela continueront à s'appliquer après la réintégration. Il y a deux choses qui sont importantes : les cas où il y a suspension immédiate du laboratoire, sans même de procédure disciplinaire, lorsque le laboratoire déclare sa première observation de résultats négatifs, ce qui entraîne des conséquences; lorsqu'il présente des résultats falsifiés, cela entraîne une suspension lorsque cela entraîne des résultats falsifiés pour le sportif. Dès la première fois, il y a suspension immédiate. Deuxième scénario : lorsqu'un laboratoire accumule un nombre maximum de points, tel que défini dans le système de pénalités. Ce système donne aux laboratoires toutes sortes de possibilités de remédier à des situations. Si un laboratoire arrive au maximum de points, c'est qu'il a de vrais problèmes. Et dans ce cas particulier, le laboratoire va être suspendu immédiatement. Telle sera la recommandation. C'est un système qui se veut plus clair; les règles s'appliquent à tous, tout le monde sait exactement comment les règles s'appliqueront. On met plus l'accent sur l'éducation, sur la possibilité de corriger des erreurs avant une suspension. Voici les changements principaux qui ont été apportés. Et si vous avez des questions, je serai ravi d'essayer d'y répondre.

LE PRÉSIDENT : Merci. Au moment où on a décidé de poursuivre ces consultations, je n'avais pas compris quelle serait l'importance du processus de consultation. Des commentaires?

M. PIECHOTA : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais dire que je suis heureux de ces consultations additionnelles que nous avons demandées lors de la dernière réunion. Entretemps, nous avons reçu des commentaires positifs des laboratoires pour ce qui est des changements qui ont été apportés au projet de texte. Il y a encore quelques préoccupations concernant deux articles des Standards : le 4.1 et le 4.2.3. Et je veux dire très clairement qu'il n'est pas du tout dans notre intention de retarder l'adoption de ces Standards. On a déjà un certain retard, nous ne voulons pas encore en rajouter. Maintenant, pour ce qui est de ces articles, nous voudrions que l'AMA revoie le texte de ces articles. Pour ce qui est du 4.1, la deuxième phrase devrait être retirée, car elle vient contredire l'intention d'éliminer les limites géographiques des réseaux de laboratoires. En tout cas, il faudrait revoir ce texte pour refléter la décision du Comité exécutif, et non celle de la direction de l'AMA. C'est très important comme distinction. Et le deuxième point, le 4.2.3 : nous sommes en faveur d'une bonne définition de l'indépendance opérationnelle et administrative, mais la définition proposée manque de clarté. Nous voulons proposer ce qui suit : la formulation de cet article devrait rester non changée comme dans la version de l'ISO 16 en vue d'élaborer une définition plus adéquate pour la prochaine réunion du Comité exécutif en septembre; en rédigeant cette proposition, l'AMA doit prendre en considération la recommandation concernant l'indépendance opérationnelle des organisations antidopage internationales adoptée au Conseil de l'Europe l'année dernière; dans le contexte de révision du Code mondial antidopage, nous demandons à l'AMA d'envisager d'introduire une définition de l'indépendance et de l'inclure dans le Code, car ça s'applique également à l'indépendance des ONAD.

LE PROFESSEUR ERDENER : Très bien. Alors, ce qu'il nous faut, c'est un consensus d'ensemble, impliquant tous les participants, si nous faisons des changements importants entre autorités publiques, Mouvement olympique, experts et au niveau du CSMR, etc.

LE PRÉSIDENT : Écoutez, je préfère ne pas refaire le libellé d'un Standard à cette étape-ci. Je voudrais vraiment que ce Standard sur les laboratoires soit approuvé. Si nous devons envisager des modifications et des améliorations, alors je pense que l'argument d'Ugur quant à la collaboration entre les deux organes principaux est très valable.

LE DR. BARROSO : Je pense qu'Olivier voudrait intervenir au sujet de ce qui a été demandé par le groupe d'experts Laboratoires, groupe qui a été mis sur pied par le Conseil de fondation. Mais pour ce qui est de la remarque qui vient d'être faite, plus particulièrement : l'article 4.1 porte sur l'approbation du statut de candidat par le Comité exécutif. Et c'est le seul article qui fait référence à la géographie. Et cette deuxième phrase dit essentiellement que le Comité exécutif se réserve le droit de rejeter une demande pour des raisons de besoins régionaux ou nationaux de contrôle antidopage. Cela relève purement du Comité exécutif et non pas de la direction de l'AMA. Dans toute cette section sur l'accréditation, il n'y a donc aucune mention de la répartition géographique des laboratoires, parce que nous maintenons l'importance de la qualité, qui doit primer sur tout. Pour ce qui est du deuxième article, portant sur l'indépendance des laboratoires, il est vrai que dans ce cas, nous sommes allés bien au-delà de la version de 2016. Mais, manifestement, nous avons beaucoup appris de la situation de la Russie et de la façon dont le laboratoire fonctionnait. Nous voulons exprimer clairement que les laboratoires doivent, sur les plans opérationnel et administratif, être indépendants des organisations sportives et antidopage. Il y a mention des partis politiques (ça peut être un peu plus controversé, je le comprends) et nous sommes prêts à entendre vos suggestions à cet égard – pour améliorer la définition. Mais pour des raisons de principe, nous voulons veiller à ce que les laboratoires soient véritablement indépendants et imputables.

LE PRÉSIDENT : Merci. Olivier, vous vouliez ajouter quelque chose.

LE DR. RABIN : Très rapidement, Monsieur le Président. Nous avons vu les remarques de l'Europe. Alors, pour préciser : le groupe de travail a travaillé dans le cadre de ce qui a été approuvé en novembre 2017 par le Conseil de fondation et renouvelé en mai 2018. Ces points importants sur la répartition géographique ont été clairement évoqués comme n'étant pas un critère prioritaire, mais comme pouvant être pris en considération à la discrétion du Comité exécutif. Et pour ce qui est de l'indépendance, il a clairement été dit que nous incluons la notion de l'indépendance administrative. Ceci a été approuvé par le Conseil de fondation. Nous avons travaillé dans ce contexte-là. Je voulais le préciser. Dernier point : nous n'avons pas reçu de remarques particulières pendant l'étape de consultation au sujet de ces deux points. Je tenais à le préciser.

LE PRÉSIDENT : Merci, Olivier. Rappelez-vous que les laboratoires fonctionnent tous les jours, alors on ne peut pas avoir une norme qui se fait prier ou qui se fait attendre. Il faut vraiment que nous adoptions un Standard. Je vous invite vraiment à adopter ce Standard. Il y a peut-être parfois besoin de dialogue entre l'Europe et l'AMA, mais ça pourra se faire. Est-ce que vous êtes satisfaits de cela? Très bien.

S'il vous plaît, dites aux laboratoires que nous sommes ravis qu'ils soient satisfaits. Poursuivons, s'il vous plaît. Je pense que pour ce qui est de la remarque de Julien, pour ce qui est des autres Standards, je préciserai que si vous avez des préoccupations, vous devriez vous adresser à vos propres experts techniques, pour qu'ils puissent faire valoir vos points.

DÉCISION

La proposition concernant le SIL est approuvée.

10.2.2 Conformité au Code des signataires

10.2.3 Éducation

10.2.4 Protection des renseignements personnels

10.2.5 Gestion des résultats

10.2.6 Contrôle et Enquêtes

10.2.7 Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques

– 10.3 Conformité au Code

10.3.1 Rapport du président du Comité de révision de la conformité

LE PRÉSIDENT : Nous arrivons au point 10.3, la conformité au Code. Jonathan.

M. TAYLOR : En bref, dans le rapport abrégé, je vais aborder la Russie dans un document différent. Le Comité de révision de la conformité travaille quotidiennement avec le groupe de travail sur ce dossier, pour lequel il fait un excellent travail. Si vous avez des questions quant à ce rapport, je serai évidemment très content d'y répondre.

LE PRÉSIDENT : Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport très bref? Très bien. Alors, poursuivez. La surveillance. Fred.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du président du comité de révision de la conformité.

10.3.2 Programme de surveillance de la conformité au Code

M. DONZÉ : Merci, Monsieur le Président. Je pense que je serai également très bref. Demain, les membres entendront un rapport détaillé de Tim Ricketts quant au programme de suivi de la conformité, qui passera en revue les détails et fera une mise à jour quant au développement de ce programme. Je ne vais pas m'attarder sur les détails, à moins que vous n'ayez des questions. Je serai tout à fait ravi de répondre aux questions, mais sinon, je vous renvoie à demain pour le plus long rapport.

LE PRÉSIDENT : Très bien. Je pense que nous garderons nos questions pour demain.

DÉCISION

Il est pris note du rapport sur le programme de surveillance de la conformité au Code.

10.3.3 Russie (incluant le SGIL)

LE PRÉSIDENT : Maintenant, je m'adresse à Gunter et à son collègue pour la situation en Russie.

M. TAYLOR : Merci. C'est le point 10.3.3, c'est un rapport de ma part. Mais essentiellement, je dois vous expliquer ce que Gunter m'a dit, à moi et aux autres membres du CRC depuis quelques mois. Nous avons été mis au courant du travail portant sur l'authentification des données et sur l'obtention des échantillons. Vous aurez vu, du rapport du directeur général (et Gunter pourra vous le préciser également), que tous les échantillons ont été obtenus et que de l'avis du Comité, cette condition a été respectée. Pour ce qui est de l'authenticité des données, très tôt ce matin, j'ai reçu un rapport très détaillé sur l'authenticité des données. Je vous prie de ne pas me poser de questions détaillées à ce propos. Mais heureusement que Gunter est présent. Il pourra, lui, vous en fournir les détails. Je peux vous dire, d'après la vue d'ensemble qu'on m'a communiquée, qu'on a un très fort taux au niveau de l'authenticité établie. Il y a des incohérences qui doivent être suivies et une fois que cela sera fait, le Comité s'en assurera. Essentiellement, le gros du travail avance de façon très rigoureuse. Je m'en remets maintenant à Gunter – si c'est le moment de lui donner la parole?

LE PRÉSIDENT : Oui, je pense qu'on devrait entendre le rapport de Gunter, après quoi nous pourrions entendre vos questions.

M. YOUNGER : Merci, Monsieur le Président. Je suis content de vous faire une mise à jour quant à l'authentification et à l'utilisation des données et des échantillons que le service Renseignements et enquêtes a récupérés du laboratoire de Moscou. Commençons par l'analyse du système de gestion de l'information des laboratoires (SGIL) : comme je l'ai rapporté pendant la réunion extraordinaire par téléconférence du Comité exécutif du 17 janvier 2019, le service Renseignements et enquêtes a obtenu une analyse médico-légale de toutes les données, y compris des données brutes. Et depuis lors, avec l'appui d'experts en TI externes, quelque 24 téraoctets, plus de 24 millions de documents, de données, ont fait l'objet d'analyses et ont été comparés à des sources multiples, afin d'enquêter sur l'authenticité des données. Nous avons maintenant terminé la première analyse et ce matin, très tôt ce matin, nous avons fourni le rapport préliminaire au président du CRC. Je m'excuse de cette heure précoce. J'ai informé le président de ce Comité de la concordance très forte entre les données ramassées en janvier, c'est-à-dire la version médico-légale, et le rapport SGIL que j'ai obtenu en 2017 d'une source confidentielle. Cela dit, nous avons néanmoins repéré quelques incohérences entre les deux versions ou séries de données et ces incohérences exigent une enquête plus poussée.

Avant de poursuivre, je souligne encore une fois l'importance d'avoir récupéré les données brutes du laboratoire de Moscou, parce que les données brutes sont la meilleure preuve et la preuve la plus importante qu'on puisse utiliser. Ceci fait que la copie SGIL n'est plus la source primaire des preuves; une copie n'est jamais aussi robuste que la preuve d'origine, comme on le sait. Pour ce qui est des données qui sont confirmées comme étant authentiques, je peux confirmer que nous avons déjà commencé à rédiger des arguments très robustes pour la poursuite des violations des règles antidopage et vous entendrez bientôt des rapports là-dessus. Nous allons enquêter sur tous les sportifs qui ont été identifiés comme « à soupçons » ou « suspects ». Et nous allons poursuivre notre travail jusqu'à ce que tous les cas identifiés et priorisés aient fait l'objet d'enquêtes. Nous allons également déterminer si, oui ou non, les incohérences que nous avons repérées auront un impact important sur la possibilité pour nous d'obtenir des preuves crédibles de dopage. Nous pensons pouvoir terminer ces enquêtes sur les incohérences entre les données d'ici la fin octobre 2019. À ce moment-là, nous soumettrons un rapport définitif au CRC.

Pour ce qui est de l'extraction des échantillons de Moscou : j'en arrive aux échantillons du laboratoire de Moscou, qui ont été scellés dans le cadre d'une enquête fédérale. Une fois que le service Renseignement et enquêtes a obtenu ceci en 2017, nous avons rédigé une liste cible d'échantillons à extraire du laboratoire de Moscou et, ce faisant, nous avons adopté une démarche très inclusive et conservatrice. Nous avons inclus tous les échantillons qui pourraient avoir un lien avec les listes pertinentes, de manière à ce que tous les échantillons soient disponibles à l'analyse, si le besoin s'en faisait ressentir au cours de notre enquête. L'accès avant le 13 juin 2019 pour l'AMA était l'une des deux conditions imposées par le Comité exécutif en novembre 2018. Le 22 avril 2019, notre équipe d'experts du service Renseignements et enquêtes s'est rendue à Moscou pour récupérer tous les échantillons ciblés. Ces échantillons ont été retirés le 30 avril et sont maintenant stockés dans un laboratoire accrédité par l'AMA à l'extérieur de la Russie. Pour ce qui est du processus de sélection, je vous renvoie à mon rapport de mise à jour sur le SGIL qui se trouve dans vos dossiers, mais je réitère que nous avons été conservateurs et inclusifs.

Pour ce qui est des prochaines étapes, nous allons utiliser une série de ces échantillons pour élaborer des arguments robustes contre les sportifs qui ont triché. Les données brutes font l'objet d'un examen pour identifier toutes les substances interdites qui seront analysées pour déceler le recours aux substances ou aux méthodes interdites. Là où les échantillons ont fait partie de la liste protégée (banque d'urine, notamment), nous envisagerons une analyse légale plus poussée. Comme vous le voyez, nous avons progressé de façon importante depuis quelques mois, pour ce qui est de la récupération et de l'analyse des données et des échantillons du laboratoire de Moscou. Nous continuerons de travailler sans relâche au cours des prochains mois pour étayer nos arguments, pour appuyer les fédérations internationales dans la poursuite de ces enquêtes et pour aller de l'avant avec nos enquêtes. Évidemment, nous tiendrons au courant le CRC de nos travaux. Voilà mon rapport. Je répondrai avec plaisir à vos questions.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Avez-vous des questions à poser à Jon ou à Gunter? Beckie.

MME. SCOTT : Merci de votre rapport, Gunter. Vous avez parlé d'incohérences dans les données; maintenant, vous nous annoncez que c'est d'ici la fin du mois d'octobre que vous allez pouvoir terminer vos enquêtes au sujet de ces incohérences? Bon. Une question : pourquoi est-ce que cela prendra autant de temps? Et ensuite, est-ce que vous avez un plan quant aux répercussions pour l'AMA (si vous constatez que ces incohérences sont dues à la falsification)?

Prochaine question : vous dites que vous allez envoyer des troupes d'informations pour les fédérations internationales. Qu'arrive-t-il si ces poursuites ne sont pas lancées par les fédérations internationales?

Et ensuite, une dernière question, qui s'adresse peut-être à Catherine, au sujet des communications : vous savez sans doute que la communauté des sportifs se préoccupe beaucoup de ce dossier et suit de près tout ce qui s'est passé. Je pense qu'il est très important de faire preuve de transparence, surtout vis-à-vis des sportifs, à mesure que ce processus se déroule. Je recommande donc une pleine transparence de la part de l'AMA à mesure que vous poursuivez vos enquêtes.

LE PRÉSIDENT : Bien. Merci. Est-ce que quelqu'un d'autre désire intervenir? Jonathan.

M. TAYLOR : Je vais laisser le soin à Gunter d'expliquer pourquoi le processus prendra jusqu'à la fin octobre. Pour ce qui est de ce que fera le CRC, je dois discuter avec lui de ce rapport que je n'ai reçu que ce matin de la part de Gunter, comme je l'ai expliqué. Mais nous ne voulons pas ralentir le travail de Gunter pour ce qui est des dossiers individuels. Nous ne voulons pas faire cela, évidemment, mais en même temps, nous voulons élaborer une stratégie qui nous permet de bien explorer et de bien comprendre les incohérences, pour pouvoir réagir une fois que nous comprendrons clairement qui, quoi, comment et ainsi de suite. Mais jusqu'à ce que nous ayons réponse à ces questions, nous ne saurons pas s'il y a eu non-conformité et, le cas échéant, quelle devrait être la recommandation. Mais nous n'avons pas l'intention de perdre notre temps; nous voulons aller de l'avant. La seule question qui se pose pour moi (et encore une fois, je dois en discuter avec le Comité, parce que je n'ai été saisi de ce rapport que ce matin) : je veux trouver une façon d'aller de l'avant, de traiter des incohérences, mais sans ralentir ou entraver le travail de Gunter, pour que nous puissions aller de l'avant une fois qu'une position définitive et claire aura été élaborée, quant à la nature éventuelle des incohérences. Gunter, voulez-vous ajouter quelque chose?

M. YOUNGER : Oui. Merci d'avoir posé ces questions, Beckie. D'abord, pourquoi l'échéance est-elle si longue? D'abord, cette base de données n'a pas été isolée après le 18 novembre 2015, donc vous pouvez imaginer qu'elle a beaucoup évolué depuis. Mais nous avons une base de données figée, donc nous avons fait une comparaison entre celle-là et la base de données qui est restée active. Nous ne savons pas encore (il peut y avoir des changements, ou des fichiers qui ont été éliminés), s'il n'y a pas d'impact pour nous, parce que nous avons d'abord commencé par examiner l'authenticité. C'est-à-dire, est-ce que ce que nous avons reçu est cohérent, authentique par rapport au laboratoire de Moscou? La réponse est oui. Et c'est la première étape et l'élément le plus important. Maintenant, nous devons examiner les dossiers qui ont disparu, qui ne se trouvent plus, par exemple, dans le laboratoire de Moscou, mais qui se trouvent dans notre dossier. Peut-être est-ce parce qu'ils ont été radiés après le 17 novembre 2015, lorsque le laboratoire a été déclaré non conforme? Mais nous ne savons pas et ne savons pas encore si cela a des retombées sur nos arguments.

Ça prend beaucoup de temps, parce que nous voulons être rigoureux dans nos enquêtes. Nous enquêtons sur quelque 300 cas, ce qui est gigantesque, parce qu'il faut colliger toutes les preuves. Il faut que les arguments soient très robustes, parce que si nous nous adressons au tribunal, nous voulons gagner. Nous allons de l'avant avec les arguments les plus robustes et si nous voyons une incohérence, qu'il n'y a pas de concordance entre ces données et celles de Moscou, il faut que nous enquêtions. Nous connaissons bien tous les dossiers que nous analysons, mais nous devons être très rigoureux. Je pense que les avocats seront d'accord pour dire que si nous n'avons pas enquêté avec toute la rigueur voulue, si nous n'avons pas toutes les explications éventuelles entre l'incohérence de ces données et les nôtres, nous allons nous heurter à

un grave problème. Par conséquent, il faut comprendre qu'il s'agit d'une tâche gigantesque, parce que nous parlons d'une base de données de 24 téraoctets. 24 téraoctets de données, c'est gigantesque et il y a beaucoup d'endroits où nous devons vérifier ce qui s'est passé au fil du processus. C'est la raison pour laquelle ça met tellement de temps.

Pour ce qui est de votre deuxième question, sur les fédérations internationales, lorsque nous leur avons transmis les dossiers; elles ont le temps de revenir avec une décision pour dire : « Oui, ça suffit, ça nous permet d'aller de l'avant avec ces cas »; ou alors, elles nous disent : « Non, c'est insuffisant ». Auquel cas nous nous adressons à un autre service du contentieux et nous leur adressons la même question. Nous leur demandons : « Pensez-vous que les preuves soient suffisamment robustes et convaincantes? » Si l'AMA décide (et je pense que Julien pourra ajouter des remarques à ce sujet), alors là, nous soumettrions nos arguments au Tribunal arbitral du sport (TAS). Si les fédérations décident de ne pas poursuivre, notre service juridique pourrait prendre le relais.

Pour ce qui est de la transparence, je suis pleinement d'accord avec vous et nous sommes pleinement transparents dans tout ce que nous faisons. Si votre comité veut en savoir davantage, parce que c'est très technique, je serais tout à fait prêt à me rendre dans votre groupe et à expliquer ce que nous avons constaté.

M. SIEVEKING : Je voudrais parler de la gestion des résultats. Nous préparons des trousseaux pour les fédérations internationales à partir de toutes ces preuves colligées, y compris celles du SGIL. En même temps, nous avons informé le service juridique que ceci a été soumis aux fédérations qui peuvent avoir un certain temps, trois ou six mois, pour examiner ces cas. Parce que dans certains cas, il s'agit de quatorze dossiers, on ne peut pas leur demander de faire ça en quelques semaines. Et ensuite, si la fédération internationale va de l'avant avec le cas, on va faire un suivi, on verra ce que le tribunal décide, et sinon, on peut faire appel. Et si la fédération dit : « Non, ce n'est pas suffisant pour nous permettre d'aller de l'avant », on va infirmer sa décision, si nous ne sommes pas d'accord. Alors, nous intenterons un appel contre la décision de fermeture du dossier en question. Je ne sais pas combien de temps tout cela prendra, puisqu'il y a toutes sortes de facteurs en jeu, mais je peux vous assurer que dans tous les cas où il y a suffisamment de preuves, il y aura sanction.

Ensuite, certaines décisions ont déjà été rendues par le tribunal. Pour ce qui est de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF), par exemple, nous commençons à être un peu au courant du genre de preuves admises. Comme Gunter l'a dit, nous allons commencer avec les cas les plus robustes, les plus convaincants, et ensuite, il y aura un moment où nous verrons qu'en dessous de tel niveau de preuve, ça ne marchera pas. Mais aussi longtemps que nous avons suffisamment de preuves, nous allons poursuivre sur tous les cas pour lesquels nous pensons obtenir gain de cause.

LE PRÉSIDENT : Vous vouliez intervenir sur la communication?

MME. MACLEAN : Oui, bien sûr. Nous recherchons aussi un maximum de transparence et nous le ferons dans les limites du cadre de la gestion de résultats. Nous voulons également faire preuve d'un maximum de transparence.

LE PRÉSIDENT : Merci Catherine. Emma.

MME. TERHO : Merci. Vous avez en partie répondu à ma question, mais je voudrais revenir sur les incohérences. Il y a des incohérences, mais il ne semble pas y avoir de preuves de falsification pour l'instant, est-ce que j'ai bien compris?

LE PRÉSIDENT : Gunter.

M. YOUNGER : Nous n'en sommes pas encore à cette étape. La première chose à faire a été de comparer les deux bases de données. Et nous avons constaté que certaines données manquent, mais nous ne savons pas si cela est pertinent, si cela a un impact. Maintenant, nous allons aller de l'avant avec nos dossiers et nous allons dire : « Dossier numéro un : toutes les données qui se trouvent dans le système sont xyz ». Et ensuite, nous verrons si ces incohérences ou manques de concordance ont un impact. Mais comme je vous dis, nous sommes deux enquêteurs et il y a 300 cas sur lesquels il faut enquêter, donc ça prend du temps. Mais nous sommes convaincus de pouvoir terminer d'ici quelques mois.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Est-ce que quelqu'un d'autre désire intervenir? Bon. Je ne veux pas que vous partiez d'ici avec l'hypothèse que si les fédérations internationales ne font rien, nous allons prendre la relève automatiquement. Nous avons passé passablement de temps en Australie à dire aux fédérations d'été et d'hiver que nous allons leur offrir les trousseaux, les ensembles de preuves et que c'est dans leur intérêt d'aller de l'avant avec ces poursuites. J'espère que les fédérations ne se diront pas simplement : « Finalement on peut s'en remettre à l'AMA, on ne fera rien. » Parce qu'après tout, c'est leur sport, ce sont eux qui sont impliqués, qui sont sur l'avant-scène. Évidemment, cela exige énormément de travail et, en votre nom, je suis allé remercier les enquêteurs dans leurs bureaux, aux étages inférieurs, et je vous répète nos remerciements et notre gratitude, Gunter.

LE PRÉSIDENT : Bien, poursuivons. Excusez-moi, Beckie.

MME. SCOTT : Une dernière question, pour donner suite à ce que j'ai déjà demandé. Je comprends que l'AMA fera appel si les fédérations internationales ne vont pas de l'avant. Mais si les fédérations internationales font exprès d'éviter des sanctions en n'allant pas de l'avant avec ces dossiers? Si elles évitent délibérément de poursuivre, est-ce qu'il y aura des sanctions ou des conséquences pour elles?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Si elles ne vont pas de l'avant, ça revient au service juridique de l'AMA, qui évaluera le pourquoi. Et si nous ne sommes pas d'accord, nous irons de l'avant avec ces dossiers, même si eux ne les ont pas poursuivis. Deuxième partie de votre question, Beckie (est-ce que ça aura un impact sur la fédération?) Là, ça deviendra une question de conformité, qui devra faire l'objet de discussions, si la gestion des résultats n'est pas faite pour de bonnes raisons. Et cela fera l'objet d'un autre débat.

LE PRÉSIDENT : Très bien, merci. Quelqu'un d'autre? Jonathan, 10.3.4.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur la Russie.

10.3.4 Nouvelles recommandations de non-conformité

M. TAYLOR : Avec votre permission, je vais me récuser, Monsieur le Président, et je vais inviter Henry, vice-président, à prendre la relève.

LE PRÉSIDENT : Oui, il y a un conflit d'intérêts clair, puisque c'est le cricket qui est impliqué. Vous devriez savoir que dans des pays comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Angleterre, le cricket est une religion. Mais c'est encore beaucoup plus sérieux en Inde. Henry, j'ai entendu votre nom à plusieurs reprises, mais je n'ai pas encore fait votre connaissance. Ravi de vous voir ici. Allez-y.

M. GOURDJI : Merci, Monsieur le Président et bon après-midi à tout le monde. Je suis ravi de vous voir et de vous identifier. En tant que Comité exécutif, vous avez reçu du CRC une recommandation de retirer la recommandation de déclarer non conforme le Conseil international du cricket (ICC). Après notre conférence téléphonique avant la réunion du Comité exécutif, nous avons discuté de la chose et je voudrais vous expliquer la raison de cette révision de la recommandation.

Après l'analyse des premiers documents envoyés au Comité exécutif, l'AMA a reçu une lettre le 25 avril contenant un plan de match détaillé de la part de l'ICC pour résoudre les non-conformités portant sur les règles antidopage de l'ICC. Les règles antidopage de la Commission de contrôle de l'Inde, du cricket en Inde, le Board of Control for Cricket in India (BCCI), qui est l'association nationale qui fonctionne en Inde, sous la juridiction de l'ICC et, plus important encore, avec le fait que le BCCI empêche l'organisation antidopage nationale indienne d'effectuer ses propres activités antidopage en Inde. Lors de la conférence téléphonique, le 1^{er} mai, le Comité a examiné et discuté en long et en large de ces nouvelles informations. Et nous avons conclu que cette carte routière présentée par l'ICC était une progression importante et pouvait donc résoudre le problème entre l'ONAD indienne et le BCCI dans un pays où le cricket, comme Monsieur le Président vient de l'expliquer, est des plus importants. Alors, il est proposé qu'à partir du début de la saison du cricket en Inde, c'est-à-dire fin août-début septembre, le BCCI commence à collaborer avec l'ONAD indienne en impartissant certaines de ses tâches à l'ONAD pendant six mois. Après quoi le partenariat serait élargi. Conformément à la lettre et dans l'esprit de ce Standard de conformité, le CRC a conclu unanimement qu'il s'agissait ici d'une occasion de collaboration entre ces deux organismes et qu'il fallait saisir cette occasion, si ce manque de confiance entre l'organisation nationale indienne et le BCCI devait un jour être résolu. Nous avons cependant précisé clairement que nous nous attendions, à la fin de cette période d'essai de 6 mois, à ce que la collaboration entre l'ONAD indienne et le BCCI soit élargie. Et à ce que l'ONAD indienne ne soit plus empêchée de mettre en place ses propres activités de lutte contre le dopage, y compris les contrôles à l'intérieur des compétitions et à l'extérieur pour tous les joueurs qui relèvent d'elle. Ce serait la seule façon de veiller à ce que les non-conformités actuelles de l'ICC soient corrigées. Par conséquent, le CRC a demandé une série d'amendements à cette carte routière proposée et l'ICC a d'ailleurs demandé dans sa lettre des amendements à sa proposition, qui comprennent le fait de demander au groupe de travail interne de suivre de près la mise en application de cette carte routière. Le CRC discutera de l'ICC lors de sa prochaine réunion et nous sommes disposés à réévaluer ce dossier et à lui faire une recommandation à tout moment, le cas échéant.

LE PRÉSIDENT : Merci, Henry, de ce rapport. Avez-vous des questions? Est-ce que nous sommes satisfaits de la recommandation venant du CRC? Il doit y avoir des millions de gens qui attendent cette décision! Merci beaucoup et merci de vous être substitué à Jonathan, qui est évidemment en situation de conflit d'intérêts. Très bien, merci.

DÉCISION

Les nouvelles recommandations de non-conformité sont approuvées.

11. Juridique

– 11.1 Contamination de la viande par le clenbutérol - proposition de modification du Code

LE PRÉSIDENT : Point 11 : deux questions d'ordre juridique. Un nouveau dossier et un ancien. Julien.

M. SIEVEKING : Ce sera relativement bref, puisque certains d'entre nous sont en réunion depuis 7 h ce matin. D'abord, pour information : le clenbutérol. Nous avons une proposition visant à amender, dès que possible, l'article 7 pour soumission au Conseil de fondation, qui pourrait donc entrer en application dès le 1^{er} juin. D'après ce que nous avons vu, la plupart d'entre vous sont d'accord, puisque cela permettra aux laboratoires de faire rapport de résultats anormaux en bas d'un certain niveau; c'est-à-dire qu'un résultat positif pourrait être dû à une contamination de la viande. C'est important, parce qu'à l'heure actuelle, s'il y a des résultats positifs au clenbutérol, même si le sportif peut confirmer que cela provient de la consommation de viande, le résultat peut néanmoins être une disqualification du sportif, ce qui est sans proportion avec le fait que le sportif a consommé un morceau de viande dans un pays où le clenbutérol est employé. Voilà ce que nous allons proposer au Conseil demain.

LE PRÉSIDENT : Je ne sais pas si vous avez des questions ou des remarques. C'est une question qui n'a pas été facile depuis très longtemps. Si ceci offre la solution voulue, vous nous rendez un énorme service. Tout le monde est d'accord? Ça sera soumis au Conseil de fondation demain.

M. SIEVEKING : C'est temporaire, jusqu'à ce que le nouveau Code soit appliqué. Mais le problème sera résolu dans le cadre du SIGR à partir du 1^{er} janvier 2021.

DÉCISION

La proposition de modification du Code relative à la contamination de la viande par le clenbutérol sera soumise au Conseil de fondation.

– 11.2 Projet de loi américain sur la lutte contre le dopage

M. SIEVEKING : Plusieurs projets ont été présentés depuis le début 2018 à la Chambre des représentants et au Sénat américain. Nous avons passé en revue ce projet de loi, qui continue d'avancer jusqu'à ce qu'il devienne loi. Il reste du chemin à faire et la plupart des projets de loi ne finissent pas par se transformer en loi. Alors, vos commentaires là-dessus. Nous devrions savoir ce que l'équipe de direction devrait faire. Nous avons demandé de revoir l'applicabilité de cette loi et son implication au niveau de la Convention de l'UNESCO. Il n'y a rien qui, à prime à bord, irait à l'encontre des principes du Code, mais ce projet de loi appuie une collaboration améliorée et plus de partage d'informations entre l'USADA et les responsables de l'application de la loi. Cela, bien sûr, est renforcé par le Code, grâce à l'intervention du professeur Haas. Ce projet de loi n'exclut pas les États-Unis, puisqu'on renvoie au Code mondial antidopage. Ce sera une première étape pour établir le lien entre les ligues privées américaines et le Code. C'est intéressant pour cette raison-là. Le professeur Haas a également un certain nombre d'inquiétudes : l'adoption de ce projet de loi pourrait déboucher sur certains problèmes au niveau de la sécurité juridique et de la coordination entre tous les partenaires de la lutte contre le dopage. Je ne veux pas vous ennuyer avec les détails, vous avez son avis juridique dans votre documentation. Une délégation de l'AMA a rencontré un certain nombre de personnes à Washington il y a quelques mois pour en discuter et pour établir le premier contact. Nous sollicitons vos conseils, vos directives par rapport à ce qui est attendu de l'équipe de direction de l'AMA pour ce qui a trait à ce processus américain.

LE PRÉSIDENT : Des commentaires, des observations? Francesco.

M. RICCI BITTI : Le Mouvement olympique s'inquiète des conséquences. Malgré le point de vue positif du professeur Haas, qui est très respecté dans notre monde, nous sommes très préoccupés pour un grand nombre de raisons, mais essentiellement pour deux raisons.

Nous aimerions que l'AMA clarifie les choses auprès de nos amis américains, et relativement à ce projet de loi. Quel est l'impact sur les activités et les caractéristiques extraterritoriales de ce projet de loi? Que permet ce projet de loi à l'extérieur des États-Unis? Il y a certains risques, selon moi. Je ne sais pas si mon ami Gunter est d'accord avec moi; c'est un projet de loi qui pourrait décourager l'échange d'informations, plutôt que de l'encourager au niveau international. Alors, il nous faut clarifier cet élément-là, parce que dans cette période de partenariat entre le Mouvement sportif et les autorités publiques, le cours du monde ne devrait pas être dicté par la décision qui est prise dans un seul pays.

LE PRÉSIDENT : Merci. Si vous faites la lecture de l'avis d'Ulrich, la partie la plus pertinente et la plus difficile, c'est le paragraphe 15, où l'on parle du potentiel d'une absence de coordination et des répercussions qu'il y aurait à ne pas travailler ensemble, mais également la possibilité que ce type de loi puisse encourager des lois similaires ailleurs dans le monde. Vous avez un projet de loi américain, suivi par un projet de loi russe, australien, etc. C'est extrêmement complexe. Et pour votre information, tout ce que j'ai pu aller faire, c'est chercher des conseils aux États-Unis, pour voir d'abord quelle est la probabilité que ce projet de loi devienne loi. Parce que normalement, avec tous les projets de loi qui sont soumis aux États-Unis, il n'y en a que 4 %, Rich, qui deviennent loi. Alors ça, il faut qu'on le sache, pour qu'on ait une idée de la façon dont les choses avanceront. Je pense que les directives à l'équipe de gestion de l'AMA, c'est d'être informés et d'être à l'affût des progrès, des avancées et encore une fois, de communiquer ce que nous savons avec la plupart de nos parties prenantes. Mais il n'y a aucun doute quant à l'inquiétude grave au sujet des répercussions potentielles d'une loi qui propage la loi américaine partout dans le monde et selon leurs désirs. J'ai eu toutes sortes de discussions sur la façon dont cela pourrait se concrétiser, en me disant : « Lorsqu'il y a loi, la responsabilité est là. » Il faut être à l'affût et être aux aguets. Francesco, personnellement, je ne peux pas vous donner plus d'informations, mais ce sera très haut dans notre liste de priorités pour Olivier et pour toute son équipe.

LE PRÉSIDENT : Beckie.

MME. SCOTT : Julien, quelles sont les inquiétudes, plus précisément? D'autres pays ont adopté des lois contre l'antidopage et en ont fait une infraction criminelle – l'Australie, l'Italie. Est-ce que l'AMA a suivi ceci et va présenter une position là-dessus?

M. SIEVEKING : Merci, Beckie. Pour votre premier point, je suggère que vous lisiez l'alinéa 15 de l'opinion d'Ulrich Haas. C'est beaucoup plus détaillé et je ne lui rendrais pas justice. Mais si vous avez une personne coupable d'une infraction et si différentes lois s'appliquent à une même question antidopage, ça pourrait être compliqué au niveau de la coordination.

C'est le point essentiel noté par Ulrich. Quant aux enquêtes en Autriche et en Allemagne, je devrais renvoyer ça à Gunter. Lorsque nous sommes conscients d'une loi existante qui pourrait aller à l'encontre des règles du Code, bien sûr, on va suivre. Mais la criminalisation du dopage est établie dans le Code, mais ce n'est pas non plus de notre ressort. Tout l'aspect pénal...

LE PRÉSIDENT : Écoutez, je pense qu'on s'écarte du point principal.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Pour revenir à ce que Beckie a dit, nous avons travaillé avec un grand nombre de pays par rapport à la loi. Le problème, ce n'est pas l'absence de lois ni les États-Unis qui pensent établir une loi, mais c'est l'extraterritorialité; avoir une loi aux États-Unis qui pourrait s'appliquer potentiellement ailleurs dans le monde. Aucun autre pays ne l'a fait, ni en France, ni en Italie, ni ailleurs. Ils traitent de leur compétence nationale, c'est-à-dire leur territoire. Parce que là, vous avez chevauchement de

responsabilités, vous avez une affaire quelque part avec une loi différente qui s'appliquerait. Et tout le système se complexifie, parce qu'il y a potentiellement un certain nombre de causes qui pourraient découler d'un seul exemple, plutôt que d'avoir des responsabilités claires. C'est là que réside la préoccupation; non pas le fait qu'il y ait une loi, car le fait que l'USADA et les organes chargés de l'application de la loi partagent les informations est parfait.

M. RICCI BITTI : Nous avons peur que la caractéristique de ce projet de loi soit différente. Il y a eu de nombreux succès dans le passé parce que certains pays ont criminalisé le dopage, ce qui a permis des interventions réussies. Lorsque la loi présente des caractéristiques extraterritoriales, elle empêche les gens de coopérer et a un effet dissuasif.

LE PRÉSIDENT : D'autres commentaires? Il n'y a jamais une semaine tranquille dans la lutte contre le dopage. Merci, Julien, merci beaucoup.

DÉCISION

Il est pris note du compte rendu sur le projet de loi américain sur la lutte contre le dopage.

12. Questions sur les rapports des départements

LE PRÉSIDENT : Il y a une note ici qui dit que nous devrions maintenant inviter quiconque aurait une question à poser à l'un des services qui n'a pas fait de présentation, si vous avez une question à poser aux chefs de service. Ce serait le moment de poser vos questions. Est-ce qu'il y a d'autres questions qui demeurent en suspens? Il n'y en a pas. Merci.

13. Divers

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup de votre participation, merci de votre dur labeur aujourd'hui. Je me suis fait dire que nous sommes à la recherche d'un hôte potentiel pour la réunion du Comité exécutif en septembre 2020, peut-être même en janvier 2020. Si vous êtes au courant d'un pays qui aimerait beaucoup accueillir une réunion de l'AMA, dites-le-nous.

J'aimerais remercier nos interprètes, tous les fournisseurs de services audiovisuels; je pense que nous devrions être reconnaissants à nos permanents. Et pour preuve la qualité des documents et du travail qui est effectué, et de cette documentation qui est distribuée à l'avance. Il y a des dates prévues pour septembre; nous serons à Tokyo le 23 septembre, précisément. Ça va se passer à Tokyo. Nous serons ensuite à Katowice pour la conférence mondiale, et on ferait mieux de ne pas changer d'avis maintenant, parce que nous allons avoir un cocktail avec eux. Mais nous reviendrons sans doute à Montréal en mai 2020. Alors, assurez-vous d'être à l'hôtel Reine Elizabeth pour 18 h. Oui?

MME. UKISHIMA : Merci beaucoup. Vous avez parlé de la prochaine réunion du Comité exécutif qui aurait lieu en septembre à Tokyo, au Japon. Et comme vous le savez, en septembre au Japon, nous allons accueillir la Coupe du monde de rugby. Et un grand nombre de pays seront intéressés par cette Coupe du monde de rugby et il semble que le *timing* va coïncider.

Elle se déroulera en même temps que notre réunion du Comité exécutif. Vu que je suis responsable des sports et des sports propres et que je m'occupe également de la Coupe

du monde de rugby et des Jeux olympiques et paralympiques, j'espère pouvoir tous vous recevoir, ainsi que le Président, le directeur général et les membres du Comité exécutif.

Nous sommes fin prêts pour vous recevoir, pour que nous puissions tous regarder l'un des matchs de rugby qui auront lieu à ce moment-là. Nous avons très hâte de vous recevoir à Tokyo en septembre.

14. Prochaines réunions

Comité exécutif – 23 septembre 2019, Tokyo, Japon;
Comité exécutif – 4 novembre 2019, Katowice, Pologne;

Conférence mondiale sur le dopage dans le sport – 5-7 novembre 2019, Katowice, Pologne;

Conseil de fondation – 7 novembre 2019, Katowice, Pologne.

Comité exécutif – 16 mai 2020, Montréal, Canada;

Conseil de fondation – 17 mai 2020, Montréal, Canada.

La séance est levée à 17 h 10.

POUR APPROBATION

SIR CRAIG REEDIE
PRÉSIDENT DE L'AMA